

Schéma Départemental des Services aux Familles

Enfance

Animation de
la Vie Sociale

Petite Enfance

Accès aux droits

Jeunesse

Parentalité

2020 - 2024

Entre les partenaires suivants :

- ✚ L'ETAT représenté par le Préfet de la Manche, Monsieur Gérard GAVORY, dûment autorisé à signer le présent schéma ;
ci-après dénommé " l'Etat " ;

et

- ✚ LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE, représenté par son Président, Monsieur Marc LEFEVRE, dûment autorisé à signer le présent schéma ;
ci-après dénommé " le Département de la Manche " ;

et

- ✚ LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, représentée par le Président du conseil d'administration, Monsieur Hervé BRIXTTEL et le Directeur, Monsieur Jean-Marc MALFRE, dûment autorisés à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée " la caisse d'Allocations familiales de la Manche " ;

et

- ✚ LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES COTES NORMANDES, représentée par la Présidente du conseil d'administration, Madame Sylviane PRALUS et le Directeur, Monsieur Pierre-Jean LANCRY, dûment autorisés à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée " la Caisse de mutualité sociale agricole des Côtes Normandes " ;

et

- ✚ LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE, représentée par la Directrice Académique, Madame Sandrine BODIN, dûment autorisée à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée " Dasen de la Manche " ;

et

- ✚ L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE LA MANCHE, représentée par son Président, Monsieur Charly VARIN, dûment autorisé à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée " l'Association des Maires de la Manche " ;

et

LA COUR D'APPEL DE CAEN, en la personne de son premier Président et de son Procureur général, représentés par le Magistrat honoraire délégué à la politique associative et à l'accès au droit (Mdpaad), Monsieur Jean-François VILLETTE, dûment autorisé à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée " la Cour d'Appel de Caen " ;

et

L'UDAF DE LA MANCHE, représentée par le Président du conseil d'administration, Monsieur Guillaume PARIS, dûment autorisé à signer le présent schéma ;
ci-après dénommée " l'Udaf 50 " ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



Sommaire

SOMMAIRE

Préambule	7
Etat des lieux départemental	11
Etat des lieux thématique : ce qu'il faut retenir en matière de	
Petite enfance	19
Petite enfance et handicap et familles vulnérables	21
Parentalité	23
Jeunesse	27
Accès aux droits	29
Orientations nationales stratégiques	31
Actions retenues	33
I - Petite enfance	37
II - Petite enfance et handicap et familles vulnérables	49
III - Parentalité	57
IV - Jeunesse	73
V - Accès aux droits	89
Instances de pilotage, de mise en œuvre et de suivi	99
Suivi et évaluation - Communication - Durée, modifications et résiliation	105
Signatures	109
Liens utiles - Lexique	113

LES ANNEXES

I - Etat des lieux départemental petite enfance

II - Etat des lieux départemental parentalité

III - Etat des lieux départemental jeunesse

IV - La charte des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.



Préambule

Le renouvellement du schéma départemental des services aux familles s'inscrit dans une démarche de mobilisation et de concertation, il affirme la volonté des différents partenaires associés à sa réalisation d'agir pour l'accessibilité et l'amélioration des services aux familles en matière de petite enfance, de jeunesse, de soutien à la parentalité et aujourd'hui d'accès aux droits.

Il traduit l'implication de chacun au travers d'un plan d'actions concerté pour le renforcement d'une offre de services globale et territoriale répondant aux besoins du département de la Manche.

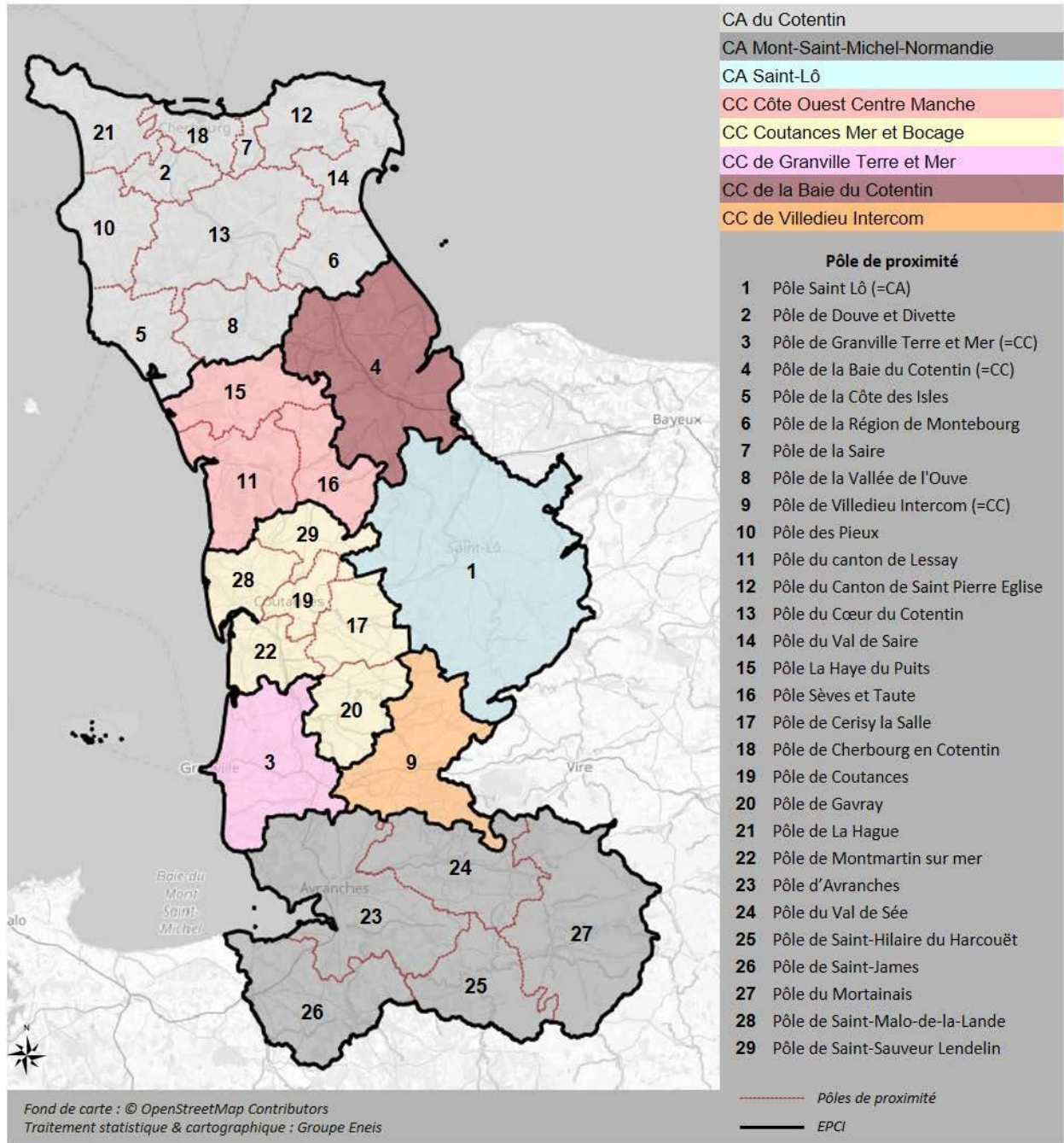
La démarche des projets éducatifs sociaux locaux (PESL) initiée par les institutions partenaires depuis 2012 et la constitution d'un pôle ressources départemental afin d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans l'élaboration de leur projet de territoire, proposent dans ce contexte un cadre pertinent et structurant.

Ce schéma départemental des services aux familles s'inscrit dans cette dynamique départementale et participe à la création des conditions nécessaires pour l'élaboration d'une réponse sur mesure, aux ambitions et aux réalités propres à chaque territoire.



Etat des lieux départemental

Le département de la Manche



- 8 Epci
- 29 territoires de proximité.

Etat des lieux départemental

1 - Le contexte démographique

- 498 362 habitants.
- Pour la première fois depuis 1968, une diminution de la population entre 2011 et 2016.
- Un solde naturel négatif (- 0,1 %) et un solde migratoire nul.
- Une part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne nationale (départemental : 30,4 % - national : 28,1 %).
- Une baisse du nombre des naissances (- 16 % de 2012 à 2017).
- Une diminution des enfants de moins de 6 ans (- 1,3 % par an).
- Une part des ménages sans enfants supérieure à la moyenne nationale (départemental : 50,1 % - national : 42,8 %).
- Un nombre de familles monoparentales en augmentation (+ 1,3 %), mais une faible part au niveau départemental (départemental : 11,4 % - national : 15,3 %).

2 - Le contexte socio-économique

- Une part des foyers fiscaux non imposés plus importante qu'au niveau national et en augmentation (+ 4,4 %), (départemental : 54,2 % - national : 48 %).
- Un niveau de revenu inférieur à la moyenne nationale (revenu médian : départemental : 20 004 €- national : 20 809 €).
- Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale (départemental : 11,2 % - national : 13,6 %).
- Un taux de chômage des jeunes de 15-24 ans plutôt favorable dans la Manche (départemental : 24 % - national : 28,6 %).
- Un niveau d'activité élevé des parents des enfants moins de 3 ans, avec une part de familles où les 2 parents travaillent, supérieure à la moyenne nationale (départemental : 66,4 % - national : 58,3 %).

Etat des lieux thématique

Ce qu'il faut retenir

Ce qu'il faut retenir en matière d'accueil de la petite enfance

L'ACCUEIL COLLECTIF

- Une forte progression du nombre de places d'accueil dans la période du précédent schéma : de 1 041 en 2013 à 1 180 au 31 décembre 2018.
- Un taux de couverture départementale en accueil collectif en progression : de 6,5 places pour 100 enfants en 2014 à 9,89 places au 31 décembre 2019, mais qui reste inférieur à la moyenne nationale (18,5).
- Une progression du secteur privé dans la dynamique d'ouverture des Eaje dans le département.
- 10 pôles de proximité restent dépourvus d'accueil collectif : principalement le nord-est et le sud-est du département.
- Une conception de la qualité de l'accueil variable d'une structure à une autre.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

- Une tendance à la baisse du nombre d'assistants maternels qui se poursuit (- 5,4 % entre 2017 et 2018 et -14,9 % depuis 2013), en lien avec la baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans.
- Un vieillissement continu de la profession : l'âge moyen en 2018 est 47,8 ans contre 45,7 en 2013.
- Un développement important des Mam, principalement sur le nord et le centre du département.
- Un accompagnement inter-institutionnel méthodologique et financier des professionnels exerçant en Mam, contribuant à pérenniser l'offre d'accueil.

LA PREMIERE SCOLARISATION : 3 ANS ET MOINS

- L'instruction étant obligatoire dès 3 ans, les enfants entreront à l'école même s'ils n'ont pas encore 3 ans à la rentrée. Cela impactera la capacité d'accueil à la baisse.
- Une réflexion collective est nécessaire afin de permettre à tous les enfants une première scolarisation dans de bonnes conditions et de qualité.
- Une continuité éducative parents-professionnels petite enfance-enseignants et Atsem reste à développer.
- Un accompagnement méthodologique et une sensibilisation des acteurs en place, mais qui nécessitent d'être développés.

Ce qu'il faut retenir en matière d'accueil des enfants en situation de handicap et des enfants de familles vulnérables

PETITE ENFANCE ET HANDICAP

- Un volume d'accueil des jeunes enfants porteurs de handicap et de leurs familles qui demeure insuffisant du fait de freins exprimés par les familles et les professionnels.
- Des disparités repérées au sein des Epci et des pôles de proximité.
- Un accompagnement méthodologique et une sensibilisation des acteurs en place, mais qui nécessitent d'être développés.

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE FAMILLES VULNERABLES

- Une politique nationale de lutte contre les inégalités et une stratégie départementale d'inclusion en construction.
- Une coordination départementale et un accompagnement des établissements à structurer et à mettre en œuvre.
- L'accueil des enfants et des familles en situation de vulnérabilité est effectif sur le département et supérieur à la cible nationale. Il reste peu structuré et non identifié dans les projets d'accueil. L'offre est inégale selon les Epci et les pôles de proximité.
- Les familles confrontées à des difficultés économiques accèdent moins facilement à un accueil en Eaje. Les freins à l'accès ne se limitent pas à l'accessibilité financière.
- Les professionnels des structures en Eaje expriment des besoins en formation pour accueillir ce public et pour faire évoluer les projets d'accueil.

Ce qu'il faut retenir en matière d'accompagnement à la parentalité

LES ESPACES DE PARENTS

- Les espaces de parents sur un territoire contribuent :
 - ✓ Au développement des actions parentalité, de l'implication des parents et des interactions entre les différents acteurs.
 - ✓ A une structuration de l'offre parentalité et à une plus grande cohérence entre les besoins et les actions mises en œuvre.
- Une reconnaissance et une légitimité encore insuffisante de la mission de coordination des référents parentalité sur leur territoire.
- Un maillage départemental à développer pour permettre à toutes les familles d'accéder à un espace de parents sur leur territoire.

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (Clas)

- Des Clas insuffisamment inscrits dans le partenariat local.
- Un axe parentalité trop peu présent dans les projets.
- Des liens avec l'école qui restent à développer.
- Des parents qui s'impliquent peu dans les projets.
- Une forte inégalité territoriale en termes de couverture.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (Laep)

- Une offre de service maintenue avec une meilleure répartition territoriale basée sur un mécanisme itinérant ou multisite.
- Une inégalité d'accès qui demeure en raison d'un maillage insuffisant.
- Une augmentation de l'activité des Laep, du nombre de gestionnaires et surtout du nombre de sites ouverts et du nombre de bénéficiaires.
- Une méconnaissance de ce dispositif qui perdure et freine son développement.
- Un travail en réseau sur l'axe parentalité et l'axe partenarial à poursuivre.
- Les besoins des parents insuffisamment pris en compte dans les projets des structures.

UN PANIER DE SERVICES REAAP, CLAS ET LAEP

- Des services parentalité méconnus, peu accessibles et peu visibles pour les parents (stratégie nationale 2018-2022).
- Des événements fragilisant de la vie familiale (naissance, adolescence, séparation, handicap) qui doivent être accompagnés (stratégie nationale 2018-2022).
- Une offre déséquilibrée dans le département : 4 Epci sur 8 proposent un panier parentalité ; 4 Epci de façon partielle.
- Le « territoire de projet », une échelle pertinente pour positionner un panier de services parentalité.

LES RUPTURES FAMILIALES : LA MEDIATION FAMILIALE

- Une forte hausse de l'activité des services de médiation au nord du département en raison de l'expérimentation Tmfpo à Cherbourg-en-Cotentin (passage de 2 Etp à 4) mais une méconnaissance des besoins sur les autres territoires.
- Une incertitude sur la poursuite de la Tmfpo.
- Des mesures conventionnelles en diminution.
- Une collaboration entre les 2 associations conventionnées du département (Adseam et Udaf) qui s'est renforcée mais peut encore se développer pour faire face aux fluctuations d'activités.
- Un impact de la médiation familiale qui reste à évaluer.

LES RUPTURES FAMILIALES : LES ESPACES RENCONTRE

- Un équilibre financier fragile interrogeant la pérennité des services et freinant le développement de l'offre.
- Des temps d'attente importants sur Cherbourg-en-Cotentin, préjudiciables au maintien du lien parents-enfants.
- Des échanges et mutualisations entre services trop peu développés.
- Une orientation essentiellement judiciaire : le dispositif ne prend pas en compte les demandes exprimées par les parents, ce qui permettrait d'encourager leur responsabilisation.

LES RUPTURES FAMILIALES : ARIPA

- Trop peu de participants aux séances « parents après la séparation ».
- Les parents ayant participé aux séances s'estiment mieux informés sur leurs droits et devoirs.
- Des problèmes repérés en termes de mobilité des familles.
- Des parents qui expriment le besoin de poursuivre les échanges en groupe après les séances.
- Des partenaires qui ne maîtrisent pas les différents dispositifs existants, entraînant leur sous-utilisation et une mauvaise orientation du public.

Ce qu'il faut retenir en matière d'accompagnement des jeunes

- Une offre d'animation de la vie sociale qui touche les jeunes.
- Une offre sportive importante et diversifiée.
- Une offre d'accompagnement importante, mais qui reste à développer.
- De nombreux dispositifs de soutien aux initiatives mais qui peinent à toucher les plus jeunes et les moins autonomes.
- Une politique jeunesse inter-institutionnelle dynamique au niveau départemental.
- Une structuration très progressive des politiques jeunesse au niveau local.
- Une mobilisation du réseau jeunesse dans les actions départementales.
- Un manque de disponibilité des professionnels de la jeunesse.

Ce qu'il faut retenir en matière d'accès aux droits

L'ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE

Ce qu'il faut retenir : sur le plan national

- Une notion de premier accueil inconditionnel développée au niveau national, depuis les Etats généraux du travail social, dans les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services publics mais aussi dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale.
- Une expérimentation du rendez-vous des droits dans la Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 signée entre l'Etat et la Cnaf permettant de mettre en avant l'intérêt d'un interlocuteur unique dans le parcours d'accès aux droits.
- La Convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf 2018-2022 qui poursuit l'engagement de la branche Famille en faveur de l'accès aux droits et porte de fortes ambitions en matière de territorialisation à travers la multiplication des Ctg.

Ce qu'il faut retenir : sur le plan départemental

- Des choix d'implantation des services publics depuis plusieurs années et la complexification des démarches ont conduit au développement des Maisons France service et à la réflexion autour de l'accueil inconditionnel.
- A travers sa politique de contrat de territoire et de projet de territoire de cohésion, le Conseil départemental engage une réflexion en zones rurales sur la création des Maisons Manche service.
- Une importance de conserver et de renforcer une approche partenariale du point de vue :
 - ✓ des usagers pour éviter « le parcours du combattant » et la rupture en termes de droits.
 - ✓ des institutions pour éviter de multiplier les accueils.

TRAVAIL SOCIAL ET NUMERIQUE

- La dématérialisation, si elle peut être un facteur de simplification, peut aussi être un frein à l'accès aux droits.
- Une méconnaissance des ressources et dispositifs existants tant par les usagers que les professionnels.
- Des inégalités de connexion et de services présents sur les territoires.
- Le déploiement à l'automne 2020 des « pass numériques » par le Conseil départemental.
- Depuis plusieurs mois le déploiement des Epn (49 dont 1 mobile et 19 visio-accueil), des Promeneurs du Net jeunesse et parentalité.
- Le déploiement par la Caf et la Msa de nouveaux outils de contact et d'intervention.
- Les outils numériques permettent une autre forme d'intervention sociale.

TRAVAIL SOCIAL ET LE HORS LES MURS

- La démarche du « aller vers » se développe de plus en plus en méthodologie d'intervention sociale. Le principe étant d'aller à la rencontre des publics qui ne demandent pas ou plus leurs droits.
- Cette démarche constitue un levier de lutte contre le non-recours.
- Les usagers se sentent éloignés des institutions et de leurs droits potentiels.
- Certains lieux d'accueils peuvent constituer des espaces captifs pour permettre aux usagers de renouer des relations positives avec les institutions et ainsi permettre l'accès à leurs droits et à un accompagnement social.

Orientations nationales stratégiques

- I.** Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant.
- II.** Répondre aux besoins spécifiques des familles en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants de familles vulnérables.
- III.** Développer l'offre et mailler progressivement le territoire en matière d'accompagnement à la parentalité.
- IV.** Développer l'offre et mailler progressivement le territoire en matière d'accompagnement des jeunes.
- V.** Développer l'offre et mailler progressivement le territoire en matière d'accès aux droits.



Actions retenues

Les fiches action

Elles sont au nombre de vingt, réparties et intitulées comme suit :

PETITE ENFANCE

- Fiche action N° 1 - Rééquilibrage territorial.
- Fiche action N° 2 - Qualité de l'accueil – l'accueil individuel – l'accueil collectif.
- Fiche action N° 3 - Première scolarisation.
- Fiche action N° 4 - Le handicap et l'accueil du jeune enfant.
- Fiche action N° 5 - La mixité sociale.

PARENTALITE


- Fiche action N° 6 - Les espaces de parents – Développer l'offre et la mission de coordination.
- Fiche action N° 7 - La place des parents dans le Clas et la collaboration Clas - école.
- Fiche action N° 8 - Le développement de l'axe parentalité dans les Laep et la promotion auprès des élus et des professionnels.
- Fiche action N° 9 - Un panier de services Reaap-Clas-Laep.
- Fiche action N° 10 - Les ruptures familiales : - la médiation familiale - les espaces rencontre.
- Fiche action N° 11 - Les ruptures familiales - Aripa.

JEUNESSE

- Fiche action N°12 - Accompagner le développement de projets jeunesse sur les territoires.
- Fiche action N°13 - Renforcer l'autonomie des jeunes pour développer leurs initiatives et leur engagement.
- Fiche action N° 14 - Valoriser les compétences acquises par les jeunes, valoriser leurs projets et les jeunes eux-mêmes.
- Fiche action N° 15 - Développer les actions favorisant la découverte du monde du travail, l'insertion et l'inclusion des jeunes.
- Fiche action N° 16 - Développer le réseau départemental Promeneurs du Net.
- Fiche action N° 17 - Diffuser la culture du numérique sur les territoires.

ACCES AUX DROITS

- Fiche action N°18 - Accueil social inconditionnel de proximité.
- Fiche action N°19 - Travail social et numérique.
- Fiche action N° 20 - Travail social et le Hors les murs.



I - Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant

Fiche action n° 1

Rééquilibrage territorial - accueil collectif

Questions à traiter

- Comment actualiser la définition des territoires prioritaires pour l'implantation des Eaje ?
- Comment permettre un équilibre et une progression de l'offre d'accueil collectif, à l'échelle des pôles de proximité définis par l'Observatoire départemental au 31 décembre 2018 ?

Objectifs

- Identifier les territoires prioritaires pour la création de nouvelles places d'accueil collectif.
- Accompagner les élus des territoires prioritaires à la création de nouvelles places d'accueil collectif.
- Accompagner les gestionnaires au maintien des places existantes.

Résultats attendus

- Une définition lisible et partagée de la notion de territoires prioritaires en tenant compte d'un maillage territorial équilibré à l'échelle des pôles de proximité.
- Chaque territoire est en mesure d'apporter une offre d'accueil collectif aux familles.
- Aucune place existante ne fait l'objet d'une fermeture.

Définition Zone prioritaire 1 (ZP1)

- Les territoires identifiés en ZP1 sont définis comme étant des territoires en tension (l'offre d'accueil étant insuffisante au regard des besoins). Ils correspondent aux pôles de proximité dont le taux des enfants âgés de moins de 3 ans est supérieur à la moyenne départementale de 3 % et dont le taux de couverture est inférieur à 9,89 %.

Définition Zone prioritaire 2 (ZP2)

- Les territoires identifiés en ZP2 sont définis comme étant des territoires faiblement voire pas pourvus en offre d'accueil collectif. Ils correspondent donc aux pôles de proximité dont le taux de couverture est inférieur à 9,89 % voire nul et dont le taux des enfants âgés de moins de 3 ans est inférieur à la moyenne départementale de 3 %.

Territoires prioritaires identifiés

ZP1	Pôles de proximité	Taux de couverture inférieur à 9,89 %	Taux des enfants âgés de moins de 3 ans	Zones prioritaires
1	Pôle de Saint-Lô	6,11 %	17,09 %	ZP 1
2	Pôle d'Avranches	5,98 %	7,90 %	ZP1
3	Pôle de Saint-Hilaire du Harcouët	6,04 %	5,78 %	ZP1
4	Pôle Cœur de Cotentin	6,06 %	5,78 %	ZP1
5	Pôle de la Baie du Cotentin	3,37 %	4,38 %	ZP1
6	Pôle Villedieu Intercom	0,00 %	3,53 %	ZP1
ZP2				
1	Pôle de la Hague	4,99 %	2,71 %	ZP2
2	Pôle Douve-Divette	5,94 %	2,48 %	ZP2
3	Pôle de Saint-James	8,85 %	2,29 %	ZP2
4	Pôle du Mortainais	0,00 %	2,11 %	ZP2
5	Pôle du Val de Sée	5,63 %	1,74 %	ZP2
6	Pôle de Montmartin-sur-Mer	7,60 %	1,62 %	ZP2
7	Pôle du canton de Saint-Pierre-Eglise	0,00 %	1,58 %	ZP2
8	Pôle de Montebourg	0,00 %	1,47 %	ZP2
9	Pôle de Saint-Sauveur-Lendelin	6,82 %	1,35 %	ZP2
10	Pôle du Val de Saire	0,00 %	1,34 %	ZP2
11	Pôle de Cerisy la Salle	8,37 %	1,32 %	ZP2
12	Pôle de la Vallée de l'Ouve	0,00 %	1,28 %	ZP2
13	Pôle la Côte des Isles	0,00 %	1,28 %	ZP2
14	Pôle de la Haye du Puits	0,00 %	1,20 %	ZP2
15	Pôle de Sèves et Taute	0,00 %	1,19 %	ZP2
16	Pôle de la Saire	0,00 %	0,85 %	ZP2

Indicateurs de mesure

- Les pôles de proximité sont classés en zones prioritaires 1 et 2.
- Les indicateurs de mesure sont le résultat de deux indicateurs cumulés qui sont :
 - ✓ Le taux de couverture inférieur à 9,89 % (moyenne départementale),
 - ✓ Le taux des enfants de moins de trois ans au regard de la moyenne départementale de 3 %.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Communiquer aux élus du département, les territoires prioritaires définis ci-dessus et validés par la commission départementale du Sdsf.	Prd, Caf.		Prd, Caf, Msa, Cd.
Communiquer aux porteurs de projet privés l'état des lieux du Sdsf et de l'Observatoire départemental en matière d'offre d'accueil collectif sur le territoire d'implantation envisagé.	Caf, Msa, Cd.		Caf, Msa, Cd.
Informier, identifier et accompagner les structures d'accueil collectif en situation de fragilité sur le département.	Caf.		Caf.
Inciter et accompagner les territoires identifiés comme prioritaires, à développer leur offre d'accueil, en lien avec les besoins non couverts et les dynamiques démographiques et socio-économiques.	Caf.	Collectivités territoriales, Caf, Msa.	Caf, Cd, Msa, Prd.
Mener une réflexion sur la mise en place de modalités financières spécifiques d'accompagnement à la création des places sur les territoires prioritaires.	Caf.	Caf, Msa.	Caf, Msa.

Fiche action n° 2

Qualité de l'accueil

1. L'accueil individuel

Questions à traiter

- Comment définir et mesurer la qualité de l'accueil en petite enfance ?
- Quelles sont les spécificités de la qualité de l'accueil en accueil individuel ?

Objectif

- Inscrire les assistants maternels vers une démarche qualité, en valorisant l'existant et en proposant un accompagnement par les institutions concernées (Ram, Pmi, ...).

Résultats attendus

- Un accueil de qualité proposé à l'enfant et à sa famille, en lien avec une posture professionnelle annoncée et inscrite dans le projet d'accueil.
- La création d'un label et/ou d'une démarche qualité départementale, qui engage chaque professionnel à améliorer la qualité de l'accueil qu'il met en œuvre.
- La création d'outils de valorisation progressive des compétences par le biais des badges numériques et des éléments clés de la définition de la qualité de l'accueil.

Indicateurs de mesure

- Le nombre de projets professionnels d'accueil des assistants maternels créés en 2021, suite à l'accompagnement réalisé en 2020 par un sociologue (au moins 10 assistants maternels) et l'augmentation du nombre de projets d'accueil réalisés pour tous les assistants nouvellement agréés durant la durée du schéma.
- Le nombre de réponses au questionnaire départemental « familles », sur le thème de la qualité de l'accueil (obtenir un taux de réponses de 60 %).
- Le nombre de badges numériques et compétences valorisées. En 2021 : 300 badges prévus suite à la journée départementale des assistants maternels. De 2022 à 2023 : en fonction des badges définis au sein du réseau petite enfance, obtenir a minima un taux de 10 % de badges numériques acquis dans chaque catégorie.
- Le contenu et les outils de la démarche qualité aboutis (charte, badge numérique, questionnaires).

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Présenter la démarche qualité aux animatrices Ram lors des réunions du réseau départemental, pour permettre sa valorisation auprès des assistants maternels en vue de favoriser leur adhésion.	Réseau Pe Francas.		Réseau Pe Francas.
Organiser une formation-action destinée à la mise en œuvre d'une démarche qualité.	Caf.	Caf, Cd.	Réseau Pe Francas, sociologue, Caf, Pmi.
Créer un outil départemental sur le projet professionnel d'accueil de l'assistant maternel.	Réseau Pe Francas.		Réseau Pe Francas, organismes de formation, Pmi.
Créer un questionnaire à l'attention des familles sur la qualité de l'accueil.	Caf, Pmi.		Réseau Pe Francas, Caf, Msa, Pmi.
Valoriser les compétences spécifiques par le biais des badges numériques et par la création d'un comité de pilotage départemental.	Réseau Pe Francas.		Réseau Pe Francas, Prd.
Organiser la journée départementale des assistants maternels 2021 sur le thème de la qualité de l'accueil, qui s'appuiera sur les travaux d'un groupe d'assistants maternels.	Réseau Pe Francas.		Réseau Pe Francas, Caf, Pmi, Ram.

2. L'accueil collectif

Questions à traiter

- Comment définir et mesurer la qualité de l'accueil en petite enfance ?
- Quelles sont les spécificités de la qualité de l'accueil en accueil collectif ?

Objectif

- Inscrire les Eaje vers une démarche qualité, en valorisant l'existant et en proposant un accompagnement par les institutions concernées (Ram, Pmi, ...).

Résultats attendus

- L'amélioration de l'accueil de l'enfant et de sa famille en lien avec un projet d'accueil partagé qui engage l'ensemble des professionnels de la structure.
- La création d'un référentiel qualité départemental en lien avec les labels qualité spécifiques de type « Label vie, Avip » qui engage chaque professionnel à améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant au sein des structures Eaje.

Indicateurs de mesure

- Le nombre de « projets d'accueil partagé » formulés au sein des structures : une progression de 20 % par an est attendue.
- Le nombre de réponses au questionnaire départemental « familles » sur le thème de la qualité de l'accueil (obtenir un taux de réponses de 55 %).
- Le contenu et les outils de la démarche qualité aboutis (charte, questionnaires, adhésion aux labels pour les Epci en démarche Pesi).
- Le nombre d'audits inter-structures réalisés : a minima un par territoire d'Epci.
- Le nombre d'actions de présentation de la démarche qualité départementale auprès des territoires : a minima un par territoire d'Epci.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Produire une définition de la qualité de l'accueil du jeune enfant en structure collective pour l'ensemble du réseau Eaje.	Coordination Pe Francas.		Réseau Pe, coordination Pe Francas, Pmi.
Définir le label qualité départemental « accueil collectif », en lien avec le cadre national d'accueil du jeune enfant.	Coordination Pe Francas, Caf, Pmi.		Réseau Pe coordination Pe Francas, Caf, Pmi.
Créer un questionnaire à l'attention des familles sur la qualité de l'accueil.	Coordination Pe Francas, Caf, Msa, Pmi.		Réseau Pe Francas, Caf, Msa, Pmi.
Définir une démarche d'évaluation inter-structures.	Coordination Pe Francas, Caf.		Réseau Pe, coordination Pe Francas, Caf, Msa, Pmi.
Créer des actions et des outils de communication de la démarche qualité départementale auprès des familles.	Coordination Pe Francas, Caf.		Réseau Pe, coordination Pe Francas, Caf, Msa, Pmi.
Mettre en œuvre des actions de communication auprès des élus gestionnaires sur la démarche qualité départementale, comme outil d'attractivité des territoires.	Coordination Pe Francas, Prd.		Réseau Pe, coordination Pe Francas, Prd, Caf, Cd, Msa.

Fiche action n° 3

Première scolarisation

Questions à traiter

- Comment mieux prendre en compte les besoins de chaque enfant afin qu'il devienne élève ?
- Comment favoriser la continuité éducative de l'ensemble des acteurs de l'éducation ?
- Comment associer la totalité des acteurs impliqués dans la première scolarisation d'un enfant ?

Objectif

- Améliorer les conditions d'accueil de tous les enfants lors de leur première scolarisation.

Résultats attendus

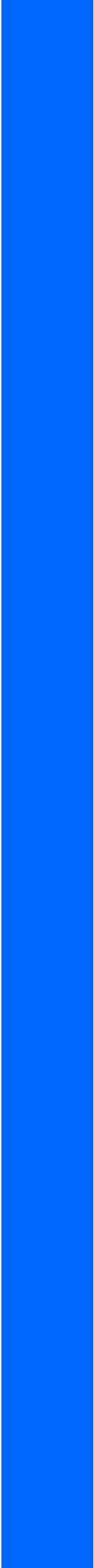
- Des conditions d'accueil partagées pour la première scolarisation, à savoir, une culture commune inter-catégorielle autour de la première scolarisation.
- Des actions partenariales entre l'Education nationale et les autres acteurs éducatifs et petite enfance du territoire, en vue de favoriser les meilleures conditions d'accès à la première scolarisation.

Indicateurs de mesure

- Le nombre de formations coanimées et de temps partagés entre acteurs de l'Education nationale, de la Petite enfance et des collectivités.
- La couverture du dispositif « moins de trois ans » sur le département.
- Le nombre d'enfants instruits à domicile.
- Le nombre d'outils et d'actions favorisant la culture commune.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Réaliser un cahier des charges sur les conditions d'accueil de l'enfant et de sa famille lors de sa première scolarisation.	Education nationale.	Education nationale.	Education nationale, services éducation des collectivités, réseau Pe Francas.
Favoriser l'interconnaissance professionnelle entre l'Education nationale, la petite enfance, l'animation...	Education nationale.		Education nationale, collectivités, coordination Pe Francas, coordination parentalité, Ddcs.
Partager les outils d'accompagnement de chaque profession en lien avec « l'enfant qui entre à l'école ».	Education nationale.		Education nationale, réseau Pe Francas, Ddcs.
Sensibiliser les élus à la prise en charge des enfants de deux ans.	Education nationale.	Education nationale.	Education nationale, Prd.
Programmer des temps d'échanges entre professeurs des écoles et parents lors de la semaine de la maternelle de 2021, sur les thèmes tels que : la place des parents, l'acquisition de la propreté, l'acquisition du langage...	Education nationale.	Education nationale, collectivités territoriales.	Education nationale, réseau Pe Francas, réseau Acm, Ddcs.
Travailler la préparation de l'accueil des enfants dont les situations sont spécifiques, confrontés au handicap, à la vulnérabilité et accompagner les familles vers une nouvelle institution.	Education nationale.		Education nationale, Pmi, Prh, coordination Pe Francas, coordination parentalité.
Réaliser un ou des outil(s) commun(s) indiquant les points spécifiques et les convergences entre structures petite enfance et école.	Education nationale.	Education nationale, collectivités territoriales.	Education nationale, réseau Pe Francas.
Mettre en œuvre des programmes et des temps de formation partagés tant au niveau des formateurs que des professionnels formés.	Education nationale.		Education nationale, Pmi, réseau Pe Francas, collectivités, Prh, réseau Acm, coordination parentalité, Ddcs.
Réaliser un questionnaire d'appréciation des familles prenant en compte la dimension départementale et les spécificités des territoires.	Education nationale.		Education nationale, Prd.



**II - Répondre aux besoins
spécifiques des familles
en particulier l'accès
des enfants en situation
de handicap
et des enfants des familles
vulnérables**

Fiche action n° 4

Le handicap et l'accueil du jeune enfant

Questions à traiter

- Comment développer et structurer une offre d'accueil adaptée et de proximité pour les enfants de 0 à 6 ans, porteurs de handicap, au sein des Eaje et Acm de la Manche ?
- Comment développer le répit parental en faveur des familles confrontées au handicap de leur enfant ?

Objectifs

- Développer l'offre et la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap au sein des Eaje et Alsh du département.
- Favoriser la transversalité entre les différents acteurs petite enfance, parentalité et inclusion et favoriser la cohérence du parcours des familles.
- Développer l'offre de répit en direction des familles concernées par le handicap d'un enfant de moins de 6 ans.

Résultats attendus

- Un maillage de l'ensemble du territoire départemental en offre d'accueil et une amélioration de l'accessibilité des familles confrontées au handicap de leur enfant, aux Eaje et Alsh.
- Des élus et des gestionnaires de structure sensibilisés aux enjeux liés à l'inclusion des jeunes enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire.
- Des professionnels qui acquièrent une confiance en leurs compétences à accueillir les enfants porteurs de handicap et leur famille.
- Un fonctionnement des professionnels en réseau, sur les territoires et au niveau départemental (parents, gestionnaires, professionnels et bénévoles).
- Des parents informés et accompagnés par des professionnels référents, vers des lieux d'écoute existant sur les territoires, pour pouvoir partager sur les problématiques rencontrées (Camsp, associations spécialisées, actions de soutien à la parentalité, Edp et Laep).
- Les parents bénéficient de temps leur permettant de « souffler ».
- La prise en compte du répit parental comme critère au sein des commissions d'attribution des places.

Indicateurs de mesure

- 100 % des territoires engagés dans une démarche Pesl sont accompagnés par le Prh en vue de développer une politique inclusive dans les structures petite enfance.
- 50 % des élus et des gestionnaires des territoires (Epci et pôle de proximité) sont sensibilisés aux enjeux de l'inclusion sur la période du schéma.
- 30 % des enfants de 0 à 6 ans porteurs d'un handicap font l'objet d'un accueil en Eaje.
- Le nombre de réunions d'analyse et d'échanges de pratiques réalisées à l'échelle des professionnels de la petite enfance des territoires engagés dans un projet handicap passe de 0 à 3 par an.
- 10 % des accueils, dans le cadre d'un projet handicap, font l'objet d'accompagnements dits « passerelle » et d'une passation externe réalisée.
- Le nombre de professionnels ayant bénéficié d'une sensibilisation et/ou d'une formation à l'accueil du handicap, portée par le Prh.
- Le nombre d'acteurs petite enfance, inclusion et parentalité qui sont mobilisés à la préparation et à la participation d'un événement départemental (cible : a minima un groupe de 20 acteurs pour la préparation).
- Le pourcentage de familles ayant un enfant porteur de handicap entre 0 et 6 ans, exprimant le besoin d'un accueil « répit ».
- Les besoins exprimés en répit parental sont couverts à hauteur de 20 % au sein des Eaje du département.
- 80 % des Eaje inscrits dans un projet handicap ouvrent des places en faveur du répit parental et ont modifié leur règlement de fonctionnement.
- Un séjour expérimental répondant aux besoins exprimés a été créé et réalisé sur la période du schéma.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Promouvoir l'action du Prh en matière d'accompagnement méthodologique des projets handicap sur les territoires et au sein du réseau des professionnels Eaje.	Prh, Caf.	Caf, Cd.	Caf, Cd, Msa, Prh, Prd, réseau Pe Francas.
Mettre en place une démarche proactive de communication et de financement auprès des élus pour développer une politique petite enfance inclusive au sein des Eaje et Alsh de leur territoire.	Prd, Caf.	Caf, Cd, Msa, Ddcs.	Prd, Prh, réseau Pe Francas, Caf, Cd, Msa, Ddcs.

Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation à la thématique du handicap auprès des professionnels.	Prh.	Caf, Cd.	Prh.
Mettre en place des temps d'échanges et d'analyse de pratiques entre les professionnels petite enfance des territoires.	Gestionnaires et directions petite enfance.		Gestionnaires et directions Pe, Prh, réseau Pe Francas, Prd.
Conclure une convention de partenariat entre les Camsp et les structures qui accueillent des jeunes enfants en situation de handicap.	Pep de la Manche.		Pep Manche, gestionnaires Eaje, Cd.
Renouveler l'enquête menée conjointement par les coordinations petite enfance et inclusion auprès des Eaje, recensant le nombre d'enfants accueillis, ainsi que les ressentis et besoins des professionnels.	Coordination Pe, Prh, Caf.		Coordination Pe, Prh.
Encourager les élus et les gestionnaires à créer des instances locales de concertations transversales, réunissant les professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de la santé, de la parentalité et incluant les parents et les bénévoles.	Prd, Caf.		Prd, Caf, Cd, Msa.
Mettre en œuvre les accompagnements dits « passerelle », de manière à encourager les professionnels des Eaje à aller vers les lieux ressources avec le parent.	Direction Pe des territoires, direction Eaje.		Directions Pe et acteurs des territoires concernés, Prh, réseau Pe Francas, Cd.
Enrichir les rubriques « parentalité et handicap », « activités adaptées » du site monenfant.fr.	Caf.		Caf, Cd, Prh.
Organiser une journée départementale portée par les familles autour de la qualité de l'accueil des structures petite enfance, en associant les structures médico-sociales et parentalité.	Coordination Pe, Prh, coordination parentalité.		Familles, Prd, acteurs de terrain des 3 thématiques sur les territoires.
Interroger les familles ayant un enfant porteur de handicap, pour définir leurs besoins en matière de répit parental, par le biais d'un questionnaire à diffuser aux partenaires.	Coordination Pe, Prh.		Camsp-Cmpp, directeurs crèches et référents projets handicap, Prd, coordination Pe, Prh.
Accompagner les Eaje dans le développement d'une offre d'accueil destinée spécifiquement au répit parental.	Coordination Pe, Prh.		Coordination Pe, Prh, Pep, Caf, Cd.
Proposer une offre « week-end répit » en direction des familles à titre expérimental.	Prh.	Caf, Cd, Msa.	Prh.

Fiche action n° 5

La mixité sociale

Questions à traiter

- Comment renforcer l'accessibilité aux Eaje des familles les plus en difficulté ?
- Comment améliorer la qualité de l'accompagnement des familles vulnérables accueillies au regard de leurs spécificités ?

Objectifs

- Identifier les territoires prioritaires à accompagner pour renforcer l'accueil des familles vulnérables.
- Accompagner les professionnels dans la mise en place d'une politique d'accueil de qualité des publics vulnérables.

Résultats attendus


- Le ciblage des structures à accompagner prioritairement.
- Des professionnels volontaires, mobilisés et qualifiés pour accueillir les familles.
- Les parents s'autorisent à recourir aux modes d'accueil de la petite enfance.
- Une interconnaissance entre les acteurs d'un territoire afin de faciliter le parcours des familles en situation de vulnérabilité et la qualité de leur accompagnement.
- La mise en place d'un cadre commun d'accompagnement des familles vulnérables au sein des Eaje du département.

Indicateurs de mesure

- Le nombre de pôles de proximité prioritaires au regard des indicateurs définis (pauvreté, accueil des enfants dont la participation est inférieure à 1 € taux d'enfants de moins de 3 ans).
- Le nombre d'Eaje accompagnés (20 % par an) qui mettent en œuvre une politique d'attribution des places tenant compte des caractéristiques de leur population.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Affiner l'analyse et la connaissance de la « vulnérabilité » sur chaque pôle de proximité, en s'appuyant sur un large panel d'indicateurs (bénéficiaires du Rsa, prime d'activité, monoparents, participation financière en Eaje, nombre d'enfants de moins de 3 ans par rapport à la moyenne départementale de 3 %).	Caf.		Caf, Msa.
Exploiter les résultats de l'enquête Filoué pour échanger sur le profil des familles accueillies en Eaje, lors des réunions de réseau départemental.	Caf.		Caf, coordination départementale Francas.
Réaliser un recensement des pratiques en matière d'attribution des places sur les territoires définis comme prioritaires et accompagner la mise en œuvre d'une centralisation d'attribution des places.	Caf.		Caf, Prh, coordination départementale Francas, Eaje, élus.
Développer une réflexion au sein des équipes sur les modalités d'accueil des familles en situation de vulnérabilité et inclure cette dimension dans la charte de qualité.	Coordination Pe.		Directions et coordinations petite enfance des territoires, professionnels des structures.
Mettre en œuvre un programme de formation et un accompagnement méthodologique à destination des professionnels des Eaje et des coordinations petite enfance des territoires.	Coordination Pe.		Coordination Pe, Caf, Cd, Pep.
Déployer des lieux et/ou des temps passerelles où le parent apprend à « partager » en confiance sans enfant et s'autorise à le confier à d'autres.	Eaje.		Caf, Pmi, Msa, Eaje, élus.
Créer et utiliser des outils adaptés pour faciliter l'accueil de toutes les familles (exemple : le livret Commuk'image, documents traduits en plusieurs langues).	Prh, coordination départementale Pe.		Prh, coordination départementale Francas, associations spécialisées.



III - Développer l'offre et mailler progressivement le territoire en matière d'accompagnement à la parentalité

Fiche action n° 6

Les espaces de parents – développer l’offre et la mission de coordination

Questions à traiter

- Comment permettre l’accès des familles à un service dédié à la parentalité ?
- Comment développer le volet coordination des Espaces de parents sur un territoire ?

Objectifs

- Accompagner la création des espaces de parents.
- Développer la fonction de coordination des espaces de parents sur leur territoire d’intervention.

Résultats attendus

- Un espace de parents positionné dans chaque territoire de projet.
- La constitution d’un réseau d’acteurs parentalité sur le territoire d’implantation de l’Edp.
- Un référent parentalité reconnu pour son expertise et identifié comme une personne ressource par les professionnels.
- Un projet parentalité coconstruit, animé de façon participative et qui fait référence pour les acteurs parentalité du territoire.

Indicateurs de mesure

- Nombre d’espaces de parents créés.
- Nombre de zones blanches couvertes (cartographie et taux de couverture par Epci au minimum).
- Augmentation de la fréquentation des parents dans les structures et projets dédiés.
- Nombre de réunions de réseau et de collaborations entre services parentalité.
- Augmentation du nombre d’actions parentalité sur le département.
- Meilleure couverture du département en actions de soutien à la parentalité.
- Nombre de parutions concernant les EdP et outils de communication : articles, données statistiques, flyers...
- Nombre de formations ou sensibilisations des référents, sur le champ de la parentalité.

- Niveau de satisfaction des acteurs locaux par rapport à l'action des EdP (questionnaires, entretiens).
- Mise en place d'instances de coordination (parentalité) sur les territoires (fréquence et présence des acteurs).
- Nombre d'actions communes partenariales mises en place sur le territoire en réponse aux problématiques repérées.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Créer des supports de communication sur les Espaces de parents adaptés à différents interlocuteurs : vidéo, diaporamas, témoignages, éléments d'évaluation...	Coordinateur départemental parentalité Udaf.	Caf, collectivités.	Référents parentalité, conseillères techniques Caf.
Sensibiliser des élus aux enjeux de la parentalité sur les territoires.	Coordinateur départemental parentalité Udaf.		Prd, élus locaux, collectivités.
Exploiter davantage les données issues des Espaces de parents au sein de l'observatoire départemental pour renforcer la connaissance et l'analyse en matière de parentalité.	Conseillère technique parentalité Udaf.		EdP, coordinateur parentalité Udaf, chargée d'études Caf.
Formaliser un axe parentalité au sein des projets de territoire.	Coordinateur départemental parentalité Udaf.		Prd, conseillère technique, EdP.
Organiser des formations/sensibilisation des référents parentalité aux problématiques de la vulnérabilité, de l'inclusion, de l'adolescence... pour renforcer leur expertise et mieux accompagner les acteurs locaux.	Coordinateur départemental parentalité Udaf.	Caf, collectivités.	Réseau EdP, conseillères techniques Caf.
Elaborer des outils au sein du réseau des EdP (exemple : référentiel d'évaluation) à mettre au service des professionnels de la parentalité.	Conseillère technique parentalité Udaf.		Réseau EdP, coordinateur parentalité Udaf.
Expérimenter la relation dématérialisée avec les parents.	Coordinateur départemental parentalité Udaf.	Caf.	Prd, EdP, Caf.
Accompagner les référents EdP en matière de conduite et d'animation de projets parentalité (boîtes à outils, rencontres...), pour permettre notamment la création de projets locaux et départementaux en lien avec les acteurs Reaap, Clas, Laep.	Coordinateur départemental parentalité Udaf.		Réseau EdP, Prd, Caf.

Fiche action n° 7

La place des parents dans le Clas et la collaboration Clas - école

Question à traiter

- Comment aider les opérateurs Clas à accentuer la place des parents dans le dispositif et dans la scolarité de leurs enfants, et permettre plus de collaborations entre les familles, l'école et le Clas ?

Objectifs

- Développer l'axe parentalité du Clas.
- Renforcer la collaboration entre les animateurs du Clas et les enseignants.

Résultats attendus

- Une meilleure compréhension par les parents du fonctionnement et des codes de l'école.
- Des parents plus impliqués dans la scolarité de leur enfant.
- Une intervention concertée des enseignants et des animateurs Clas auprès de l'enfant et de sa famille.
- L'inscription du Clas dans l'axe parentalité du projet de territoire.

Indicateurs de mesure

- Nombre de parents mobilisés, en tant que partenaires et acteurs dans les écoles et dans le dispositif Clas tout au long de l'année (réunions de parents d'élèves, rendez-vous individuels, projets...).
- Nombre de créations de nouveaux espaces dédiés aux parents au sein des établissements scolaires, ou de nouvelles instances mises en place en collaboration avec le Clas ou un gestionnaire éducatif.
- Nombre de projets communs parents-école-Clas et/ou Acm, Alsh, et associations de parents d'élèves...).
- Nombre d'actions collectives et individuelles créées au sein du Clas visant à mieux faire connaître le fonctionnement et les codes de l'école aux parents.
- Nombre de formations des acteurs Clas mises en place et nombre de participants.

- Nombre d'interventions et actions au sein de l'école créées par les animateurs Clas ou en partenariat avec l'école.
- Nombre d'instances locales créées autour de la scolarité.
- Nombre de supports de communication et promotion créés.
- Nombre d'outils d'évaluation créés.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Mettre en place des formations à destination des accompagnateurs du Clas pour leur permettre de mieux cerner les enjeux de la parentalité et de mieux informer et impliquer les parents.	Coordinateur départemental parentalité.	Caf, collectivités.	Caf, Education nationale, Canopé.
Créer des outils au sein du réseau départemental Clas, pour guider les professionnels dans la définition et la mise en œuvre d'un axe parentalité dans le Clas.	Coordinateur départemental parentalité.	Caf, collectivités.	Caf, Education nationale, Canopé.
Impulser des actions expérimentales à l'école : espaces dédiés aux parents, groupes de parole de parents...	Coordinateur départemental parentalité.	Caf, collectivités.	Réseau des acteurs Clas, Education nationale.
Reconduire le Festival départemental d'accompagnement à la scolarité.	Conseillère technique parentalité Caf.	Caf.	Coordinateur parentalité, Caf, Education nationale, Canopé.
Encourager la création d'instances locales de soutien à la scolarité, et/ou l'implication des acteurs Clas et des enseignants dans des instances existantes.	Coordinateur départemental parentalité.		Clas, collectivités, écoles.
Créer des outils de communication sur le Clas (vidéo, diaporama, plaquette, annuaire) pour expliquer le dispositif et en faire la promotion auprès des écoles.	Coordinateur départemental parentalité.	Caf.	Caf, Education nationale, Clas.
Accompagner la mise en place d'une évaluation locale concertée avec les enseignants, sur les effets du Clas existant sur le territoire.	Coordinateur départemental parentalité.		Caf, Education nationale, Clas.

Fiche action n° 8

Le développement de l'axe parentalité dans les Laep et la promotion auprès des élus et des professionnels

Question à traiter

- Comment mieux faire connaître les Laep et comment accompagner la prise en compte des besoins et spécificités des parents dans ces lieux ?

Objectifs

- Accueillir les parents dans leur diversité, leur vulnérabilité et leur disponibilité.
- Promouvoir le Laep auprès des élus et des professionnels.

Résultats attendus

- Des services accessibles aux familles et qui tiennent compte de leurs disponibilités.
- L'augmentation de la fréquentation pour les parents d'enfants porteurs de handicap et les familles " vulnérables ".
- Les acteurs du territoire connaissent et s'approprient les missions du Laep, ils orientent les familles vers ce dispositif.
- Les élus reconnaissent le Laep comme un outil d'attractivité du territoire.
- La création de nouveaux Laep.

Indicateurs de mesure

- Présence de parents d'enfants porteurs de handicap, familles vulnérables et parents en activité professionnelle accueillis (ressenti des accueillants et des services spécialisés).
- Mesure du ressenti des parents, du ressenti des accueillants et des partenaires de proximité concernant les services offerts sur le territoire, par enquête, témoignages.
- Augmentation du nombre de parents accueillis / nombre d'enfants / nombre de familles nouvelles.
- Nombre d'actions partenariales en direction des parents.
- Nombre de Laep créés ou développés dans le cadre des projets de territoire et selon les priorités définies (couverture du panier parentalité).
- Nombre de supports de communication créés et utilisés.
- Nombre de Laep impliqués dans un réseau local.

- **Réalisations et actions à mettre en œuvre**

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Former les acteurs des Laep sur l'accueil de familles vulnérables et le handicap.	Coordinateur départemental parentalité.		Laep, Caf.
Organiser des événements transversaux (petite enfance, enfance, inclusion), sur les territoires et à l'échelle départementale.	Coordinateur départemental parentalité.		Laep, Caf, réseaux.
Aménager des lieux décentralisés ou itinérants pour développer l'accessibilité.	Coordinateur départemental parentalité.	Caf, collectivités.	Réseau des acteurs Laep.
Expérimenter l'accueil de parents sans leurs enfants et de familles avec des enfants de plus de 6 ans (cahier des charges).	Coordinateur départemental parentalité.		Réseau des acteurs Laep.
Elaborer des projets de services prenant en compte les besoins spécifiques des familles (aménagement des horaires et jours d'ouverture aux parents travaillant et/ou aux enfants scolarisés...).	Coordinateur départemental parentalité.		Réseau des acteurs Laep.
Construire des outils de communication et de promotion des Laep auprès des élus (enjeux, témoignages de parents...).	Coordinateur départemental parentalité.	Caf.	Prd, Laep, collectivités.
Encourager l'implication des Laep dans un réseau local : contribution aux diagnostics, interconnaissance entre professionnels, contribution à la définition du projet de territoire.	Coordinateur départemental parentalité.		Prd, Laep, collectivités.

Fiche action n° 9

Un panier de services Reaap – Clas - Laep

Question à traiter

- Comment réduire les inégalités en matière de soutien à la parentalité et permettre à toutes les familles de bénéficier, en proximité, d'une offre de services parentalité socle ?

Objectif

- Développer un panier de services parentalité sur chaque territoire de projet (Laep, Clas, Reaap).

Résultats attendus

- Une offre de services diversifiée et de proximité, accessible aux parents, facilitant leur exercice de la parentalité et permettant la mise en œuvre d'un accompagnement face aux événements fragilisants.
- Une offre locale qui contribue au déploiement de l'axe parentalité des projets de territoire.
- La constitution de réseaux locaux d'acteurs.
- L'implication des parents, force de proposition au sein d'instances locales.

Indicateurs de mesure

- Nombre de dispositifs créés.
- Nombre de zones blanches couvertes (cartographie) par Epci et pôles de proximité ou autres territoires de projet.
- Nombre d'actions de valorisation pour rendre visible le bouquet de services parentalité (journées départementales, outils de communication...).

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Réaliser un outil de communication présentant globalement les enjeux de la parentalité et les différents dispositifs qui constituent le bouquet de services.	Coordinateur départemental parentalité.	Caf, collectivités.	Réseaux parentalité, Caf, Prd.
Sensibiliser les élus des territoires dépourvus aux enjeux de la parentalité.	Coordinateur départemental parentalité.	Caf, collectivités.	Prd, réseaux parentalité, Caf, collectivités.
Mettre en place des rencontres à l'échelle départementale (exemple : journée départementale) pour acculturer les professionnels et les élus aux différents dispositifs.	Conseillère technique parentalité.	Caf.	Réseaux parentalité, Caf.
Encourager la création d'instances locales de réflexion et de concertation concernant le projet parentalité des territoires.	Coordinateur départemental parentalité.	Collectivités.	Prd, réseaux parentalité, Caf, collectivités.

Fiche action n° 10

Les ruptures familiales : la médiation familiale

Questions à traiter

- Comment déployer l'offre de service de médiation familiale en lien avec les besoins observés et les moyens mobilisables, tout en veillant à l'équité territoriale ?
- Comment et dans quelles limites évaluer l'impact de la médiation sur la résolution des conflits familiaux ?

Objectifs

- Adapter l'offre de service de médiation familiale, sur le plan territorial et des modalités d'intervention (conventionnel/judiciaire), en tenant compte des besoins observés sur l'ensemble du département et des suites données sur la Tmfpo.
- Evaluer les résultats produits par le recours à la médiation auprès des familles.

Résultats attendus

- Une connaissance affinée des besoins en médiation sur l'ensemble du département pour équilibrer l'offre.
- Un développement du recours à la médiation conventionnelle.
- Le fonctionnement partiellement mutualisé des services.
- Une meilleure connaissance des résultats produits par le recours au médiateur, sur la résolution du conflit familial.

Indicateurs de mesure

- Diminution des mesures judiciaires au profit des mesures conventionnelles de médiation familiale.
- Augmentation du recours à la médiation (conventionnelle ou judiciaire) dans les situations de séparation déclarées à la Caf.
- Maintien de la fluidité d'accès aux mesures de médiation conventionnelle (absence de liste d'attente).
- Nombre et types de coopérations mises en place entre opérateurs.
- Géolocalisation des mesures de médiation judiciaire et conventionnelle (cartographie).

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Mener des actions de communication et d'échanges telles que des portes ouvertes, des tables-rondes ouvertes aux partenaires sociaux pour favoriser le recours à la médiation par les familles et l'orientation par les professionnels.	Coordinateur départemental parentalité.	Services	Services, partenaires du comité de pilotage.
Développer les modes de collaboration entre associations, telle que l'extension du guichet unique à toute la médiation.	Coordinateur départemental parentalité.		Services, partenaires du comité départemental.
Adapter l'offre départementale en réponse à la suite qui sera donnée à l'expérimentation Tmfpo au niveau national.	Conseillère technique parentalité.	Comité départemental des financeurs.	Services, partenaires du comité départemental.
Evaluer qualitativement le service rendu à partir du croisement des différentes données existantes (Caf, justice, opérateurs), analysées par les partenaires.	Coordinateur départemental parentalité.		Services, partenaires du comité de pilotage.
Analyser les données détenues par les différents partenaires (service de médiation, tribunaux, travailleurs sociaux...), pour identifier les besoins sur l'ensemble du département.	Coordinateur départemental parentalité.		Services, partenaires du comité de pilotage.

Fiche action n° 10

Les ruptures familiales : les espaces rencontre

Questions à traiter

- Comment et à quelles conditions assurer le maintien de l'offre de service actuelle des espaces rencontre ?
- Comment développer la communication sur les espaces rencontre auprès des familles ?

Objectifs

- Améliorer l'accessibilité des familles aux espaces rencontre, en développant l'offre sur Cherbourg-en-Cotentin et en expérimentant un recours à titre conventionnel.
- Encourager les échanges de pratiques entre les services.

Résultats attendus

- Des temps de rupture du lien parent-enfant sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin qui diminuent.
- Des parents qui se mobilisent et s'organisent pour maintenir le lien avec l'enfant en sollicitant le recours aux espaces rencontre.
- Une réduction des coûts de fonctionnement.
- Des pratiques harmonisées et conformes au référentiel national.

Indicateurs de mesure

- Réduction des délais d'attente des familles pour accéder au service sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.
- Diminution du nombre de situations en liste d'attente par le Tribunal judiciaire.
- Diminution du nombre de situations nécessitant un temps d'attente supérieur à un délai de quinze jours entre la décision et la mise en œuvre.
- Diminution des décisions ralenties par défaut de conformité (adéquation entre orientation et projet de service).
- Taux de recours aux espaces rencontre par Epci par territoires.

- Baisse de la conflictualité dans les situations de séparation, évaluée à travers le ressenti des parents usagers des espaces rencontre (enquête de satisfaction).
- Nombre de recours à l'espace rencontre en conventionnel, avant saisine et hors judiciaire.
- Nombre d'actions de mutualisations entre services (formations notamment).

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Accompagner l'augmentation de la capacité d'accueil en espaces rencontre, sur le ressort du Tribunal judiciaire de Cherbourg, en agissant sur différents leviers : ressources humaines, financements...	Coordinateur départemental parentalité.	Institutions du comité départemental des financeurs.	Services, partenaires du comité départemental des financeurs.
Expérimenter le recours aux espaces rencontre à titre conventionnel pour les familles, dans l'attente de leur organisation définitive et/ou dans l'attente de la saisine du Juge aux affaires familiales, ou pour l'accès des grands-parents.	Coordinateur départemental parentalité.	Comité départemental des financeurs.	Services, partenaires du comité de pilotage.
Encourager les rencontres entre services et le recours à différentes formes de mutualisation (analyse de la pratique, formations, etc.).	Coordinateur départemental parentalité, Caf.	Services, Caf.	Services, partenaires du comité de pilotage.

Fiche action n° 11

Les ruptures familiales : Aripa

Question à traiter

- Comment rendre accessibles les séances collectives Parents après la séparation afin que les parents bénéficient d'une information de qualité leur permettant d'exercer leurs responsabilités parentales ?

Objectifs

- Organiser les séances « parents après la séparation » en veillant à l'équilibre rural/urbain.
- Développer la fréquentation et prendre en compte les besoins exprimés par les parents.

Résultats attendus


- Les parents peuvent participer aux séances « parents après la séparation » quel que soit leur lieu d'habitation.
- Des parents confrontés à la séparation, mieux orientés, informés et accompagnés.

Indicateurs de mesure

- Diversification des lieux d'organisation des séances « parents après la séparation » (urbains et ruraux).
- Maintien ou augmentation de la fréquentation (cible : 46 participants annuels comme en 2019).
- Amélioration du taux de satisfaction des participants (questionnaires transmis par les services).
- Ressenti des intervenants sur le déroulé des séances : intérêt et participation des parents... (débriefing après séances).
- Retours des partenaires locaux qui côtoient les familles (ressenti, paroles entendues, échelle de satisfaction).
- Nombre d'actions de promotion des séances.
- Nombre, types de démarches réalisées par les parents ayant participé à une séance.
- Taux de participation des parents en rapport avec le nombre de parents invités (Caf).

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Réaliser six séances par an de « parents après la séparation » de l'Aripa, sur les territoires ruraux et urbains, en présentiel ou en distanciel.	Coordinateur départemental parentalité.	Services.	Services, partenaires.
Communiquer sur les séances, promouvoir les dispositifs liés aux ruptures familiales auprès des partenaires sociaux et judiciaires. Veiller à maintenir la dynamique partenariale existante autour de ce dispositif.	Coordinateur départemental parentalité.		Services, partenaires du comité de pilotage.
Mettre en œuvre, à titre expérimental, un groupe de paroles entre parents séparés, et éventuellement entre enfants de parents séparés (selon les partenaires impliqués).	Coordinateur départemental parentalité.		Services, partenaires du comité départemental.
Intégrer le pilotage des séances dans le comité de pilotage technique des services de médiation et espaces rencontre.	Coordinateur départemental parentalité.	Comité départemental des financeurs.	Services, partenaires du comité de pilotage.



IV - Développer l'offre et mailler progressivement le territoire en matière d'accompagnement des jeunes

Fiche action n° 12

Accompagner le développement de projets jeunesse sur les territoires

Question à traiter

- Quelles sont les ressources à créer pour accompagner l'émergence et la structuration de politiques jeunesse au niveau local ?

Objectifs

- Développer des coordinations jeunesse au niveau local.
- Renforcer la coordination jeunesse départementale.
- Accompagner le développement des 4i (information des jeunes - initiatives des jeunes - implication des jeunes - insertion/inclusion des jeunes) dans les projets locaux.

Résultats attendus

- Une politique jeunesse formalisée sur chaque Epci et/ou pôle de proximité engagé dans un Pesl.
- Une appropriation par les territoires des enjeux des politiques jeunesse autour des 4i.
- Un projet de coordination jeunesse départementale co-construit et suivi conjointement par les institutions.
- Des acteurs jeunesse mobilisés sur les actions proposées par la coordination jeunesse.
- Des acteurs jeunesse travaillant en réseau au niveau local et départemental.

Indicateurs de mesure

- Nombre de réunions par an de l'instance inter-institutionnelle de suivi de la coordination jeunesse.
- Nombre d'événements structurants au niveau départemental.
- Fréquentation et implication des acteurs jeunesse dans la construction d'événements départementaux.
- Nombre et fréquentation des rencontres d'information, formations, échanges de pratiques des acteurs de la jeunesse.
- Présence d'un axe jeunesse et d'actions nouvelles dans les Pesl relevant d'au moins un des champs des 4i.
- Réalisation et diffusion de la fiche-enjeux sur la thématique jeunesse.

Réalizations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Pérenniser l'instance inter-institutionnelle de suivi de la coordination jeunesse départementale.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement.
Elaborer un outil de présentation des enjeux des politiques jeunesse et de la déclinaison des 4i au service des territoires en démarche Pesl.	La Ligue de l'enseignement, Ceméa.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa.
Mettre en place une communication par les institutions visant à valoriser la coordination jeunesse départementale auprès des acteurs locaux.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa.
Ajouter une étape de présentation du Prd dans la procédure Pesl afin de positionner la coordination jeunesse départementale comme ressource permettant de mobiliser la richesse des dispositifs jeunesse au service des politiques territoriales (Pae, Ps jeunes, Papa, Pij, relais mobilité, Ajir, Cap d'Ajir, bourses...).	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cs, Msa, Ceméa.
Développer la mise en réseau des acteurs jeunesse au niveau départemental : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evénements structurants. ▪ Intégration des Papa et du réseau Ij. ▪ Mise en réseau des futurs Pae. ▪ Rencontres d'informations, formations, échanges de pratiques. 	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa, Education nationale.
Positionner la coordination jeunesse départementale dans l'accompagnement de la mise en réseau des acteurs au niveau local : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition de soutien aux coordinations jeunesse Pesl locales. ▪ Accompagnement de l'émergence de projets Pae sur les territoires. ▪ Interventions d'accompagnement proposées dans le cadre du Pôle ressource départemental Pesl. 	La Ligue de l'enseignement, Ceméa.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa, Education nationale.
Développer des actions transversales avec les autres coordinations thématiques du Prd Pesl.	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Ceméa, Adpep, Udaf, Caf, Francas.

Fiche action n° 13
Renforcer l'autonomie des jeunes
pour développer leurs initiatives et leur engagement

Question à traiter

- Comment améliorer l'accompagnement des initiatives de jeunes et en particulier les plus éloignés de l'autonomie ?

Objectifs

- Développer les structures et services en faveur de la jeunesse sur les territoires.
- Développer la culture de l'initiative et de l'engagement auprès des jeunes.
- Renforcer et structurer les moyens d'accompagnement des projets de jeunes au niveau local.

Résultats attendus

- La création de nouveaux services en direction des jeunes sur les territoires (en particulier à travers les Pae et la Ps jeunes).
- Une augmentation du nombre de projets initiés par les jeunes et du nombre de projets participatifs organisés au sein des structures.
- Une augmentation du nombre de projets portés par des mineurs et/ou des jeunes éloignés de l'autonomie.
- Une implication des jeunes dans la gouvernance / la vie des structures jeunesse.

Indicateurs de mesure

- Un développement de la dynamique jeunesse inter-institutionnelle par la mise en place de chantiers collectifs (Impec, Pae, Ajir...).
- Un axe de travail des Pae.
- Une belle longévité du dispositif Ajir et du réseau des Pae.
- Une baisse du nombre de sollicitations de la bourse Ajir.
- Des besoins pour accompagner les jeunes les plus éloignés de l'autonomie.
- Une nouvelle dynamique inter-institutionnelle autour de Cap d'Ajir.
- La création de la Ps jeunes par la branche Famille.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Expérimenter et mettre en place la nouvelle bourse départementale Cap d'Ajir pour soutenir les initiatives des jeunes les plus éloignés de l'autonomie.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa.
Déployer des Points d'appui à l'engagement.	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa.
Déployer le financement à la fonction de projets jeunesse dans le cadre de la Ps jeunes.	Caf.	Caf.	Ligue de l'enseignement., Caf.
Pérenniser le Conseil départemental de jeunes.	Cd, La Ligue de l'enseignement.	Cd.	La Ligue de l'enseignement.
Poursuivre les appels à partenariat Mfr/Msa, appels à projets PréVert et appel à projets jeunes.	Msa.	Msa.	Msa, Mfr.
Sensibiliser les jeunes et les professionnels à différentes formes d'interventions collectives ou individuelles structurant les prises d'initiatives et les engagements.	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement.
Accompagner les structures dans la définition de missions d'intérêt général au titre du Snu favorisant l'implication des jeunes en leur sein.	Ddcs.	Ddcs.	Ddcs, structures locales.

Fiche action n° 14

Valoriser les compétences acquises par les jeunes, valoriser leurs projets et les jeunes eux-mêmes

Question à traiter

- Quels outils proposer aux accompagnateurs de projets de jeunes pour améliorer la valorisation des compétences acquises par les jeunes dans leur parcours d'engagement ?

Objectifs

- Contribuer au développement des compétences psychosociales des jeunes en les accompagnant dans leurs projets.
- Sensibiliser les structures aux compétences travaillées à travers les projets de jeunes.
- Aider les jeunes à inscrire leurs expériences d'engagement dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Résultats attendus

- Une augmentation du nombre de projets de jeunes et de projets participatifs.
- Une mobilisation des jeunes et des acteurs sur les événements de valorisation des projets de jeunes.
- Une meilleure formation des acteurs de la jeunesse sur les finalités éducatives.
- Une meilleure valorisation de l'implication des jeunes au sein des structures.
- De nouvelles initiatives impulsées par des rencontres entre jeunes.
- Une reconnaissance par les élus, de la jeunesse comme ressource pour les territoires.

Indicateurs de mesure

- Nombre de projets et de jeunes soutenus dans le cadre des bourses inter-institutionnelles (Ajir, Cap d'Ajir) et des projets conventionnés (Pae, Ps Jeunes).
- Nombre et fréquentation des événements valorisant les jeunes.
- Nombre et fréquentation des formations destinées aux acteurs.
- Nombre de badges numériques délivrés.
- Nombre de partenaires impliqués dans la réflexion sur les Open Badges.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Organiser des événements départementaux valorisant les jeunes et leurs projets : Impec, Impec Pro...	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa, Points d'appui pour agir.
Organiser des événements locaux de valorisation des jeunes.	La Ligue de l'enseignement.	Caf, collectivités locales.	La Ligue de l'enseignement, collectivités locales.
Utiliser des outils d'identification de compétences et de valorisation (open badges).	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Caf, Ddcs, Cd, Msa, Education nationale, structures.
Former les acteurs locaux sur la méthodologie de projet (outils et posture de l'accompagnateur) et les finalités éducatives dans les structures de jeunesse.	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Ddcs, Cd, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Ddcs.
Former les acteurs locaux sur les enjeux liés à l'estime de soi et plus largement sur les compétences psychosociales activées dans le cadre des initiatives et de l'engagement.	La Ligue de l'enseignement, Ddcs.	La Ligue de l'enseignement, Ddcs.	La Ligue de l'enseignement, Ddcs.
Former des acteurs locaux à l'identification des compétences et à l'utilisation d'outils de valorisation.	La Ligue de l'enseignement, Ddcs.	La Ligue de l'enseignement, Ddcs.	La Ligue de l'enseignement, Ddcs.
Développer les actions transversales sur les Open badges avec la coordination Promeneurs du Net dans le cadre du Prd/Pesl.	La Ligue de l'enseignement, coordonnateur Pei.	Caf.	La Ligue de l'enseignement, Caf.
Communiquer sur le Service national universel et la valorisation des jeunes engagés dans les missions d'intérêt général dans le cadre du Snu.	Ddcs.	Ddcs.	Ddcs.

Fiche action n° 15

Développer les actions favorisant la découverte du monde du travail, l'insertion et l'inclusion des jeunes

Question à traiter

- Comment mieux intégrer la thématique de l'insertion et de l'inclusion dans les politiques jeunesse ?

Objectifs

- Développer un projet partenarial contribuant à l'insertion des jeunes.
- Renforcer les liens entre les acteurs de la jeunesse et les acteurs de l'insertion socio-professionnelle.
- Développer les actions de découverte du monde professionnel en milieu scolaire.
- Développer les actions de sensibilisation à l'accès aux droits.
- Pérenniser les actions favorisant l'insertion des jeunes (Faj, Cjs...).

Résultats attendus

- Des jeunes mieux informés sur leurs droits et sur le monde du travail.
- Des professionnels mieux armés pour orienter les jeunes sur la question de l'accès aux droits.
- Des jeunes accompagnés dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.
- Des missions locales davantage intégrées dans le réseau des acteurs jeunesse.

Indicateurs de mesure

- Nombre de connexions sur la plateforme « stage de 3^{ème} ».
- Nombre de mini-entreprises développées en milieu scolaire.
- Nombre de professionnels formés dans le cadre de l'atelier de sensibilisation à l'accès aux droits dispensé par le Crij.
- Nombre de guides Crij diffusés au niveau départemental.
- Co-financement du fonds d'aide aux jeunes.
- Nombre et fréquentation des actions développées grâce au financement Faj.
- Nombre de missions locales présentes dans les actions du réseau.
- Nombre de participants aux ateliers « accès aux droits » dans le cadre du Snu.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Déployer la plateforme départementale pour les stages de 3 ^{ème} .	Cd, Education nationale.	Cd.	Cd, Education nationale.
Développer les mini-entreprises en milieu scolaire.	Cd.	Cd.	Epa.
Soutenir les Cjs (coopératives jeunesse de service) et accompagner leur inscription dans les projets de territoire.	Ddcs.	Caf, Cd, Ddcs, Msa	Crescendo, Interaction
Développer les Juniors associations en tant que dispositif permettant l'expérimentation.	La Ligue de l'enseignement.	La Ligue de l'enseignement.	La Ligue de l'enseignement.
Maintenir la participation inter-institutionnelle au Fonds d'aide aux jeunes et valoriser les actions collectives financées dans ce cadre.	Cd.	Caf, Cd, Ddcs, Msa	Cd, La Ligue de l'enseignement.
Développer des ateliers de découverte des métiers et de rencontre des professionnels proposés par certains Pij.	Ddcs.	Ddcs.	Réseau IJ.
Intégrer les missions locales au réseau des acteurs jeunesse.	La Ligue de l'enseignement.	Caf, Cd, Ddcs, Msa.	La Ligue de l'enseignement, Cd, missions locales.
Former/sensibiliser les acteurs locaux à la question de l'accès aux droits des jeunes et utilisation du guide Crij.	Caf.	Caf.	Crij, La Ligue de l'enseignement.
Mettre en place les modules dédiés à l'accès aux droits à l'occasion du séjour de cohésion au sein du Service national universel (Snu).	Ddcs.	Ddcs.	Ddcs.

Fiche action n° 16

Développer le réseau départemental Promeneurs du Net

Question à traiter

- Comment accompagner les politiques de présence éducative sur Internet sur les territoires ?

Objectifs

- Pérenniser et développer la coordination départementale Promeneurs du Net.
- Mobiliser les institutions sur la thématique présence éducative sur Internet.
- Développer le réseau Promeneurs du Net.
- Renforcer la fonction d'accompagnement des professionnels.
- Impliquer les employeurs dans le projet Promeneurs du Net.
- Améliorer le suivi et l'évaluation de la présence éducative sur Internet.
- Améliorer la communication sur le dispositif auprès des territoires.

Résultats attendus

- Une structuration de la coordination départementale autour de relais locaux.
- Un partage inter-institutionnel des enjeux de la Pei.
- Un réseau départemental dynamique et investi dans les actions proposées.
- Une amélioration du maillage territorial.
- Une pérennisation des Pdn parentalité.
- Une mobilisation des Pdn sur les travaux collectifs du réseau.
- Une reconnaissance de la mission de Promeneur du Net par les employeurs.
- Une reconnaissance de la présence éducative par les acteurs locaux et départementaux.

Indicateurs de mesure

- Nombre de séances du comité départemental Pei.
- Réalisation et diffusion de la fiche-enjeux sur la thématique Pei / éducation et numérique.

- Nombre de Promeneurs du Net et de Promeneurs du Net Parentalité.
- Nombre de nouveaux labellisés.
- Typologie des métiers.
- Nombre d'animateurs de groupes locaux.
- Nombre de rencontres et fréquentation des groupes locaux.
- Nombre et fréquentation des formations proposées.
- Nombre d'actions communes avec la coordination jeunesse et la coordination parentalité.
- Nombre et types d'accompagnements réalisés par le coordonnateur.
- Nombre d'outils diffusés.
- Réalisation et diffusion d'un outil de valorisation.
- Degré d'implication des hiérarchies (par questionnaire).
- Mesure de l'évolution du sentiment de reconnaissance du Promeneur du Net par son employeur.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Mettre en place un suivi inter-institutionnel du projet Présence éducative sur Internet (comité départemental Pei, interventions du coordinateur en comité de pilotage Pesl).	Cd, Education nationale.	Cd.	Cd, Education nationale.
Élaborer un outil de présentation des enjeux de la thématique Présence éducative sur Internet et Éducation & numérique au service des territoires en démarche Pesl.	Caf, Cd, Ddcs, Msa, Education nationale.	Caf.	Coordonnateur départemental Pei.
Maintenir les effectifs des Promeneurs du Net : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du turn-over, • Labellisation de nouveaux types de professionnels, • Amélioration du maillage territorial. 	Caf, Ceméa.	Caf.	Coordonnateur départemental Pei.
Renforcer la coordination départementale Promeneurs du Net : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'animateurs de groupes locaux. • Offre de formation spécifique. • Propositions d'accompagnement individualisé et/ou sur site. • Transversalité avec la coordination départementale jeunesse (la place dans l'accompagnement de projets de jeunes) et de la coordination départementale parentalité. • Production et diffusion d'outils structurants. 	Caf.	Caf.	Coordonnateur départemental Pei.
Evaluer et valoriser la Présence éducative sur Internet : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre concrète de l'outil Propei. • Evolution des procédures de labellisation. • Utilisation des badges numériques pour valoriser les compétences acquises par les professionnels dans le cadre de leur pratique de la Pei. 	Caf.	Caf.	Coordonnateur départemental Pei.
Sensibiliser les Promeneurs du Net à la question de l'accès aux droits des jeunes (formations, guide Crij...).	Caf.	Caf.	Coordonnateur départemental Pei, Caf, Crij.
Evaluer et poursuivre l'expérimentation Promeneurs du Net Parentalité.	Caf.	Caf.	Coordonnateur départemental Pei, Caf, Udaf.

Fiche action n° 17

Diffuser la culture du numérique sur les territoires

Question à traiter

- Comment renforcer les actions en lien avec la thématique éducation et numérique sur les territoires ?

Objectifs

- Développer la culture du numérique auprès des acteurs locaux et des décideurs.
- Renforcer la thématique éducation et numérique dans les politiques locales.
- Contribuer à sensibiliser les jeunes à un usage raisonné d'Internet.

Résultats attendus

- Une prise en compte de la thématique dans les Pesl.
- Un développement des actions portées par ou avec des Promeneurs du Net.
- Une pérennisation des actions de sensibilisation aux usages en milieu scolaire.

Indicateurs de mesure

- Nombre et fréquentation des actions locales en lien avec la thématique éducation et numérique.
- Nombre de demandes d'accompagnement territorial Pesl.
- Typologie des demandes et des acteurs rencontrés.
- Nombre et typologie des accompagnements d'actions mises en place par les Promeneurs du Net.
- Nombre d'actions soutenues au titre de Manche Ambition Jeunes sur la thématique " usages numériques ".

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Elaborer un outil de présentation des enjeux de la thématique Présence éducative sur Internet et Education & numérique au service des territoires.	Caf, Ceméa.	Caf.	Caf, Cd, Ddcs, Msa, Ceméa.
Accompagner la mise en œuvre de projets locaux en lien avec le numérique.	Caf, Cd, Ddcs, Msa, Education nationale.	Caf.	Coordonnateur départemental Pei, Ceméa.
Maintenir les actions Msa sur la question des écrans dans les établissements scolaires ruraux.	Msa.	Msa.	Msa.



**V - Développer l'offre et
mailler progressivement
le territoire en matière
d'accès aux droits**

Fiche action n° 18

L'accueil social inconditionnel de proximité

Questions à traiter

- En quoi la mise en place d'un accueil inconditionnel de proximité est susceptible d'améliorer l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours ?
- Comment améliorer la qualité de l'accompagnement des familles dans l'accès aux droits ?
- Le facteur de proximité est-il un incontournable pour favoriser l'accès aux droits des usagers ?

Objectifs

- Développer des réponses de proximité pour favoriser l'ouverture de droits et lutter contre le non-recours.
- Développer la coopération interinstitutionnelle sur la thématique de l'accès aux droits.
- Favoriser les parcours d'accès aux droits des personnes.

Résultats attendus

- Une coordination renforcée des acteurs pour mieux répondre aux besoins repérés.
- Une meilleure accessibilité pour tous et une réponse adaptée aux problématiques rencontrées par les personnes dans leurs accès aux droits.
- Une amélioration de la visibilité des services.
- Un réseau partenarial plus performant et une interconnaissance entre les acteurs d'un territoire afin de faciliter le parcours et la qualité de l'accompagnement à l'accès aux droits.
- Une prise en compte de la thématique « accès aux droits et accompagnement social » dans les Pesi.
- Une autonomie des citoyens renforcée et la prise en compte globale des besoins des personnes.

Indicateurs de mesure

- Implantation de nouveaux lieux d'accueil mis en place sur le territoire (fixes ou mobiles).
- Augmentation du taux de fréquentation par les usagers des lieux existants mais aussi des nouveaux.
- Evolution de la participation et de l'implication des acteurs dans la constitution de la coopération.
- Evolution du nombre de nouvelles actions mises en place par an.
- Présence d'un axe « Accès aux droits et accompagnement social » dans les Pesl.
- Nombre d'actions-formations mises en place auprès des personnels d'accueil.
- Evolution du nombre d'usagers ayant participé à la démarche de construction.
- Nombre de personnels d'accueil participant à la formation.
- Evolution de la participation au groupe réseau de professionnels.
- Evolution du nombre de nouveaux participants au groupe réseau.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Structurer un réseau partenarial départemental : <ul style="list-style-type: none"> ● Développer une culture commune par la mise en place d'une charte d'accueil. ● Elaborer un référentiel d'accompagnement qui précise les objectifs, les contenus et les outils mobilisables en s'appuyant sur un groupe de travail. ● Rencontrer et associer diverses structures et acteurs sociaux pour les sensibiliser à la thématique de l'accès aux droits. ● Sensibiliser les élus aux enjeux d'une offre de service « accès aux droits » déclinée en projet de territoire. 	Caf, Cd.		Caf, Cd, Msa, acteurs repérés (Efs, Msap, Maison de la justice et des droits), élus.

<p>Expérimenter la mise en place d'un accueil social inconditionnel de proximité sur deux sites l'un en milieu rural et l'autre en milieu urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier 2 sites expérimentaux dans le département. • Identifier les acteurs de l'accès aux droits et leur niveau d'intervention (orientation, accompagnement), • Définir les types d'accueil, leur périmètre et leur complémentarité. 	Caf.		Caf, Cd, Msa, Ccas, acteurs repérés.
<p>Structurer un accueil coordonné et une réponse adaptée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'interconnaissance des acteurs sociaux du territoire : répertorier et/ou créer les outils favorisant une réponse et une orientation adaptée le cas échéant. • Mettre en place des temps de mutualisation, de partage de connaissance sous la forme de forum, café partenaires. • Créer un groupe réseau d'accueillants. • Organiser des actions/formations spécifiques destinées aux professionnels de l'accueil (accueil information et accueil accompagnement). 	Caf.		Caf, Cd, Msa acteurs repérés, Ts des institutions présentes sur le territoire.
<p>S'appuyer sur les lieux d'accueil existants pour développer des lieux « accueil inconditionnel de proximité » : centres sociaux, Efs, Evs, Espaces de parents, Point conseil budget, Maison Manche service...</p>	Caf, Cd.		Caf, Cd, Msa, acteurs repérés.

Fiche action n° 19

Travail social et numérique

Question à traiter

- Quelle place peut prendre l'usage du numérique dans l'accès aux droits et l'accompagnement social ?
- Comment faire du numérique un levier d'amélioration de l'accès aux droits ?
- Quelles réponses alternatives peut-on proposer via le numérique aux réponses traditionnelles ou existantes sur la dimension de l'accès aux droits ?

Objectifs

- Apporter aux usagers une réponse et des moyens adaptés à leur mode de vie, à leur territoire, pour accéder à leurs droits et améliorer leur quotidien.
- Favoriser l'accès aux droits.
- Proposer des parcours vers l'autonomie numérique et lutter contre l'illectronisme.

Résultats attendus

- La réduction du non-recours via les outils numériques.
- L'inclusion numérique des publics éloignés où qu'ils soient sur le territoire.
- Les usagers se familiarisent avec le numérique dans leurs démarches, leur accès aux droits.
- Des usagers acteurs de leur accès aux droits et de leur parcours par l'utilisation d'outils numériques.
- Les acteurs sociaux développent de nouvelles interventions sociales en utilisant les outils numériques.

Indicateurs de mesure

- Evolution du nombre de projets expérimentaux mis en place en collaboration avec les professionnels du numérique, de l'accueil et des services médico-sociaux.
- Nombre de travailleurs sociaux impliqués dans les démarches de nouvelles pratiques d'intervention.
- Evolution de l'utilisation de nouveaux modes d'intervention via le numérique par les travailleurs sociaux et les structures médico- sociales.
- Nombre de « pass numériques » délivrés.
- Nombre de « Pass numériques » utilisés.
- Evolution des prises de contacts par le biais du numérique des personnes vers les services.
- Nombre de connexions aux actions proposées par voie dématérialisée.
- Evolution du taux d'utilisation des services numériques proposés par les institutions.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
Réaliser une cartographie dynamique des actions en matière d'accessibilité numérique.	Cd.		Cd, Caf.
Développer des actions et services dématérialisés sur les territoires dépourvus de services institutionnels.	Caf.		Cd, Caf, Msa, élus, travailleurs sociaux, Epn.
Développer une stratégie locale d'accès avec les élus du territoire.	Caf.		Cd, Caf, Msa, élus, travailleurs sociaux, Epn.
Doter les familles d'équipements et d'outils numériques et les accompagner dans leurs usages (Epn mobiles, actions collectives avec Epn sur groupes constitués par les travailleurs sociaux, actions Coup de pouce).	Caf.		Cd, Caf, Msa, élus, travailleurs sociaux, Epn.

<p>Expérimenter d'autres formes d'interaction que les entretiens individuels en face à face.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les outils numériques pour développer des pratiques du « aller vers » en diversifiant les modes de contacts : utilisation d'outils de type visio-contact, Skype, rendez-vous en visio-conférence. • Développer une application partenariale favorisant les échanges dématérialisés et sécurisés pour simplifier les démarches des familles et l'accès effectif aux droits et aux services (de type Pep'S, coffre-fort numérique). 	Cd, Caf.		Cd, Caf, travailleurs sociaux, service support informatique Caf, Manche numérique, Msa.
<p>Renforcer le rôle des travailleurs sociaux de proximité dans la médiation numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les travailleurs sociaux sur les réponses numériques présentes sur leur territoire et les former aux outils numériques afin qu'ils soient un relais. • Accompagner la montée en compétences des habitants par la mise en place d'actions conjointes travailleurs sociaux et acteurs du numérique avec l'utilisation des Pass numériques. 	Caf, Cd.		Caf, Cd, acteurs repérés de type Epn, Ccas de Coutances, Astres services, Msa.
<p>Expérimenter des actions d'accompagnement à l'accès aux droits sous un format numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des séances « Parents après la séparation » en visio conférence. • Elaborer un cahier des charges pour la création d'un Promeneur du Net « Accès aux droits ». 	Caf, Prd.		Caf, Udaf, Prd, Pdn, service informatique Caf.

Fiche action n° 20

Travail social et le hors les murs

Questions à traiter

- Comment permettre aux personnes les plus éloignées des offres institutionnelles proposées, d'accéder à leurs droits ?
- Comment renouer le lien avec les institutions et valoriser les offres proposées par celles-ci ?
- Comment permettre l'accès aux droits des personnes en situation de rupture qui méconnaissent les offres et leurs droits ?

Objectifs

- Permettre aux plus éloignés des institutions d'accéder à leurs droits et à un accompagnement social.
- Désinstitutionnaliser l'accueil et les structures intervenant dans l'accès aux droits et l'accompagnement.

Résultats attendus

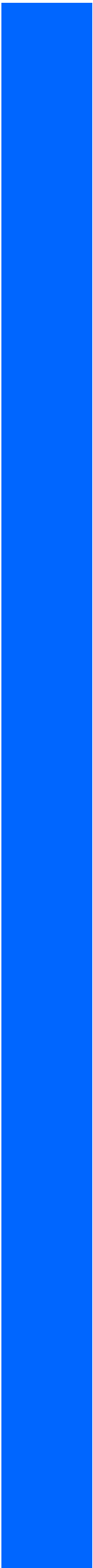
- Les personnes en situation de rupture ont connaissance des offres possibles d'accompagnement à l'accès aux droits sur leur territoire.
- Les institutions et associations proposent une offre différente d'accompagnement à l'accès aux droits au plus près des personnes.
- Les usagers ont un regard positif sur les actions déployées par les institutions en lien avec l'accès aux droits et se repèrent plus facilement.

Indicateurs de mesure

- Evolution du nombre de partenaires impliqués dans des actions Hors les murs.
- Evolution du nombre d'actions expérimentales Hors les murs mises en place sur les territoires sur la durée du schéma.

Réalisations et actions à mettre en œuvre

Actions, réalisations prévues	Pilotes	Partenaires financiers	Acteurs
<p>Définir des territoires expérimentaux en corrélation avec les territoires identifiés comme prioritaires (quartiers politique de la ville et communes classées en zone de revitalisation rurale) avec un repérage des lieux désertés ou d'une présence importante de familles précarisées.</p>	Caf.		Caf, Cd, Msa.
<p>Recueillir et formaliser les freins et besoins rencontrés par les personnes dans l'accès à leurs droits et aux institutions (élaboration d'un questionnaire, rencontres avec habitants et usagers).</p>	Caf.		Caf, Cd, Msa, structures médico-sociales, acteurs sociaux, Ccas, usagers.
<p>Accompagner, élaborer et impulser des projets expérimentaux « hors les murs » avec des groupes existants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action avec le réseau Vif sur Carentan. • Action avec une association d'insertion sur le Coutançais et un groupe accompagné par les travailleurs sociaux Caf. 	Caf, Cd.		Caf, Cd, Msa, acteurs sociaux.
<p>Expérimenter des rendez-vous spécifiques sur l'accès aux droits dans des espaces captifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De type permanences associations caritatives (en milieu urbain), Chrs, permanences Maison de la justice. • De type Espace de parents (en milieu rural). <p>Inciter et accompagner à des expérimentations de types accueils innovants : mobiles, bus des droits, Promeneurs du Net « Accès aux droits « ...</p>	Caf.		Caf, Cd, Msa, acteurs sociaux, associations caritatives et/ou d'insertion, Edp, Evs, PdN.



Les instances de pilotage, de mise en œuvre et de suivi

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des actions du schéma dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun en vigueur.

Pour mener à bien les objectifs du présent schéma, les parties signataires décident de mettre en place :

A - LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SERVICES AUX FAMILLES

Sa composition

Préfecture, Ddcs, Education nationale, Ministère de la justice, Caf, Conseil départemental, Msa, Udaf, Représentants des maires et Epci, Coordination départementale Petite enfance (Association les Francas), Coordination départementale Pesi (Ceméa), Pôle ressources handicap (Pep50), Coordination départementale jeunesse (La Ligue de l'enseignement), Maison des adolescents (Mado).

Son rôle

- Valider les modalités d'élaboration du schéma.
- Établir un diagnostic territorial et donner un avis sur la cartographie des territoires prioritaires.
- Définir les axes stratégiques d'actions.
- S'accorder sur la cartographie des territoires prioritaires.
- Décider des modalités de communication sur les actions du schéma.
- Assurer le suivi, la coordination et la validation de l'évaluation du schéma départemental.

B - LE COMITE DES FINANCEURS

Sa composition

Caf, Conseil départemental, État, Éducation nationale, Justice, Msa.

Son rôle

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens financiers en fonction de leurs orientations politiques et de leurs champs de compétence de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au schéma départemental.

C - LE COMITE TECHNIQUE

Sa composition

Les représentants techniques des membres de la commission départementale.

Son rôle

- Proposer des orientations et leurs modalités de mise en œuvre.
- Assurer la coordination opérationnelle des acteurs, des dispositifs et des actions en matière de petite enfance, de parentalité, de jeunesse et d'accès aux droits.
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma.

Il s'appuiera sur les instances thématiques suivantes :

- Un comité technique Reap – Clas.
- Un comité des financeurs Espaces rencontre – médiation familiale.
- Le réseau départemental de la petite enfance.

Enfin, des groupes de travail spécifiques pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma seront créés et répondront aux priorités de travail définies par la commission départementale.

Chaque comité pourra être élargi à des experts et aux usagers ou représentants.

Composition et organisation des instances

Commission départementale des services aux familles (Cdsf)		
Présidence	Etat	Préfet ou son représentant.
Vice-présidence	Caf	Président ou son représentant.
	Département	Président ou son représentant.
Membres	Etat	Directeur Ddcs ou son représentant.
	Département	Président ou son représentant.
	Caf	Directeur ou son représentant.
	Justice	Magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit.
	Education nationale	Ia-Dasen ou son représentant.
	Msa	Président / Directeur ou son représentant.
	Admf	Président ou son représentant.
	Udaf	Président ou son représentant.
	Francas	Coordinateur départemental Pesl.
	Ceméa	Coordinatrice départementale Petite enfance.
	Pep50	Président ou son représentant.
La Ligue	Président ou son représentant.	
Fréquence de réunion	Annuelle.	
Secrétariat	Caf	

Comité technique départemental des services aux familles (Ctdsf)		
Animation / secrétariat	Caf	Directeur ou son représentant.
Membres	Etat	Directeur Ddcs ou son représentant.
	Département	Directeur ou son représentant.
	Caf	Directeur ou son représentant.
	Justice	Magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit ou son représentant.
	Education nationale	Ia-Dasen ou son représentant.
	Msa	Directeur ou son représentant.
	Admf	Président ou son représentant.
	Udaf	Directeur ou son représentant.
	Francas	Coordinateur départemental Pesl.
	Ceméa	Coordinatrice départementale Petite enfance.
	Pep50	Directeur ou son représentant.
Fréquence de réunion	Autant que de besoin.	



**Suivi et
évaluation**

Communication

**Durée, modification
et réalisation**

Suivi et évaluation du schéma

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer l'atteinte des objectifs et la réalisation des actions arrêtées dans le schéma.

Elles s'appuient en particulier sur les indicateurs définis dans chacune des fiches action.

Communication

Les parties signataires donnent leur autorisation pour la mise en ligne du présent schéma sur les différents sites institutionnels.

Les supports communs de communication, relatifs au présent schéma, sont validés par les membres du comité départemental et font apparaître les logos de chacune des parties signataires du schéma.

Durée, modifications et résiliation du schéma

Le présent schéma est signé pour la période courant de la date de la signature au 31 décembre 2024.

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.



Signatures

LE PREFET DE LA MANCHE,
Monsieur Gérard GAVORY,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE,
Monsieur Marc LEFEVRE,

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE,
Le Président, Le Directeur,
Monsieur Hervé BRIXTEL, Monsieur Jean-Marc MALFRE,

LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES COTES NORMANDES,
La Présidente, Le Directeur,
Madame Sylviane PRALUS, Monsieur Pierre-Jean LANCERY,

LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE,
la Directrice Académique,
Madame Sandrine BODIN,

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES DE LA MANCHE,

Le Président,

Monsieur Charly VARIN,

LA COUR D'APPEL DE CAEN,

Le Magistrat honoraire délégué à la politique associative et à l'accès au droit (Mdpaad),

Monsieur Jean-François VILLETTE,

L'UDAF DE LA MANCHE,

Le Président,

Monsieur Guillaume PARIS,

Fait à Saint-Lô,

le



Liens utiles

Lexique

Liens utiles

Observatoire départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, et de l'animation de la vie sociale :

- Caf.fr : <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-manche/partenaires/observatoire-departemental>
- Manche.fr : <https://www.manche.fr/parent/observatoire-petite-enfance.aspx>

Lexique

Acm	Accueil collectif de mineurs.
Adseam Manche.	Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche.
Aeeh	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
Ajir	Actions jeunes initiatives responsabilités.
Alsh	Accueil de loisirs sans hébergement.
Aripa	Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire.
Atsem	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.
Avip	A vocation d'insertion professionnelle.
Bij	Bureau information jeunesse.
Ca	Communauté d'agglomération.
Caf	caisse d'Allocations familiales.
Camps	Centre d'action médico-social précoce.
Cc	Communauté de communes.
Ccas	Centre communal d'action sociale.
Cd	Conseil départemental.
Cdsf	Commission départementale des services aux familles.
Ceméa	Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active.
Cep	Conseil en évolution professionnelle.
Chrs	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.
Cjs	Coopérative jeunesse de services.

Cjs	Coopérative jeunesse de services.
Clas	Contrat local d'accompagnement à la scolarité.
Cllaj	Comité local pour le logement autonome des jeunes.
Cmpp	Centre médico-psycho-pédagogique.
Cnaf	Caisse nationale des allocations familiales.
Cog	Convention d'objectifs et de gestion.
Crij	Centre régional d'information jeunesse.
Ctdsf	Comité technique départemental des services aux familles.
Ctg	Convention territoriale globale.
Cuc	Communauté urbaine de Cherbourg.
Dasen	Direction académique des services de l'éducation nationale.
Ddcs	Direction départementale de la cohésion sociale.
Dsden	Direction des services départementaux de l'éducation nationale.
Eaje	Établissement d'accueil du jeune enfant.
Edp	Espace de parents.
Efs	Espace France services.
En	Education nationale.
Epa	Entreprendre pour apprendre.
Epci	Établissement public de coopération intercommunale.
Epn	Espace public numérique.
Etp	Équivalent temps plein.
Evs	Espace de vie sociale.
Faj	Fonds d'aide aux jeunes.
Fepem	Fédération des parents employeurs.
Fjt	Foyer des jeunes travailleurs.
Fm	France métropolitaine.
Impec	Initiative motivation participation engagement citoyenneté.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Laep	Lieu d'accueil enfants-parents.

Mam	Maison d'assistants maternels.
Mda	Maison départementale de l'autonomie.
Mdpaad	Magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit.
Mf	Médiation familiale.
Mfr	Maison famille rurale.
Msa	Mutualité sociale agricole.
Msap	Maison de services au public.
Pae	Point d'appui pour l'engagement.
Papa	Point d'appui pour Agir.
Pdn	Promeneur du Net.
Pe	Petite enfance.
Pedt	Projet éducatif de territoire.
Pei	Programme d'éducation intermédiaire.
Pel/Pesl	Projet éducatif local/Projet éducatif social local.
Pep50	Pupilles de l'enseignement public de la Manche.
Pij	Point information jeunesse.
Pmi	Protection maternelle et infantile.
Pmsmp	Période de mise en situation en milieu professionnel.
Prd	Pôle ressource départemental.
Prh	Pôle ressources handicap.
Ps	Prestation de service.
Qpv	Quartier politique de la ville.
Ram	Relais d'assistant maternels.
Reaap	Réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents.
Rep	Réussite éducative prioritaire.
Rnja	Réseau national des Juniors associations.
Sdsf	Schéma départemental des services aux familles.
Snu	Service national universel.
Tgi	Tribunal de grande instance.

Tmfpo	Tentative de médiation familiale préalable obligatoire.
Ts	Travailleur social.
Udaf	Union départementale des associations familiales.
Zrr	Zone rurale de revitalisation.

Annexe 1

Etat des lieux départemental Petite enfance

État des lieux départemental petite enfance

A - DONNEES DE CADRAGE DEPARTEMENTAL

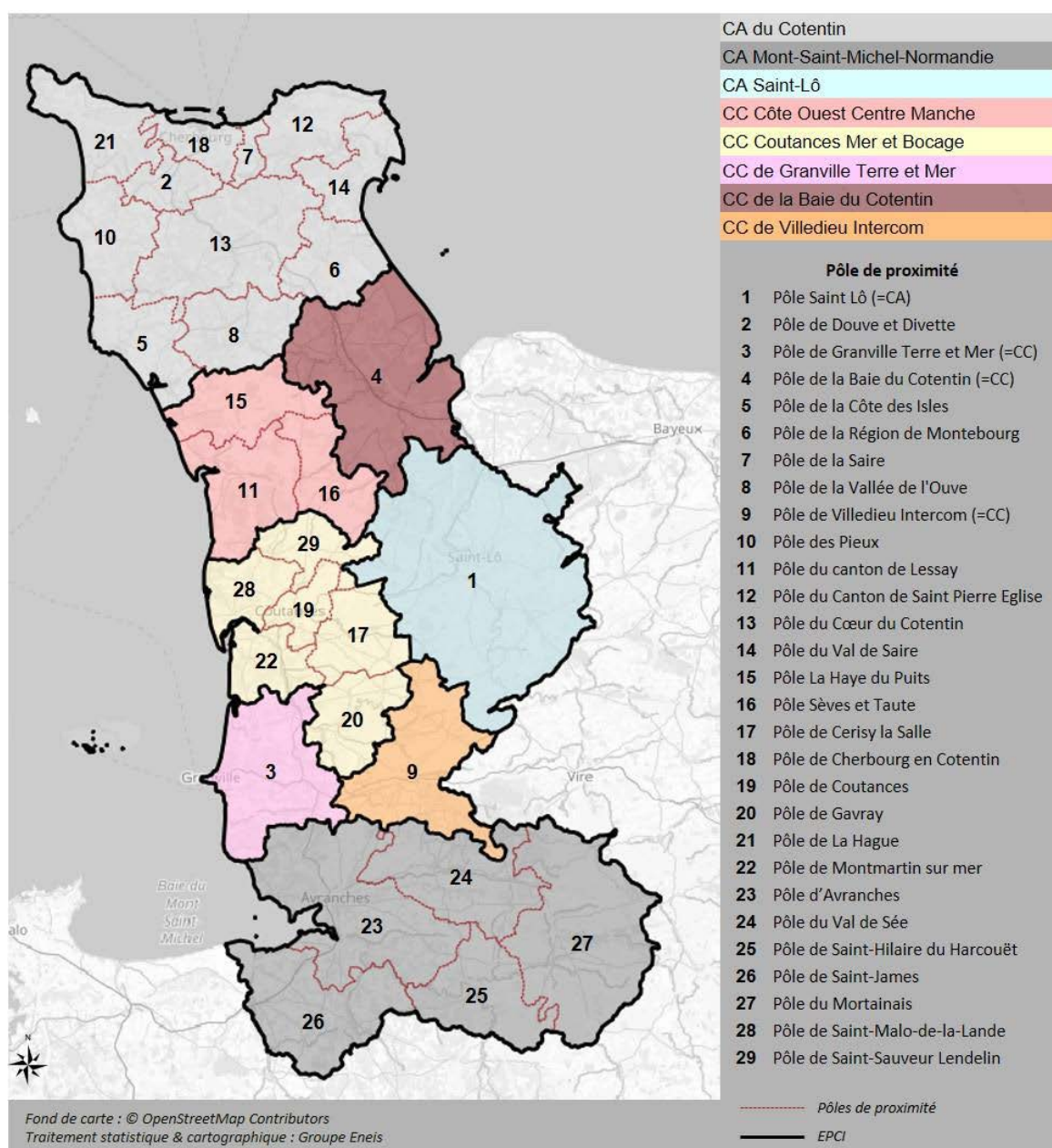
1 – LE CONTEXTE TERRITORIAL¹

8 Epci et 29 pôles de proximité

L'élaboration du présent schéma départemental des services aux familles 2020-2024 s'inscrit dans une modification significative de la configuration des Epci entre 2016 et 2020.

Les 27 précédents Epci ont fusionné au nombre de 8 territoires communautaires au 1^{er} janvier 2018.

Ces 8 Epci sont subdivisés en 29 pôles de proximité identifiés par les Epci actuels et tel que le mentionne la cartographie ci-dessous :



¹ Données issues de l'observatoire départemental de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale – Caf50, Cd50, Msa14-50 Groupe Eneis.

Des projets éducatifs sociaux locaux (Pesi) au sein de territoires du département

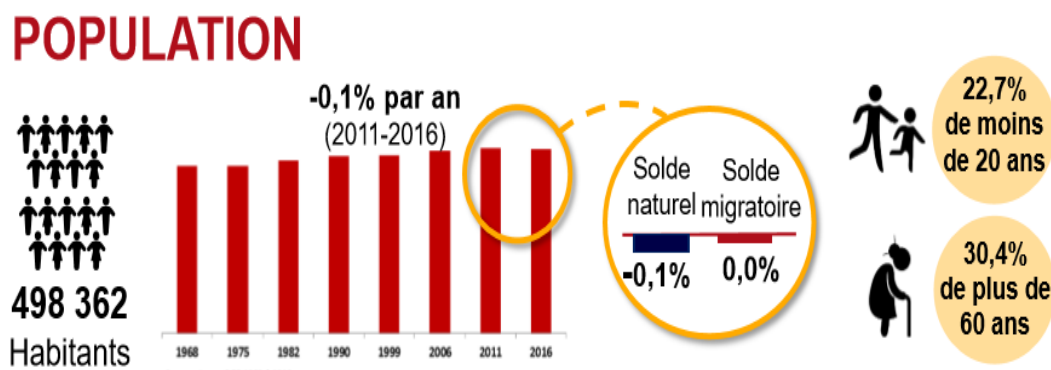
La démarche Pesi, participative et proposant un cadre méthodologique, permet de croiser la demande sociale et la commande publique au sein de chaque territoire, concernant les thématiques de la petite enfance et l'inclusion, l'enfance et la jeunesse ainsi que la parentalité. Le déploiement de cette démarche est accompagné par le Pôle ressource départemental et se constitue en trois phases : phase préparatoire, phase de conventionnement et phase de suivi et d'évaluation.

A ce jour, les Epci de Villedieu Intercom et Communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo sont signataires de la démarche. La Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie, la Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin et le pôle de proximité de la Hague (signataire d'une Ctg) sont engagés.

2 – LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

Une diminution constante de la population

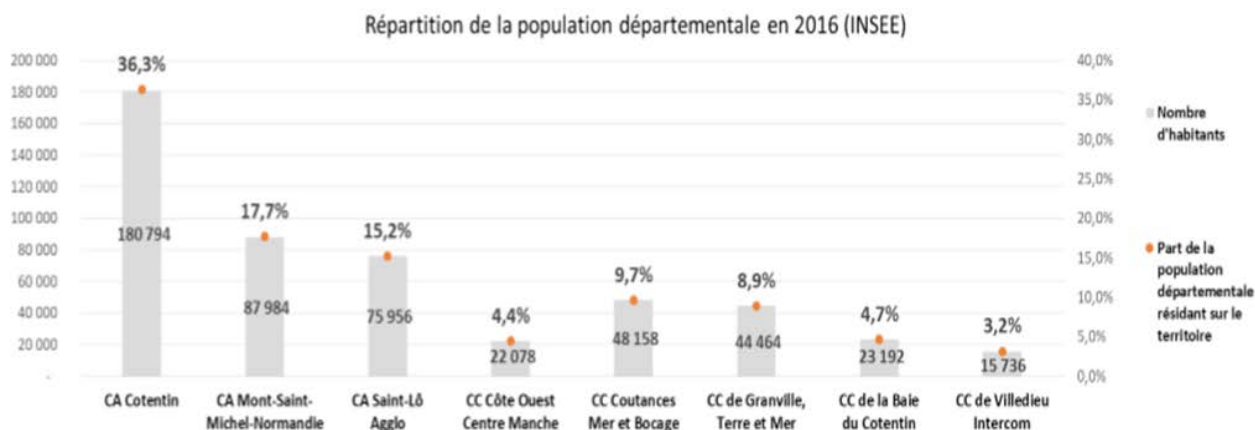
Le département de la Manche compte 498 362 habitants d'après le dernier recensement de l'Insee en 2016. Celui-ci met en exergue et pour la première fois depuis 1968, une évolution négative de la population, faisant apparaître un solde naturel négatif de $-0,1\%$ par an de 2011 à 2016, contre $+0,4\%$ à l'échelle nationale, auquel s'adjoint un solde migratoire nul, le tout conduisant à une diminution de la population entre 2011 et 2016.



Bien que la moitié des pôles de proximité ait une évolution annuelle négative de la population, la dynamique démographique est variable d'un secteur à un autre du département. La population a particulièrement diminué sur les Epci : Communauté d'agglomération du Cotentin, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie, Côte ouest centre Manche et la Baie du Cotentin ($-0,2\%$ par an). Elle a stagné, voire est restée légèrement positive sur certains pôles de proximité du centre et du nord du département et a nettement augmenté sur le pôle de Douve et Divette ($+2,1\%$ par an).

Répartition de la population

La population est principalement concentrée dans les communautés d'agglomération telle que la Communauté d'agglomération du Cotentin qui regroupe $36,3\%$ de l'ensemble de la population du département de la Manche et plus particulièrement le pôle de proximité Cherbourg-en-Cotentin (16% de la population globale de la Manche). Mont-Saint-Michel - Normandie et Saint-Lô Agglo suivent avec respectivement $17,7\%$ et $15,2\%$ de la population départementale.

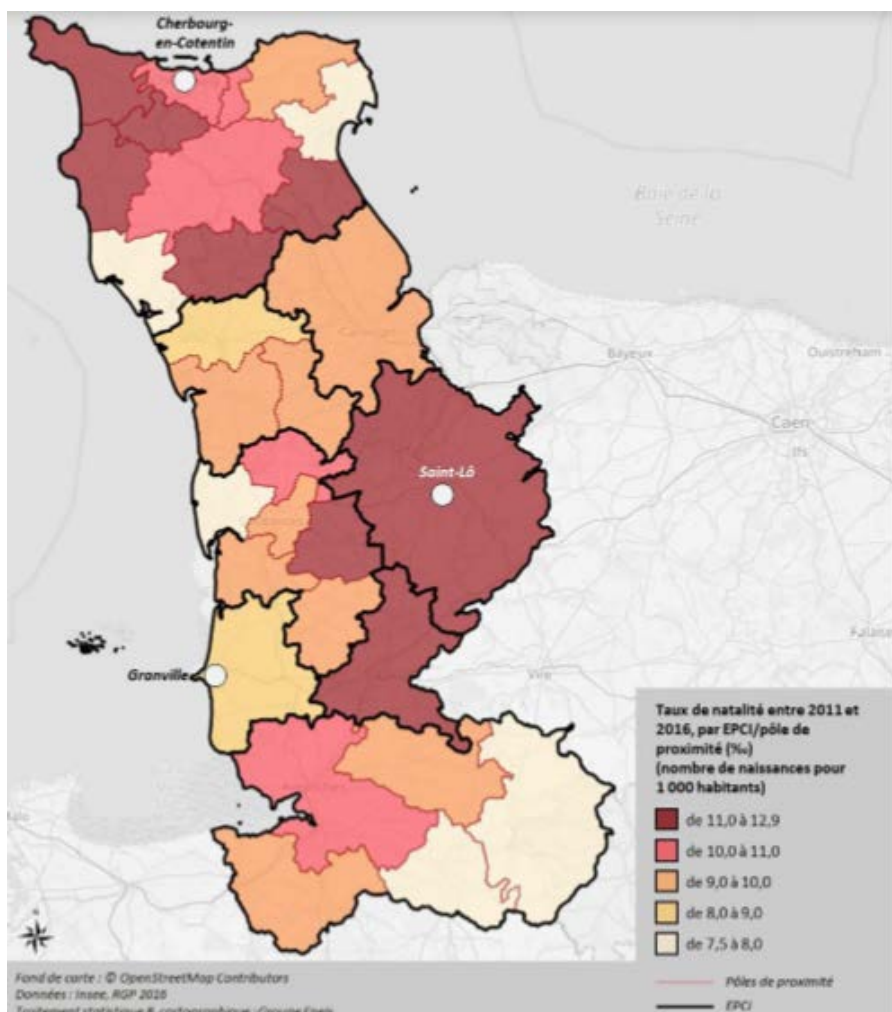


Un recul constant de la natalité

La natalité poursuit son recul sur le département depuis 1982 passant de 14,2 naissances pour 1 000 habitants à 10,1 naissances sur la période 2011-2016 (avec une tendance baissière depuis 2010) contre 12,2 à l'échelle de la France.

Néanmoins, au sein du département, 3 Epci présentent un taux de natalité légèrement supérieur à la moyenne départementale. Il s'agit de Saint-Lô Agglo (11,4), Villedieu Intercom (11,1) et la Communauté d'agglomération du Cotentin (10,6).

Quant aux pôles de proximité, Cerisy-la-Salle et Douve et Divette, ils se distinguent par des taux de natalité élevés (12,9 et 12,2).

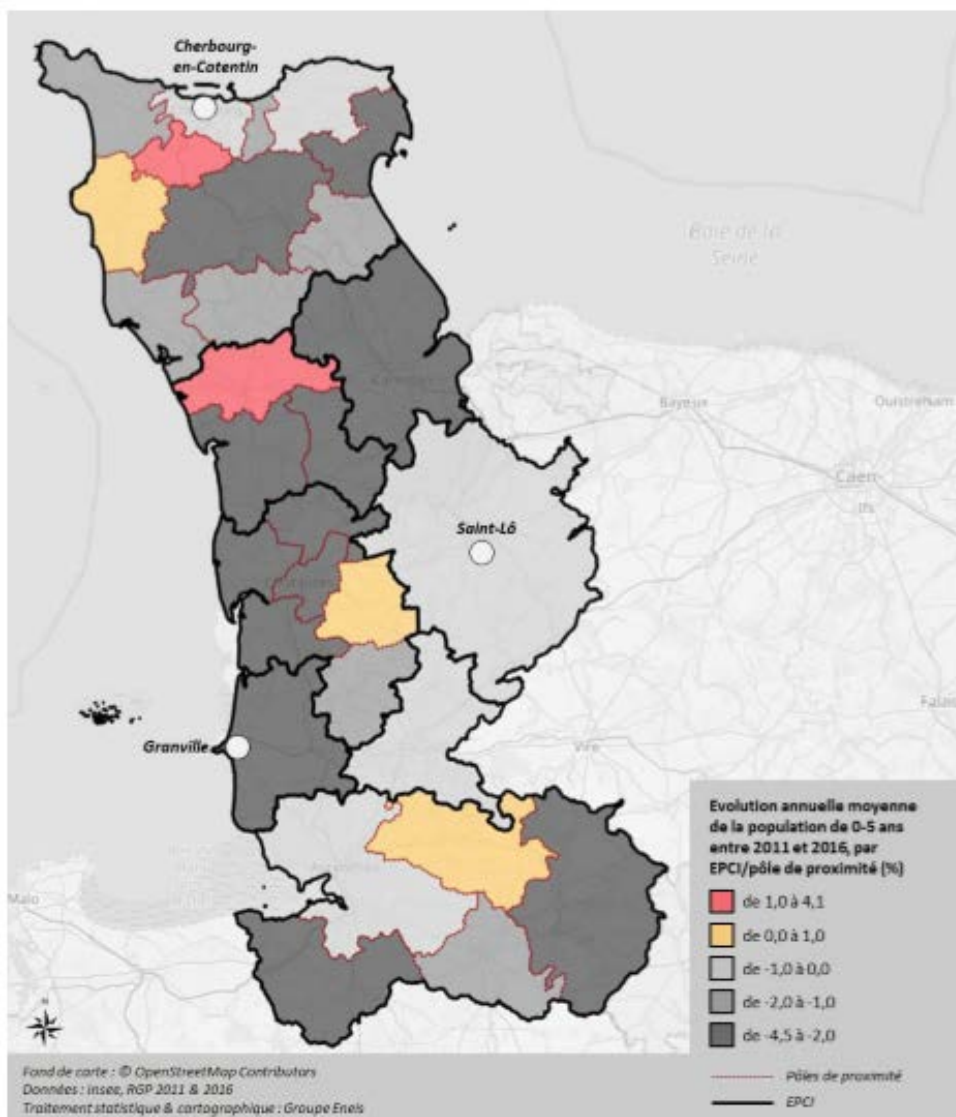


Une diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans

La part des enfants de moins de trois ans dans le département de la Manche est de 3 %, contre 3,3 % au niveau régional et 3,4 % à l'échelle nationale.

De la même façon, on observe une légère diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans : - 1,3 % au niveau départemental avec une diminution plus importante dans le centre ouest du département : - 4,3 % sur le pôle de proximité de Saint-Malo de la Lande et - 4,1 % sur le pôle de Montmartin-sur-Mer.

A contrario, on note que la population des moins de 6 ans est en hausse sur les pôles de proximité de Douve et Divette (+ 4,1 %) et La Haye du Puits (+ 1,3 %), entre 2010 et 2015.



3 – LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Des territoires du département classés prioritaires

Le département de la Manche compte 7 quartiers prioritaires, identifiés par le niveau de revenus des habitants :

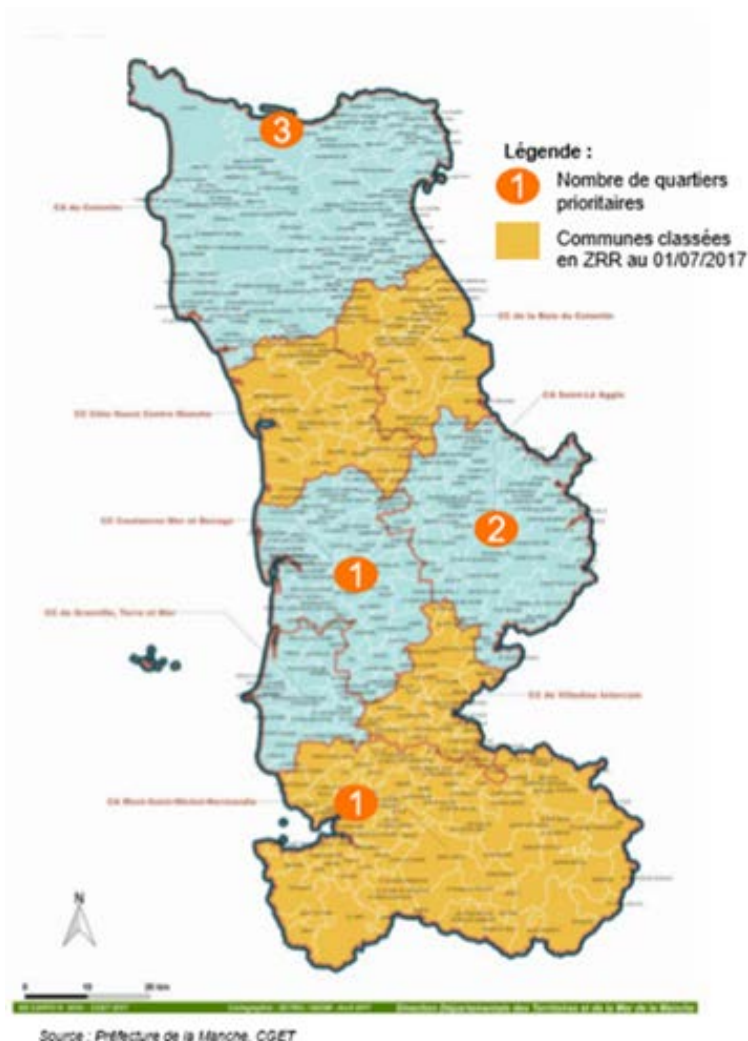
- 3 à Cherbourg-en-Cotentin : Fourches - Charcot, Les Provinces et Maupas - Hautmarais - Brèche du Bois.
- 1 à Coutances : Claires Fontaines.
- 2 à Saint-Lô : La Dollée et Val Saint-Jean,
- 1 à Avranches : La Turfaudière.

Soit 15 998 habitants en Quartier politique de la ville, ce qui représente 3,2 % de la population départementale.

Par ailleurs, 4 Epci voient leurs communes être classées en zones de revitalisation rurale (identifiées par arrêté préfectoral) :

- Communauté de communes de la Baie du Cotentin,
- Communauté de communes Côte ouest centre Manche,
- Communauté de communes de Villedieu Intercom,
- Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

Soit 148 990 habitants en zone de revitalisation rurale ce qui représente 29,9 % de la population départementale.



Les caractéristiques des familles

En 2016, le département de la Manche totalise 143 242 familles. Une part importante d'entre elles, 50,1 %, sont des couples sans enfant. Il s'agit d'une proportion très élevée en comparaison avec les autres départements de la région (45 %) et la France métropolitaine (42,8 %).

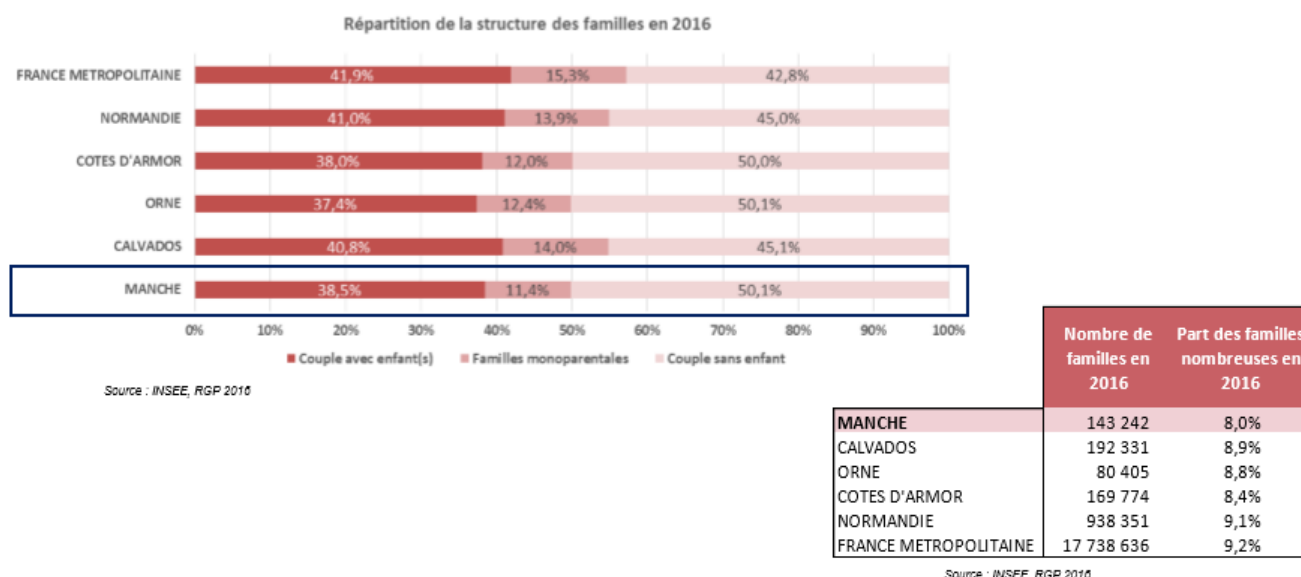
La part des couples avec enfants continue de diminuer chaque année entre 2011 et 2016 sur le département, en moyenne de - 1 % contre - 0,1 % au niveau national. Cette diminution est significative sur les pôles de Saint-Hilaire du Harcouët (- 1,9 %) et de Sèves et Taute (- 1,7 %).

Ainsi, la part des couples avec enfants représente 38,5 % des familles manchoises. Toutefois, le pôle de Douve et Divette fait état d'une progression de + 1,7 % et celui de Saint-Sauveur Lendelin de + 1,6 %.

La part des familles nombreuses (8 %) est également en baisse : - 1,2 % contre - 0,4 % en France métropolitaine (Fm).

À noter également une sous-représentation des familles monoparentales en comparaison aux autres départements normands et à l'échelon national (11,4 % contre 15,3 % pour la Fm). Le nombre de familles monoparentales dans la Manche est toutefois en augmentation (+1,3 % par an entre 2011 et 2016).

La structure familiale entre 2011 et 2016



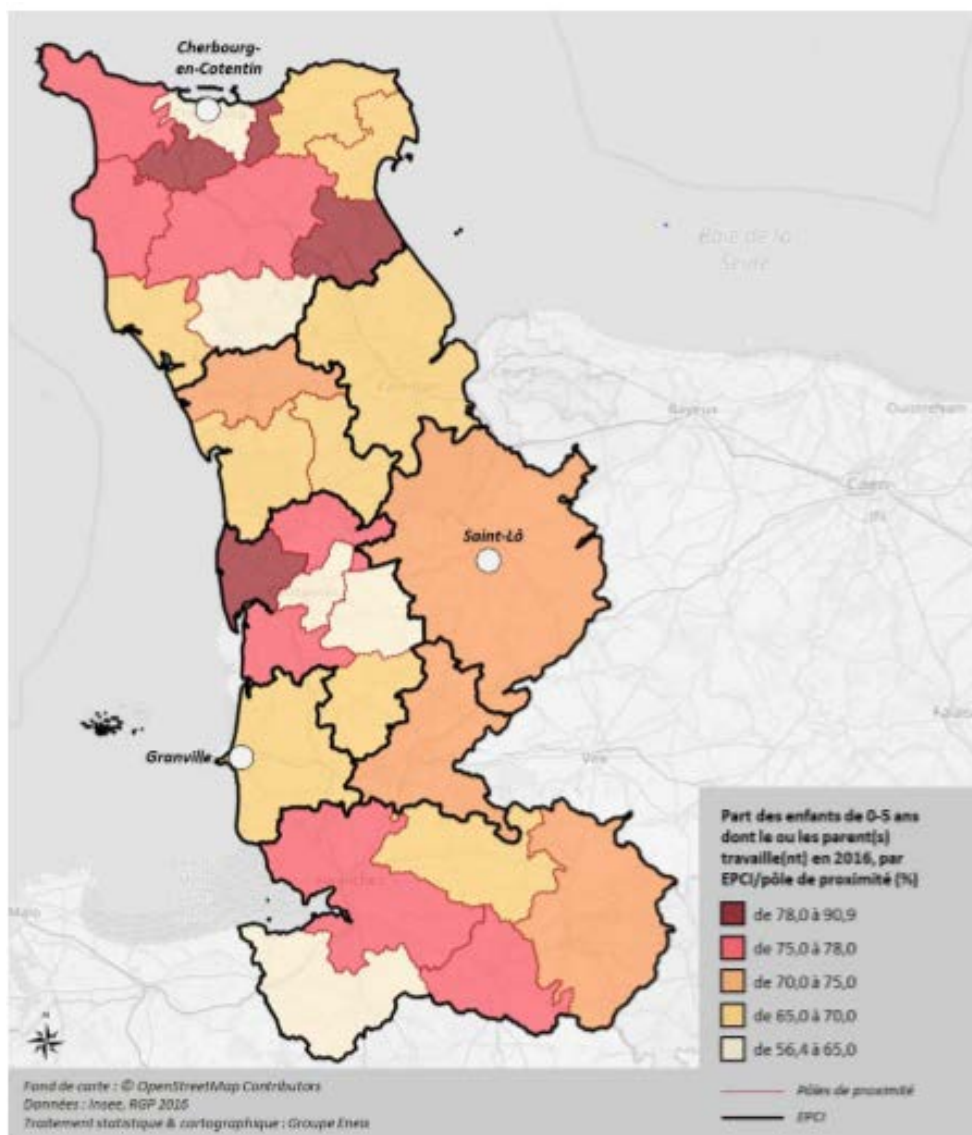
Les familles monoparentales sont davantage présentes sur les pôles urbains du département. Ainsi, les pôles de Coutances et de Cherbourg-en-Cotentin affichent respectivement une part de 18,2 % et 17,1 % de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles de leur territoire.

L'activité des familles

Globalement le niveau d'activité des familles est élevé avec un taux de 74 %, équivalent à celui de la France métropolitaine. Le département affiche un taux de chômage de 11,2 %, nettement inférieur à la moyenne nationale (13,6 %) et régionale (13,9 %).

La part des familles avec enfants de moins de 3 ans où les deux parents travaillent (66,4 %) est nettement supérieure à la moyenne régionale (60 %) et nationale (58,3 %).

Le taux d'activité des parents des enfants de moins de 3 ans

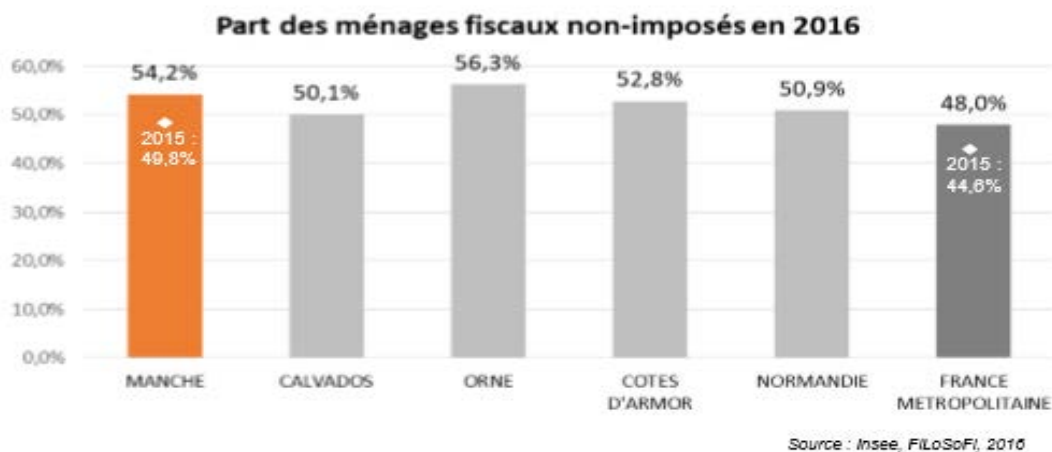


La situation est hétérogène sur le département et trois pôles de proximité affichent un taux nettement supérieur au taux d'activité départemental : La Saire (90,9 %), Douve et Divette (85,7 %) et Saint-Malo de la Lande (80,6 %).

Ces éléments indiquent des besoins importants en offres et équipements d'accueil du jeune enfant.

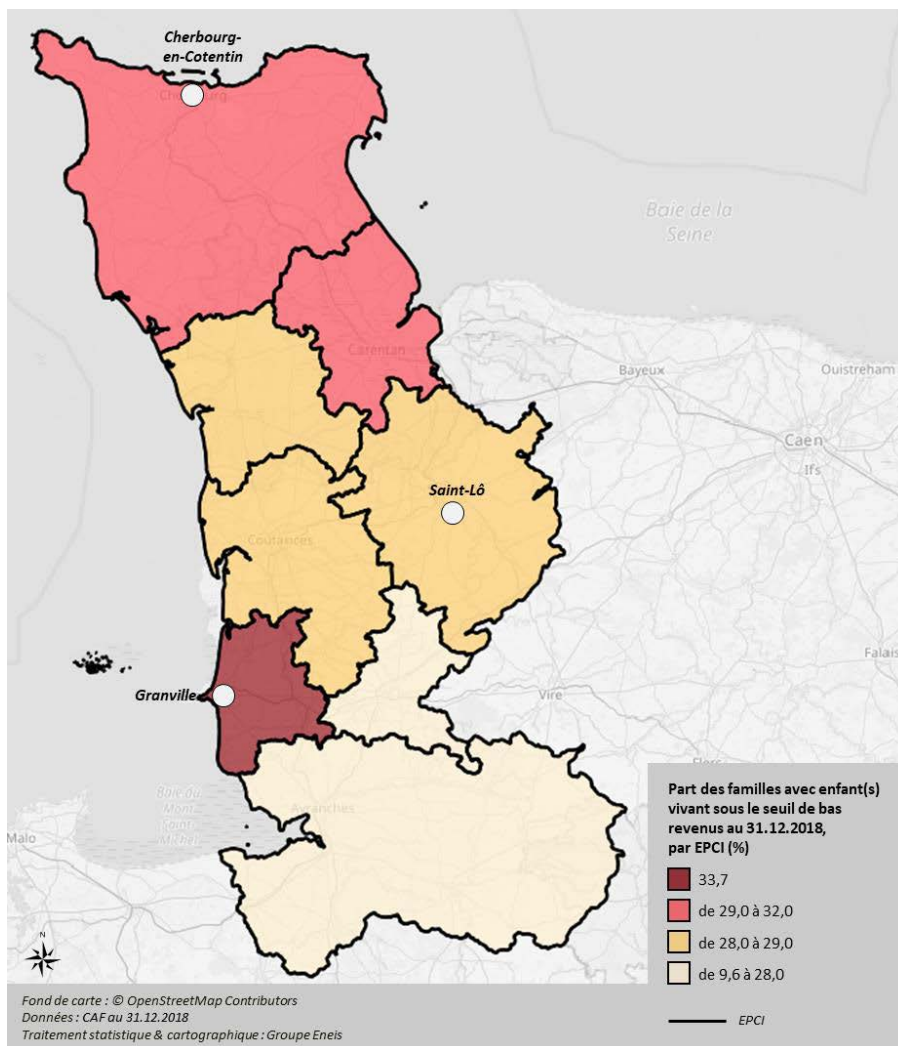
Le niveau de revenus des familles

Le département présente un taux de pauvreté de 12,5 %, plus bas que celui de l'échelle régionale (13,7 %) et nationale (14,7 %). Cependant, plus de la moitié des ménages fiscaux étaient non-imposés en 2016 (54,2 %), soit une augmentation de 4,4 points par rapport à 2015.



Par ailleurs, 29,3 % des familles du département (couples avec enfants à charge et familles monoparentales) étaient recensées comme vivant sous le seuil de bas revenus en 2018, soit 20 901 d'entre elles. Cette part est très élevée au sein de la Communauté de communes de Granville Terre et Mer (33,7 %).

Les ménages les plus modestes se situent également sur le nord et le centre du département. Les familles avec enfant(s) vivant sous le seuil de bas revenus sont moins représentées sur la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie et Villedieu Intercom.

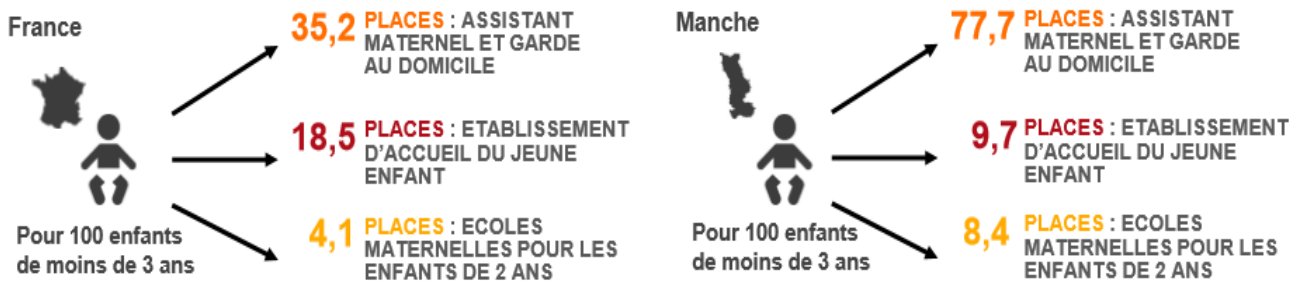


Enfin, 6,6 % des enfants de moins de 6 ans vivaient au sein d'un ménage bénéficiaire du Rsa en 2018. Ces ménages sont principalement situés dans les centres urbains, notamment les territoires de la Communauté d'agglomération du Cotentin et Saint-Lô Agglo.

B – ÉTAT DES LIEUX DEPARTEMENTAL PETITE ENFANCE ET INCLUSION

1 – LA CAPACITE THEORIQUE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Au 31 décembre 2018, le département de la Manche offrait un taux de couverture globale de 95,8 places pour 100 enfants de moins de trois ans, tous modes d'accueil confondus et répartis comme suit :



Source : CNAF – Rapport 2018 sur l'année 2016 (nouvelle série)

OBSERVATOIRE : PETITE ENFANCE

NOVEMBRE 2019 14

Ce taux est supérieur à celui relevé à l'échelle nationale en 2016 (57,8).

Contexte

- Le département dispose d'une capacité théorique d'accueil du jeune enfant élevée en comparaison de celle de la France métropolitaine. Toutefois, ce taux d'accueil est essentiellement porté par l'accueil individuel. Le taux d'accueil en collectif de la Manche (9,7 places pour 100 enfants de moins de trois ans, contre 6,6 places en 2014), bien qu'en progression, reste inférieur à celui du national (18,5 places).
- Cette capacité d'accueil, importante et en augmentation entre 2015 et 2018, est due en partie à une diminution des enfants âgés de moins de trois ans (- 3,9 % par an entre 2010 et 2015) et à une augmentation de la capacité d'accueil en Eaje.
- L'ensemble des Epci présente un taux de couverture supérieur à celui de l'échelle nationale avec des disparités, notamment à l'échelle des pôles de proximité. Certains ont un taux de couverture supérieur à 100 places pour 100 enfants, tels que les pôles de la région de Montebourg, du Val de Saire, de Saint-Sauveur Lendelin, du Cœur du Cotentin et de Les Pieux. Alors que deux pôles de proximité ont un taux de couverture nettement inférieur à la moyenne départementale, à savoir, 63,8 places pour celui de la Saire et de 57,5 places sur le pôle de Cerisy-la-Salle.

Ce qu'il faut retenir

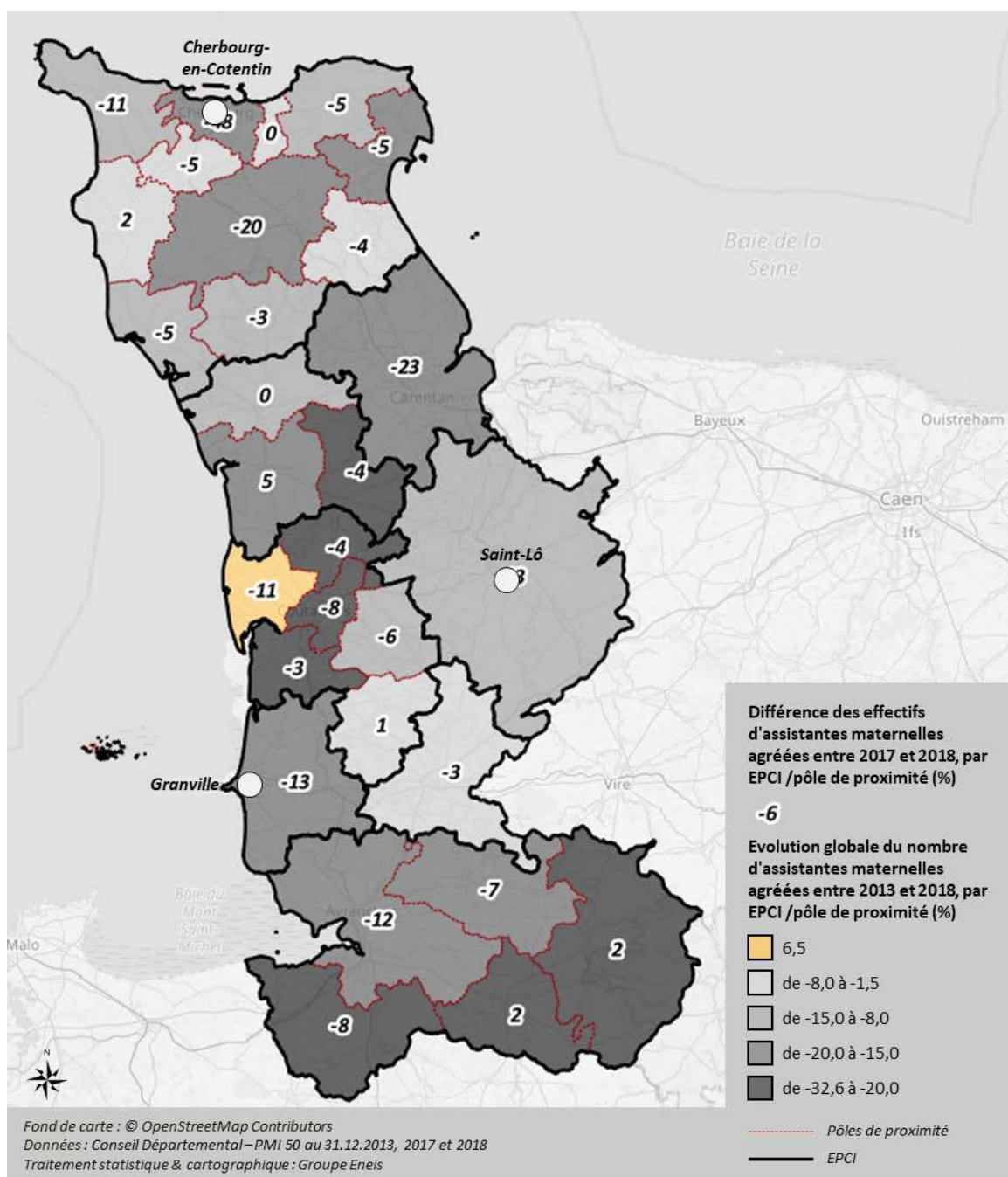
- Un taux de couverture globale important, supérieur à la moyenne nationale et en augmentation.
- Une offre globale qui repose essentiellement sur l'accueil individuel.
- Des disparités repérées au sein des Epci et des pôles de proximité.

Le risque identifié

- Une offre globale d'accueil inégalement accessible sur certains territoires et peu diversifiée.

2 – L'ACCUEIL INDIVIDUEL

2.1 - Les assistants maternels agréés



Contexte

- Le département de la Manche compte 4 137 assistants maternels agréés en 2018 contre 4 371 en 2017. L'évolution à la baisse du nombre d'assistants maternels se poursuit sur le département, à savoir – 5,4 % entre 2017 et 2018) et – 14,9 % depuis 2013. A l'exception du pôle de Saint-Malo de la Lande qui enregistre une progression de 6,5 %.

- Certains territoires sont plus marqués par cette diminution que d'autres : les pôles de proximité du sud du département, les pôles situés à la périphérie de Saint-Malo de la Lande ainsi que le pôle de Sèves et Taute. 20 professionnels de moins sont recensés sur le seul pôle du Cœur de Cotentin.
- La diminution constante de l'effectif d'assistants maternels est en corrélation avec le recul important du nombre d'enfants de moins de 6 ans (de - 2 % à - 4,5 % de baisse annuelle entre 2011 et 2016).
- Le taux d'activité des assistants maternels à l'échelle du département est, quant à lui, en légère augmentation, soit 71,1 % en 2018 contre 70,1 % en 2017. Néanmoins, ce taux progresse différemment selon les pôles de proximité : il peut être élevé sur la Côte des Isles (85,4 %), Douve et Divette (83,1 %) et la Baie du Cotentin (81,3 %), bas sur le pôle de la Saire (29,6 %) et en chute sur le pôle du Mortainais passant de 77 % en 2017 à 60 % en 2018.
- Le département enregistre 2 795 places en accueil périscolaire, soit 16,6 places pour 100 enfants âgés de 2 à 5 ans scolarisés. Ce ratio est plus élevé sur le nord du département. Cela représente à l'échelle du département une diminution régulière du nombre de places en accueil périscolaire, soit - 7 % entre 2017 et 2018.
- L'âge moyen des assistants maternels de la Manche continue d'augmenter pour atteindre une moyenne de 47,8 ans en 2018 contre 45,7 en 2013. 47,3 % d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus et 12,8 % ont 60 ans ou plus en 2018. Coutances Mer et Bocage ainsi que Mont-Saint-Michel - Normandie sont les Epci les plus touchés par le vieillissement de ces professionnels.

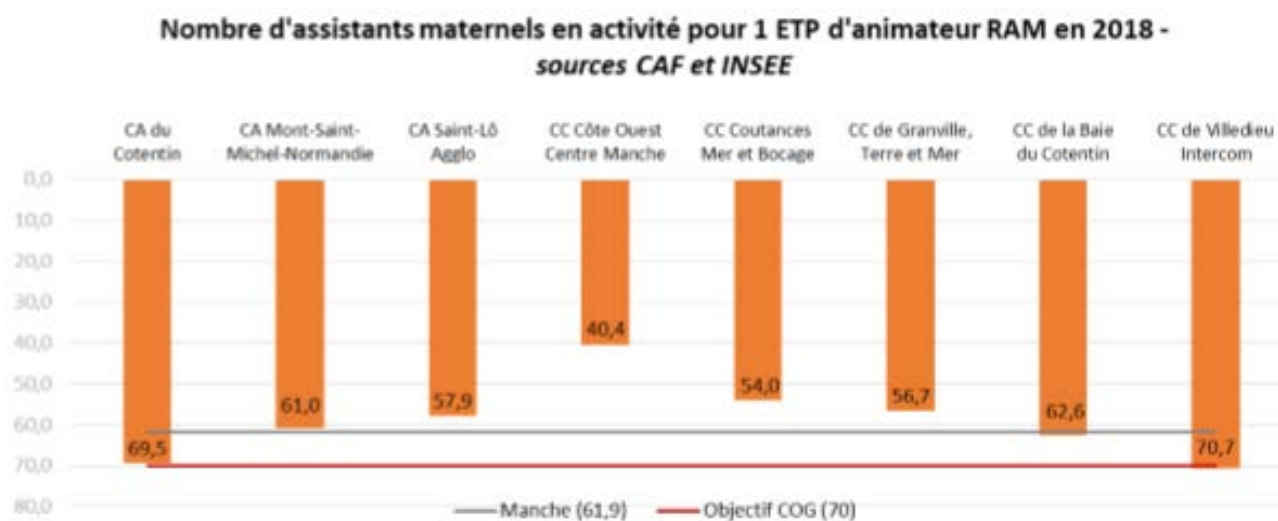
Ce qu'il faut retenir

- Une diminution du nombre d'assistants maternels qui se poursuit en lien avec la baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans.
- Une continuité du vieillissement de la profession.
- Des disparités territoriales sur l'ensemble de ces points.

Le risque identifié

- Le non-renouvellement de la profession sur certains pôles de proximité et la diminution de l'offre d'accueil individuel.

2.2 - Les relais assistants maternels (Ram)



Contexte

- Le département compte 46 relais assistants maternels (Ram) en 2018. Ils totalisent 47,52 emplois temps plein d'animateurs Ram.
- C'est un maillage qui correspond au ratio d'un Etp d'animateur Ram pour 61,9 assistants maternels en activité. Ce ratio départemental est supérieur à l'objectif de la Cnaf fixé dans la Cog 2018-2022, à savoir, un Etp d'animateur Ram pour 70 professionnels en activité.
- La circulaire du 26 juillet 2017 confie trois missions supplémentaires aux Ram volontaires moyennant un financement annuel forfaitaire et complémentaire à la prestation de service.

Il s'agit de :

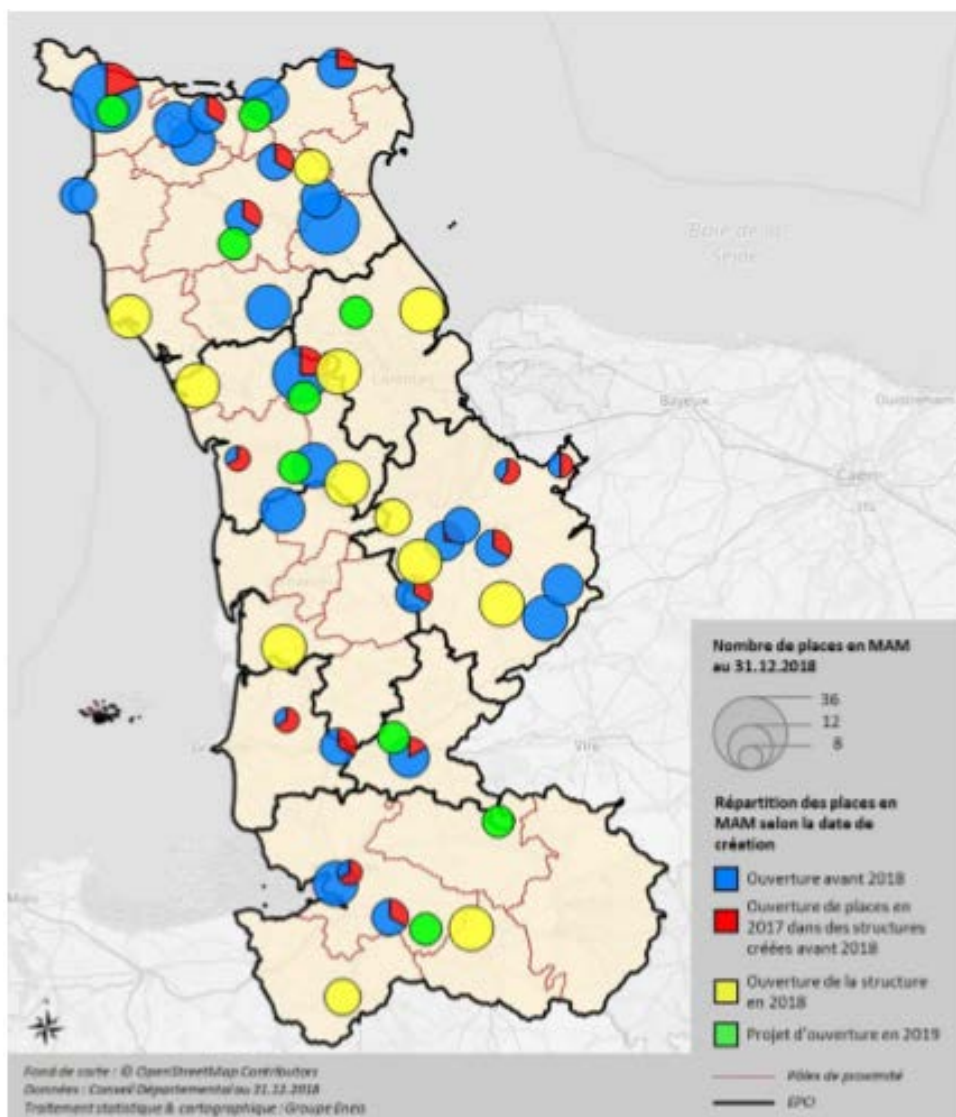
- ✓ Renforcer l'accompagnement des familles avec un positionnement central du Ram en " guichet unique d'information " et le traitement des demandes d'accueil des familles formulées directement en ligne sur le site www.mon-enfant.fr.
- ✓ Promouvoir l'activité des assistants maternels en améliorant leur employabilité.
- ✓ Augmenter les départs en formation continue des assistants maternels.

La mission supplémentaire la plus déployée sur le département est celle liée aux départs en formation continue des assistants maternels.

Ce qu'il faut retenir

- Il est à noter le bon maillage du département de la Manche en 2018.
- L'évolution des missions des Ram vise à leur conférer un positionnement central sur les territoires en matière de petite enfance.

2.3 - Les maisons d'assistants maternels (Mam)



Contexte

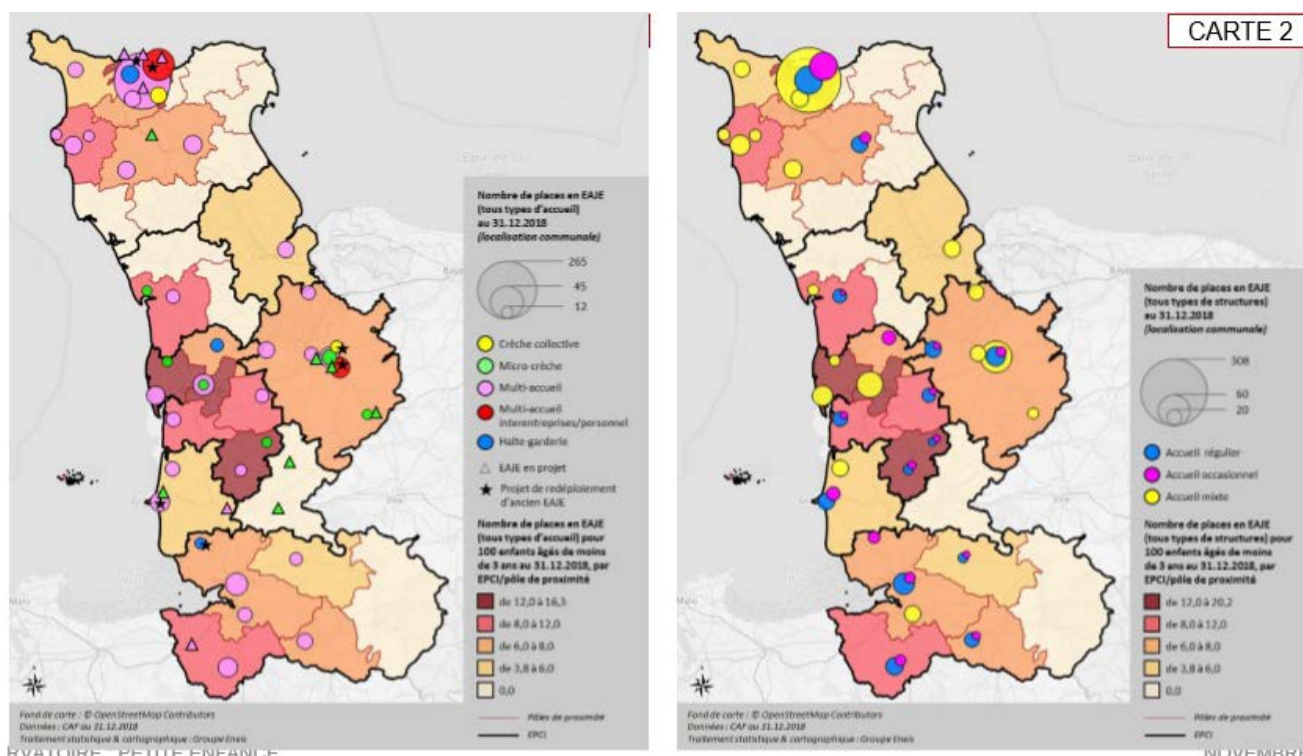
- Le département compte à ce jour 57 maisons d'assistants maternels (Mam). 173 assistants maternels exercent leur profession en Mam, avec une capacité d'accueil de 658 places, contre 78 professionnels et 291 places en 2015.
- Sur 26 Mam créées entre 2016 et 2018, 12 sont implantées sur les territoires identifiés comme prioritaires dans le précédent schéma.
- Les Mam présentent un intérêt pour certains professionnels de l'accueil individuel et une alternative à l'accueil collectif sur des territoires plus ruraux où l'offre est absente.
- Les Mam bénéficient d'un accompagnement méthodologique et financier, pluri-institutionnel (Cd, Caf, Msa, collectivités territoriales), qui a permis de définir un circuit de réponse partagé et adapté à la spécificité de ce mode d'accueil. Une charte qualité avec des critères identifiés a été réalisée par la Caf et la Msa visant à garantir la qualité de l'accueil. Les professionnels sont mobilisés au sein d'un réseau départemental et bénéficient des apports de la Coordination départementale petite enfance.

Ce qu'il faut retenir

- Un développement continu des Mam principalement sur le nord et le centre du département.
- Une structuration progressive de ce type d'accueil individuel qui peut être une offre d'accueil alternative à l'ouverture d'un Eaje sur les territoires plus ruraux et ceux définis comme prioritaires dans le cadre du Sdsf.
- Un accompagnement inter institutionnel méthodologique et financier des professionnels exerçant en Mam afin de favoriser la pérennité du lieu et de l'offre d'accueil.
- Cette forme d'accueil représente une bonne alternative à l'accueil collectif en milieu rural.

3 – L'ACCUEIL COLLECTIF

3.1 - Les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje)



Contexte

- Le département compte 51 Eaje en 2018, 144 nouvelles places ont été créées sur les années 2017 et 2018, soit une progression de 12 %. 61 % des Eaje sont des multi-accueil (en augmentation de 22 % entre 2017 et 2018).
- Le taux d'équipement en accueil collectif à l'échelle du département est de 9,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Bien que ce taux soit en progression, il est inférieur à celui de la France métropolitaine en 2016, qui est de 18,5 %.
- Les Eaje sont principalement implantés sur les pôles urbains tels que Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô et Coutances, ce qui permet une offre diversifiée.

- 10 pôles de proximité demeurent des zones blanches en accueil collectif, au nord est et sud est du département. Les freins identifiés à la création de places sur ces zones blanches sont la sensibilisation des élus à l'accueil collectif (premier souhait des parents en termes de mode d'accueil de leur enfant), les difficultés financières propres à certaines communes et la présence d'un faible nombre d'enfants dans certaines communes.
- 68 % des équipements sont gérés par une collectivité ou un Ccas. Toutefois, le développement des nouvelles structures est principalement porté par le secteur privé et des stratégies différentes s'opèrent selon les territoires.

Ce qu'il faut retenir

- Une hausse du nombre de structures et du taux d'équipement.
- Une part importante de places d'accueil développées en multi accueil, mais qui reste inférieure à la moyenne nationale.
- La progression du secteur privé dans la dynamique d'ouverture d'Eaje sur le département.
- 10 pôles de proximité restent dépourvus d'accueil collectif.

Le risque identifié

- Les territoires de la Manche sont inégalement pourvus en offre d'accueil collectif et en réponse diversifiée.

3.2 - L'accueil des enfants confrontés à une situation de handicap

Contexte

- Une définition du handicap en 2017, coconstruite avec les acteurs des territoires, en accord avec les objectifs du Sdsf, favorisant une prise en compte de la situation de handicap, au-delà du critère d'attribution de l'Aeeh : suivi Camsp, diagnostic médical, scolarisation en Ime...
- Le nombre d'enfants de moins de six ans reconnus en situation de handicap a augmenté en 2018 : 198 contre 147 en 2017. La part de ces enfants est plus importante sur les Epci de Saint-Lô Agglo, Coutances Mer et Bocage, Baie du Cotentin et la Communauté d'agglomération du Cotentin.
- L'enquête réalisée par la Pmi en 2018 laisse apparaître une diminution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en Eaje par rapport à 2017 (106 enfants contre 126). La majorité des structures (70 %) ayant répondu à cette enquête accueille au moins un enfant en situation de handicap.
- Le Pôle ressource handicap a accompagné 7 Eaje et 8 Alsh en 2018, dans la définition d'un projet d'accueil des enfants confrontés à une situation de handicap. A ce jour, 3 territoires sont engagés dans la démarche d'inclusion : Cherbourg-en-Cotentin, Coutances Mer et Bocage et Mont-Saint-Michel - Normandie.
- La structuration progressive de la dynamique d'inclusion à l'échelle du département, menée par le Prh, et à l'échelle des territoires, accompagnée par le Prd dans le cadre des Pesl, en vue de renforcer la sensibilisation des élus et des professionnels de la petite enfance sur le sujet.
- Le " bonus handicap " mis en place par la Cnaf depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la Cog 2018-2022, comme levier financier complémentaire à la Psu, en faveur des structures collectives accueillant des enfants en situation de handicap.

- Un partenariat reste à construire entre les Camsp, Cmpp et les Eaje en vue de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ainsi que le dépistage précoce.

Ce qu'il faut retenir

- Un accompagnement méthodologique aux projets et une sensibilisation des acteurs sont en place et ils nécessitent d'être développés.
- Un accueil des jeunes enfants en situation de handicap et de leur famille demeure néanmoins insuffisant du fait de freins exprimés de la part des familles et des professionnels.

Le risque identifié

- Un isolement social des enfants concernés et des familles en difficultés pour accéder à un accueil en milieu ordinaire tel que le prévoit la loi.

3.3 - L'accueil des enfants des familles vulnérables

Contexte

- Selon l'enquête Pmi de 2018, 75 % des Eaje du département accueillent occasionnellement des enfants dont les parents sont en parcours d'insertion socio-professionnelle et la quasi-totalité d'entre eux accueillent des enfants issus de familles en situation de pauvreté. Ce qui représente 34 % d'enfants accueillis relevant des familles vulnérables. La cible nationale de 10 % est largement dépassée.
- Ces accueils sont plus ou moins importants selon les territoires et les structures : la communauté d'agglomération du Cotentin est fortement sollicitée du fait d'une part relativement importante d'enfants de moins de six ans résidant au sein d'un ménage bénéficiaire du Rsa (6,9 %).
- En lien avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 intègre l'enjeu de la mixité sociale dans ses axes de développement de la politique petite enfance, considérant qu'il s'agit de lutter contre les inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge. La Cnaf a mis en place des incitations financières que sont les bonus " territoires " (Qpv et Zrr) et " mixité sociale ".
- Lors du précédent schéma, une définition de la vulnérabilité a été coconstruite entre professionnels de la petite enfance et acteurs sociaux qui accompagnent les familles en insertion socio-professionnelle ou en situation de pauvreté.
- La journée départementale petite enfance de novembre 2019 sur la thématique de la vulnérabilité, qui a réuni 59 acteurs de la petite enfance, de l'accompagnement social et acteurs associatifs caritatifs, a permis d'amorcer une interconnaissance en vue de développer de futures collaborations et la mise en œuvre de passerelles facilitant l'accès des familles et de leurs enfants aux Eaje.
- L'enquête menée conjointement entre la coordination départementale petite enfance et le pôle ressource handicap en 2017 montre que les freins exprimés par les professionnels des structures et ceux relevés auprès des familles demeurent les mêmes que ceux énumérés dans le précédent schéma.

- Désormais l'accompagnement des structures dans l'accueil des enfants issus des familles vulnérables fait partie des missions de la Coordination départementale du Prh, jusqu'ici en charge du handicap.
- Un programme de formations et un accompagnement méthodologique à destination des professionnels des Eaje et des coordinations petite enfance des territoires, sont prévus afin de passer d'un accueil ponctuel des familles concernées à l'inscription dans les projets de fonctionnement des structures d'un cadre commun d'accompagnement des familles vulnérables.

Ce qu'il faut retenir

- Une politique nationale de lutte contre les inégalités et une stratégie départementale d'inclusion en construction.
- Une coordination départementale et un accompagnement des structures à structurer et à mettre en œuvre.
- Bien qu'un accueil des enfants et des familles en situation de vulnérabilité soit effectif sur le département et supérieur à la cible nationale, celui-ci reste peu structuré et non identifié dans les projets d'accueil. L'offre est inégale selon les Epci et les pôles de proximité.
- Les familles confrontées à des difficultés économiques accèdent moins facilement à un accueil en Eaje malgré une participation financière inférieure à 0,75 € de l'heure. Les freins à l'accès ne se limitent pas à l'accessibilité financière.
- Les professionnels des structures expriment des besoins en formation sur l'appréhension de ce public et l'évolution des projets de fonctionnement en conséquence.

Le risque identifié

- Une inégalité éducative et des difficultés à l'accès à l'emploi et à la formation, notamment pour les familles monoparentales.

4 – LA PREMIERE SCOLARISATION – 3 ANS ET MOINS

	Part de la population scolarisée à 2 ans en 2016	Evolution annuelle moyenne de la population scolarisée à 2 ans entre 2011 et 2016
MANCHE	23,9%	-1,8%
CALVADOS	14,6%	-2,8%
ORNE	20,4%	-0,8%
COTES D'ARMOR	36,1%	-5,0%
NORMANDIE	12,7%	-2,6%
FRANCE METROPOLITAINE	16,4%	-1,5%

Contexte

- Le département de la Manche compte 23,9 % des enfants de 2 ans scolarisés contre 16,4 % en France métropolitaine bien qu'une baisse de – 1,8 % soit constatée chaque année depuis 2011.

- La loi " Pour une école de la confiance ", promulguée au Journal officiel le 28 juillet 2019, rend obligatoire l'école dès l'âge de 3 ans. Ceci peut impacter à la baisse l'offre d'accueil des moins de 3 ans dans les écoles.
- La nécessité de clarification de la notion d'accueil adapté d'un enfant de trois ans et moins, au sein de l'école.

a) Du côté des parents

- Les parents ne connaissent pas les conditions d'accueil de leur enfant au sein de l'école (autonomie, propreté...).
- Les parents n'osent pas toujours dépasser leur propre vécu de l'école, notamment les familles les plus éloignées de la culture scolaire et ils ne font pas la démarche de les inscrire à l'école.
- Certains parents attendent beaucoup de l'école.

b) Du côté des enseignants et de l'école

- La difficulté pour certains enseignants à accueillir ces enfants au sein de leur classe compte tenu des besoins spécifiques dus à leur jeune âge.
- Des questions autour de la garantie de la qualité de l'accueil dans le respect des besoins des enfants de trois ans et moins.
- Le peu de temps " passerelles " entre les structures petite enfance et l'école.

c) Du côté des professionnels de la petite enfance et de l'ensemble des acteurs éducatifs dans le cadre d'une co-construction :

- La nécessité d'une définition partagée autour des conditions d'accueil pour la scolarisation des enfants de trois ans et moins au sein de l'école.

d) Du côté des collectivités

- Des conditions d'accueil souvent trop peu adaptées en termes de matériel, locaux (mobilier, jeux, dortoir, espaces de motricité...).
- Pas de " classes passerelles " existantes dans le département.
- L'accueil de ces enfants sur les temps périscolaires n'est pas autorisé sauf dérogation.

Ce qu'il faut retenir

- L'école étant rendue obligatoire dès 3 ans, les enfants qui sont dans leur troisième année entrent à l'école même s'ils n'ont pas encore 3 ans à la rentrée de septembre. Ce qui impactera la capacité d'accueil à la baisse.
- Une réflexion collective est nécessaire afin de permettre à tous les enfants une première scolarisation de qualité et dans de bonnes conditions.
- Une continuité éducative parents / professionnels petite enfance-enseignants et Atsem reste à développer.

Le risque identifié

- Une qualité d'accueil inégale en fonction des partenariats existants entre les membres de la communauté éducative.

Annexe 2

Etat des lieux départemental

Parentalité

État des lieux départemental parentalité

Définition

Le concept de " parentalité " est devenu le support d'un nouveau modèle d'action publique visant à accompagner les familles dans leur rôle de parents. La définition telle qu'énoncée dans la circulaire interministérielle du 7 février 2012, adoptée lors de la séance du comité national de soutien à la parentalité du 10 novembre 2011 est la suivante :

" La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre adulte et enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. "

Stratégie nationale parentalité " Dessine-moi un parent " 2018-2022

Alors que plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle¹, la politique de soutien à la parentalité réaffirmée par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité " Dessine-moi un parent " vise à répondre aux différentes préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières, etc.

Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants au quotidien. Dans une logique de prévention primaire universelle, c'est une composante à part entière de la politique familiale, qui s'adresse à toutes les familles, quels que soient leur catégorie socioprofessionnelle, leur lieu de résidence, leur composition, leur vulnérabilité, etc.

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales : décès, séparation ; relations conflictuelles parents/ados, etc.).

Trois objectifs majeurs sont poursuivis :

- **Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation** : l'enjeu est notamment de déployer une offre de services et d'information envers les parents, couvrant la période périnatale jusqu'aux trois ans de l'enfant.
- **Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents** : les offres articulant à la fois l'accompagnement des parents et celui de leurs enfants dans une optique de maintien des liens et de prévention des ruptures et des conflits seront développées.
- **Accompagner et prévenir les ruptures familiales** : le développement des offres de services accompagnant les séparations pour favoriser la coparentalité sera poursuivi, avec une attention particulière portée aux situations les plus fragiles, au maintien des liens parents/enfants et à

¹ L'essentiel n°165-2016, Caisse nationale d'Allocations familiales.

l'apaisement des conflits. L'aide au maintien des liens familiaux entre parents détenus et enfants fera l'objet d'une attention particulière.

L'atteinte de ces objectifs prend appui sur la mobilisation de financements dans le cadre de prestations de service nationales ou de fonds nationaux Caf et Msa, et de subventions des partenaires institutionnels, visant à soutenir le fonctionnement de certaines structures spécifiques : Lieux d'accueil enfant parent, Espaces rencontre, services de médiation familiale, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents.

La politique de la branche Famille en matière de soutien à la parentalité s'inscrit en complémentarité avec celle des autres acteurs qui interviennent dans le cadre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité.

Cinq principaux dispositifs participent à l'accompagnement des familles dans leur rôle de parent :

1. Le réseau d'écoute d'appui d'accompagnement des parents (Reaap).
2. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas).
3. Les lieux d'accueil enfants-parents (Laep).
4. La médiation familiale.
5. Les espaces rencontre.

Dans la Manche, les partenaires du schéma ont permis en 2016 l'expérimentation d'un dispositif local de soutien à la parentalité : les Espaces de parents. Quatre Espaces de parents ont été créés sur la période 2016-2019. Ce dispositif est à la fois un espace d'accueil, d'information, d'initiatives et d'orientation. Il assure et promeut une animation parentalité sur son territoire, il coordonne les actions et les acteurs. Enfin il met en œuvre un projet directement en lien avec la politique parentalité de son territoire dans le cadre des Pesl.

Ce sixième dispositif parentalité apparaît donc dans le présent état des lieux et fait l'objet d'une fiche action.

1. LE RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Définition

Pour faire suite à la conférence de la famille de 1998, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ont été créés par la circulaire du 9 mars 1999, les définissant ainsi :

" Les Reaap permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. "

Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement des synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances. "

" Les principes inscrits dans le projet de la nouvelle charte Reaap 2020, en cours de signature par les partenaires, sont réaffirmés comme éléments constitutifs fondamentaux du soutien à la parentalité. En particulier, le soutien à la parentalité ne peut être qu'universaliste, fondé sur les initiatives locales, dans une relation de reconnaissance et de confiance dans le parent et à l'aide d'une mise en réseau des parents, des professionnels et des élus. "

Des attendus nationaux

- Un nouvel indicateur : 100 % de couverture par territoire Epci d'un " panier parentalité " composé au minimum d'une action Reaap, d'une action Clas et d'un Laep.

La situation départementale

Des chiffres clés de l'appel à projets Reaap en 2018

- 85 actions financées,
- 26 porteurs de projets,
- 50 communes du département,
- 5 437 familles différentes touchées par une action,
- 12 807 participations aux actions. En moyenne, une famille a participé à 4 actions.

Une progression sur la période 2016-2018

- Entre 2016 et 2018, les actions Reaap ont connu une expansion significative (+ 44 %).
- Sur la période 2016-2018, le nombre de familles différentes touchées par une action Reaap a doublé, passant de 2 534 à 5 437.

Un meilleur taux de couverture départementale (nombre d'actions pour 10 000 familles²)

- 11,9 actions Reaap en 2018 pour 10 000 familles contre 8,8 en 2017 et en 2016, selon l'Observatoire départemental petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité.
- 100 % des Epci couverts par une action Reaap en 2018.

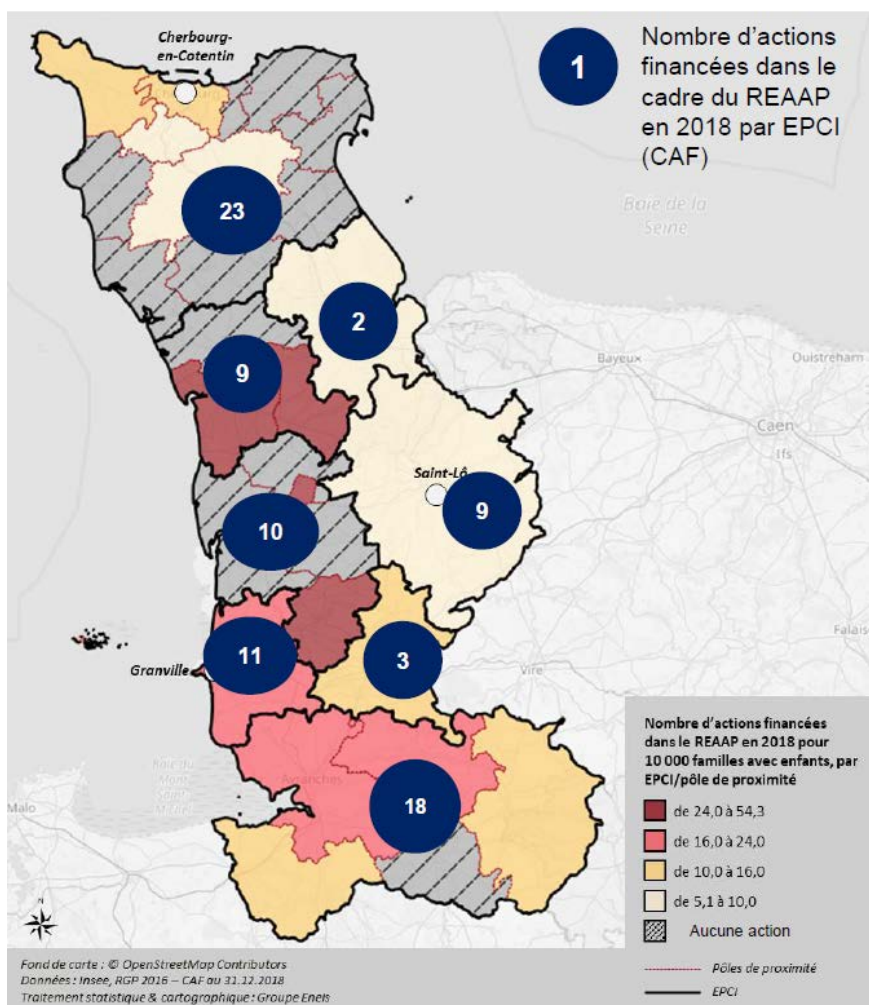
² Le taux de couverture départemental calculé par le cabinet Eneis en nombre d'actions pour 10 000 enfants permet une comparaison de l'activité Reaap d'année en année, mais aussi entre Epci et entre le département et la moyenne nationale.

Des particularités territoriales

- Plus de 48 % des actions sont concentrées sur deux Epci : la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie et dans une moindre mesure la Ca du Cotentin.
- Le taux de couverture peut varier fortement d'un Epci à l'autre une fois le nombre d'actions mis en relation avec le nombre de familles du territoire :
 - ✓ La Communauté d'agglomération du Cotentin est moins bien couverte que le reste du département (8,4 actions pour 10 000 familles avec enfants). Sur cet Epci, le taux de couverture sur le pôle de Douve et Divette est faible malgré un fort dynamisme démographique. Aucune action n'est financée sur les pôles de proximité les plus éloignés de Cherbourg-en-Cotentin (Montebourg, Valognes, Côte des Isles, Saint-Pierre Eglise).
 - ✓ La Communauté d'agglomération Saint-Lô-Aggl affiche une faible couverture et les actions Reaap proposées aux parents se situent majoritairement en périphérie de l'espace urbain.

Des disparités au sein des pôles de proximité

- Les taux de couverture les plus élevés se trouvent au sein des pôles de Gavray (Epci Coutances Mer et Bocage) avec 54,3 actions Reaap pour 10 000 familles et 39 actions pour l'Epci Côte ouest centre Manche principalement sur les pôles de Lessay et Périers.
- 13 pôles de proximité n'ont aucune action Reaap sur leur territoire.



Ce qu'il faut retenir

- Les actions développées et financées dans le cadre du Reaap présentent un taux de couverture en augmentation.
- 100 % des Epci sont couverts par au moins une action Reaap en 2018.
- Des disparités territoriales existent lorsque le nombre d'actions est corrélé au nombre de familles vivant sur le territoire.
- Le sud du département, une partie du centre-Ouest, l'agglomération Cherbourgeoise et La Hague présentent un important taux de couverture.

Les risques identifiés

- Mauvaise adéquation des actions avec les besoins des parents en l'absence de concertation entre les acteurs d'un même territoire. Seuls les territoires pourvus d'un centre social à l'échelle communautaire en lien avec un Pesl ou dotés d'un espace de parents, bénéficient d'une coordination et d'une concertation entre les acteurs locaux.
- Mauvaise adéquation entre le taux de couverture par Epci et le nombre de familles vivant sur ces territoires. 100 % de couverture Reaap n'est pas forcément le signe d'un bon maillage. Le risque est que des parents ne puissent pas bénéficier d'actions parentalité s'il n'est pas tenu compte des infra-territoires dans la notion de couverture.

2. LES ESPACES DE PARENTS

Définition

- Les espaces de parents sont des lieux d'accueil, d'information, d'animation et de coordination des actions de soutien à la parentalité au niveau local, animés par un projet parentalité à l'échelle d'un territoire.
- Un référentiel validé par les partenaires institutionnels est proposé aux territoires dans le cadre de leurs travaux Pesl. Ce référentiel est enrichi d'annexes (profil du référent parentalité, modèle de locaux ...).

Des attendus départementaux

- Couverture de 100 % des territoires de projet par un " panier parentalité ", composé au minimum d'une action Reaap, d'une action Clas, d'un Laep et d'un espace de parents.

La situation départementale

- Sur la période du précédent schéma, 4 espaces de parents ont été créés à :
 - ✓ Equeurdreville-Hainneville, commune fusionnée de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
 - ✓ La Hague, commune nouvelle de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
 - ✓ Saint-Jean de Daye, territoire de la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,
 - ✓ Villedieu, territoire de la Communauté de communes de Villedieu Intercom.

- Deux espaces de parents sont portés par une association Familles rurales (La Hague et Saint-Jean de Daye) et deux sont portés par une collectivité (ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'Epci de Villedieu Intercom).
- Les périmètres d'intervention des espaces de Parents sont les suivants :
 - ✓ Edp de Villedieu : communauté de communes.
 - ✓ Edp de La Hague : commune nouvelle.
 - ✓ Edp de Saint-Jean de Daye : secteur nord de la CA Saint-Lô Agglo.
 - ✓ Edp d'Equedreuil : partie ouest de la Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin.
- La création des espaces de parents entre 2016 et 2018 s'inscrit dans le cadre de la création des Projets éducatifs sociaux locaux, dont ils incarnent l'axe parentalité.
- Ils assurent un accueil, une animation locale et une coordination des acteurs tout au long de l'année.
- La fonction de coordination des Edp permet à davantage de porteurs de projets de travailler en cohérence et en complémentarité sur leur territoire, tous dispositifs parentalité confondus, à partir de constats partagés et de besoins identifiés.
- Les financeurs de ces projets sont différents selon les situations : Caf, Msa, collectivité, fonds Unaf via l'Udaf.

Ce qu'il faut retenir

- Créés dans le cadre des politiques éducatives locales, les espaces de parents sont des outils au service de la politique parentalité d'un territoire en contribuant :
 - ✓ Au développement des actions parentalité, de l'implication des parents et des interactions entre les différents acteurs.
 - ✓ A une structuration de l'offre parentalité et à une plus grande cohérence entre les besoins et les actions mises en œuvre.
- Un maillage départemental reste à développer pour permettre à toutes les familles d'accéder à un espace de parents sur leur territoire de vie.

Les risques identifiés

- Un périmètre d'intervention trop vaste dans les Communautés d'agglomérations ou grandes communautés de communes, ne permettant pas à toutes les familles d'accéder à l'Espace de parents.
- Lorsque c'est une association qui porte un EdP, sa fragilité financière et sa légitimité à coordonner des acteurs ne sont pas toujours acquises ou stabilisées et risquent d'empêcher l'Espace de parents de bien remplir ses missions, même s'il agit au service d'un projet global.

3. LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Définition

Selon la circulaire interministérielle du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2011-2012, le Clas est défini comme suit :

" Le Clas a pour spécificité de s'adresser tant aux enfants qu'à leurs parents. Il recouvre les actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Il contribue à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. "

La stratégie nationale parentalité 2018-2022, portée par la Dgcs, propose de :

" Repenser les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) pour en faire un levier efficace propre à :

- ✓ Renforcer tant la participation des parents à la vie des établissements scolaires que les compétences parentales sur le champ du suivi de la scolarité de leurs enfants.
- ✓ Dynamiser les partenariats entre l'institution scolaire et les structures qui animent la vie sociale des territoires et accompagnent les familles.
- ✓ Permettre à des porteurs de projets d'expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement des familles autour des enjeux liés à la scolarité.

Un nouveau référentiel national a été porté à la connaissance des gestionnaires de Clas en 2019 et sera opposable à la rentrée scolaire 2021-2022. "

Des attendus nationaux

- Un nouvel indicateur : 100 % de couverture par territoire Epci d'un " panier parentalité " composé au minimum d'une action Reaap, d'une action Clas et d'un Laep.

La situation départementale

- 71 groupes déployés sur le département au cours de l'année scolaire 2018-2019, par 15 porteurs de projets, au bénéfice de 588 élèves de primaire, collège et lycée.
- Sur la période 2016 à 2018, le Clas connaît une augmentation sensible.
- Après une diminution importante et régulière des actions Clas sur la période 2013-2017, l'appel à projets Clas 2018-2019 inverse la tendance. Cette augmentation s'observe dans la plupart des Epci.
- Le dispositif est inégalement réparti sur le département.



- 45 groupes sur 71 sont concentrés dans la Communauté d'agglomération du Cotentin, du fait de la présence de trois quartiers prioritaires sur Cherbourg-en-Cotentin et de l'implantation ancienne et stable d'un certain nombre de projets Clas sur les communes de La Hague.
- On recense 12 groupes sur l'Epci Côte ouest centre-Manche, de taille modeste comparé à la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo qui n'en compte que 3 ou Granville Terre et Mer où 1 seul groupe a été créé en 2018.
- Aucun groupe n'est en place sur Coutances Mer et Bocage et sur Villedieu Intercom.
- La couverture départementale concerne 6 Epci sur 8.

Conformité avec le référentiel national

Le nouveau référentiel impose de développer un axe d'intervention avec et pour les parents, un partenariat renforcé avec l'école et le territoire, et une pédagogie du détour. On remarque lors de l'examen des derniers bilans annuels, que :

- Très peu de Clas restent aujourd'hui centrés uniquement sur l'aide aux devoirs sans développer un de ces axes ou plusieurs.
- L'axe parentalité est encore mis en œuvre de façon irrégulière selon les projets. Des travaux sont conduits pour améliorer cet aspect dans le cadre du réseau départemental des Clas, avec des échanges de pratiques et un projet commun comme le Festival départemental de l'accompagnement à la scolarité lancé à la rentrée 2019.
- Les relations avec les équipes enseignantes sont encore souvent informelles et ponctuelles, et les relations avec les acteurs éducatifs locaux restent rares. L'inscription du Clas dans une dynamique locale est donc un axe qui peut encore se développer.
- Encore trop peu de porteurs de projets Clas participent aux rencontres du réseau départemental organisées par le coordinateur départemental parentalité.

Ce qu'il faut retenir

- Une augmentation des projets sur la période à partir de 2017-2018.
- Une forte inégalité territoriale en termes de couverture.
- Une mise en conformité avec le référentiel national progressive. On remarque encore :

- ✓ Des Clas insuffisamment inscrits dans le partenariat local.
- ✓ Un axe parentalité trop peu présent dans les projets.
- ✓ Des liens avec l'école qui restent à développer.
- ✓ Des parents qui s'impliquent peu à peu dans les projets.

Les risques identifiés

- Risque d'isolement, de perte de cohérence et pertinence quand le Clas ne s'inscrit pas dans la dynamique et/ou les orientations politiques parentalité de son territoire.
- Difficultés potentielles pour certains porteurs de projets à se mettre en conformité avec le référentiel, qui pourraient entraîner une diminution du nombre de projets dans le département.

4. LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Définition

Selon le référentiel national (Annexe 1 de la lettre circulaire du 13 mai 2015) :

" Un Laep est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription des jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

C'est un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents, ouvert sur des temps déterminés par des accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie de ce lieu.

L'accès à un Laep est un premier pas de sociabilité et d'épanouissement pour l'enfant, le préparant à la séparation avec son parent.

C'est un lieu d'échange entre adultes permettant de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles. "

Des attendus nationaux

- La présence d'un Laep pour 3 500 enfants de 0 à 5 ans, selon l'indicateur valable au 31 décembre 2017.
- Un nouvel indicateur : 100 % de couverture par territoire Epci d'un " panier parentalité " composé au minimum d'une action Reaap, d'une action Clas et d'un Laep.

Et des attendus départementaux fixés par les partenaires lors du précédent schéma avec la création de deux indicateurs, l'un concernant l'amplitude d'ouverture, l'autre la mobilité des familles :

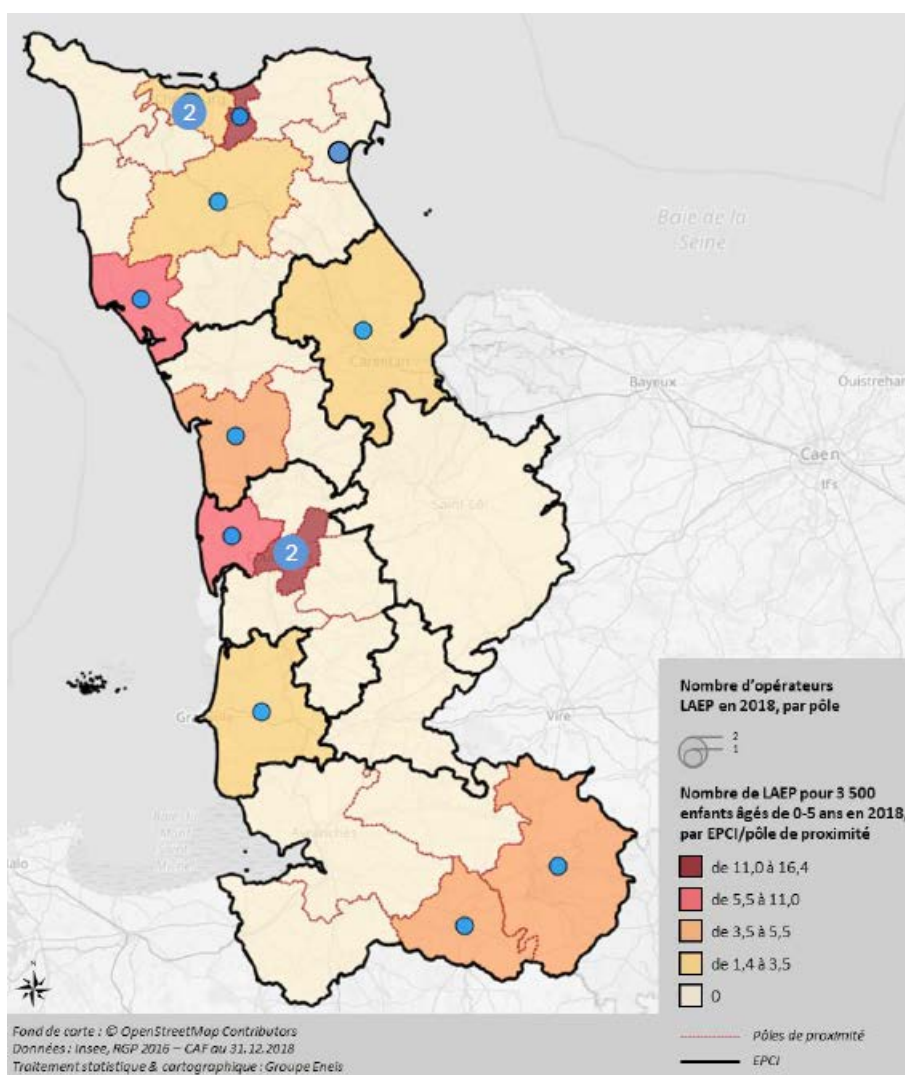
- Une heure d'accueil pour 15 enfants de 0 à 5 ans potentiellement présents sur un territoire.
- Moins de 30 minutes aller/retour entre le domicile des parents et l'implantation du Laep.

La situation départementale

En raison de la diminution des enfants de cette tranche d'âge sur le département, selon l'Observatoire départemental, le ratio est supérieur à celui des dernières années avec 1,6 Laep pour 3 500 enfants de moins de 6 ans. Le département se situe au-dessus de la cible nationale.

- 11 projets Laep sont agréés et répartis sur 14 sites Laep en 2018.
- 2 sont configurés en multisites (Cherbourg-en-Cotentin, Coutances Mer et Bocage),
- Un Laep est itinérant offrant ainsi aux familles un meilleur accès (Côte ouest centre-Manche).
- La Communauté d'agglomération du Cotentin est l'Epci disposant du plus grand nombre de Laep (6) sur son territoire.

La carte ci-après met en évidence l'absence de structures dans plusieurs pôles de proximité ainsi qu'au sein des Epci de Saint-Lô Agglo et de Villedieu Intercom.



- En plus des zones blanches constatées, l'indicateur sur l'amplitude horaire met en évidence des Laep développant un nombre insuffisant d'heures au regard de la population (Valognes, Granville, Saint-Hilaire du Harcouët).
- Entre 2017 et 2018, le nombre d'enfants accueillis en Laep a augmenté de 5 %. Le nombre de séances organisées au sein des Laep a également augmenté, passant de 657 à 788, soit une augmentation de 20 %.

- Au total sur l'ensemble du département, on dénombre 45 familles différentes accueillies en Laep pour 10 000 familles avec enfants résidant sur le territoire.
- La répartition des bénéficiaires des Laep par rapport au nombre de familles présentes sur le territoire est peu en adéquation avec la répartition des Laep sur le département :
 - ✓ La Communauté de communes Côte ouest centre Manche ne dispose que d'un seul Laep et le nombre de familles différentes accueillies par rapport au nombre de familles résidant sur le territoire est le plus élevé des Epci.
 - ✓ A l'inverse, au sein de la Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, le nombre de familles différentes accueillies en Laep rapporté au nombre de familles avec enfants se situe juste au niveau de la moyenne départementale, et ce malgré les 3 sites Laep présents sur le territoire.
- Des sessions de formation d'accueillants à destination des bénévoles et professionnels ont été organisées en 2016, 2017, 2018, parfois mutualisées avec les départements voisins. L'arrivée de nouveaux accueillants conduit à poursuivre l'organisation de ces formations.
- La coordination départementale parentalité met en réseau les référents des Laep, favorisant des échanges de pratiques et une vision partagée au sein du réseau. Cependant leur participation à ce réseau reste faible.
- Le travail sur l'axe parentalité et sur l'ancrage à la dynamique parentalité du territoire doit se poursuivre au sein de ce réseau.
- Le Laep est un dispositif encore largement méconnu des familles, des professionnels et des élus.

Ce qu'il faut retenir

- Une offre de service maintenue avec une meilleure répartition territoriale basée sur un mécanisme itinérant ou multisites.
- Une augmentation de l'activité des Laep, du nombre de gestionnaires et surtout du nombre de sites ouverts et du nombre de bénéficiaires.
- Un maillage insuffisant :
 - ✓ Des Laep principalement implantés sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin.
 - ✓ Une faible implantation au sud et à l'est du département.
 - ✓ Deux Epci non pourvus en Laep : Villedieu Intercom et la CA Saint-Lô Agglo.
- Un travail en réseau sur l'axe parentalité et l'axe partenarial à poursuivre.
- Les besoins des parents insuffisamment pris en compte dans les projets des structures.

Les risques identifiés

- Une inégalité d'accès à ce dispositif en raison d'un maillage insuffisant.
- Une méconnaissance de ce dispositif qui perdure et freine son développement.
- L'isolement des Laep dans leurs propres territoires par manque de pratiques partenariales, les coupant des réflexions sur les politiques éducatives et sociales locales.

Le panier de services parentalité

Selon la stratégie nationale 2018-2022 du gouvernement :

- Les services parentalité sont trop méconnus, peu accessibles et peu visibles pour les parents.
- Des événements fragilisant de la vie familiale (naissance, adolescence, séparation, handicap) doivent être accompagnés.
- Un nouvel indicateur est créé : 100 % de couverture par territoire EPCI d'un " panier parentalité " composé au minimum d'une action Reaap, d'une action Clas et d'un Laep.

La situation départementale

En conclusion des différents états des lieux des dispositifs parentalité :

- La couverture d'un panier socle parentalité par Epci, en référence à l'indicateur national, est de 62,5 % sur le territoire départemental en 2018.
- La Communauté d'agglomération du Cotentin a développé l'ensemble des dispositifs, y compris deux Espaces de parents.
- Quatre Epci ont développé des paniers parentalité complets selon l'indicateur national, mais pas d'Espace de parents : Côte ouest centre Manche, Baie du Cotentin, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie et Granville Terre et Mer.
- Deux Epci ont développé seulement 2 dispositifs (communauté d'agglomération Saint-Lô aggro et Coutances Mer et Bocage). Le premier est pourvu d'un espace de parents.
- Un Epci n'a développé qu'un dispositif, le Reaap, sur son territoire mais dispose également d'un espace de parents (Villedieu Intercom).
- L'échelle par Epci n'est pas la plus pertinente en raison de la taille variable de ces intercommunalités. L'échelle par territoire de projet serait plus adaptée à un maillage à taille humaine et à une offre de services de proximité.

La place des Espaces de parents dans le panier de services parentalité retenu dans le département

Les espaces de parents, offrant un accueil aux parents tout au long de l'année, une écoute et une orientation, participent à l'offre de services locale dédiée aux parents. Leur mission d'animation et de coordination permet une mise en cohérence des actions locales et une complémentarité entre les dispositifs et les acteurs de la parentalité. Les EdP jouent donc un rôle important pour organiser la réponse aux besoins des familles et participent de ce fait au développement d'une offre de services locale pertinente et adaptée.

Ce qu'il faut retenir

- Une offre déséquilibrée dans le département : 5 Epci sur 8 proposent un panier parentalité (Laep, Clas, Reaap) en 2018 ; 4 Epci de façon partielle.
- Le « territoire de projet », une échelle pertinente pour positionner un panier de services parentalité.
- Deux Epci ne disposent pas d'un panier parentalité complet mais ont déployé un Espace de parents qui propose une réponse globale et diversifiée aux besoins des parents de leur territoire.

5. LA MEDIATION FAMILIALE

Définition

La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, qui précise les devoirs des États et des adultes vis-à-vis de l'enfant, prévoit notamment le droit de l'enfant à maintenir des relations avec ses deux parents en cas de séparation.

La médiation familiale est donc :

" Un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. "

Des attendus nationaux

- Couvrir 6,3 % du nombre de divorces et de procédures liées à l'autorité parentale, selon l'indicateur valable au 31 décembre 2018. Ce taux de couverture s'obtient en comparaison du nombre de médiations familiales avec le nombre de mesures nouvelles des affaires judiciaires communiquées par chaque tribunal de justice (statistiques du ministère de la justice).
- Développer la médiation familiale en assurant un équilibre entre le nombre de médiations conventionnelles et le nombre de médiations judiciaires.

La situation départementale

- Le département compte deux services de médiation familiale gérés par deux associations depuis 2008 :
 - ✓ L'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (Adseam).
 - ✓ L'Union départementale des associations familiales de la Manche (Udaf).
- Les services sont implantés sur quatre territoires : Avranches, Cherbourg-Octeville, Coutances et Saint-Lô.
- Quatre équivalents temps plein (Etp) de médiateurs sont financés et répartis à deux par structure, contre deux Etp en 2016 et 2017.
- Les deux services bénéficient des subventions du Conseil départemental, de la Mutualité sociale agricole, du Ministère de la Justice et une prestation de service de la Caf.
- Une réalité départementale : un taux de couverture des divorces et affaires liées à l'autorité parentale à 12,4 %, supérieur à l'indicateur national ciblant une couverture à 6,3 %.
- 235 médiations familiales réalisées en 2018 ont donné lieu à 505 séances d'entretiens préalables et 665 séances de médiation.
- 159 médiations ont eu lieu dans un cadre judiciaire, en raison de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire (Tmfpo) au détriment du conventionnel (76 médiations).
- 40 réunions d'information sur la médiation familiale à destination du public en 2019 et 3 réunions du dispositif " parents après la séparation " auprès de parents séparés.

- L'expérimentation des tentatives de médiation familiale préalable obligatoire a été initiée fin 2017 par le Tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin. Sa mise en place en août 2018, a permis aux services de médiation de doubler leur activité. Elle incite les familles à saisir le médiateur familial préalablement à une nouvelle saisine judiciaire dans les cas de familles ayant déjà bénéficié d'un jugement (lié la plupart du temps à un divorce ou à une séparation).
- Ce dispositif mis en place par les deux opérateurs en médiation familiale, Adseam et Udaf, a conduit à :
 - ✓ Une augmentation d'effectifs (création d'un poste et demi entre les deux opérateurs).
 - ✓ Une mutualisation entre les opérateurs qui ont mis en place un guichet unique pour centraliser les appels.
- En 2018, 64 % des mesures de médiation familiale, soit 101 mesures, ont pris la forme d'une Tmfpo. Les acteurs constatent une diminution du nombre de demandes de médiation familiale judiciaire (hors Tmfpo) au profit des médiations familiales conventionnelles. La Tmfpo a fait probablement diminuer le nombre de mesures judiciaires.
- La part des médiations se terminant par un accord oral ou écrit a considérablement augmenté depuis 2015 pour se rapprocher de la part observée à l'échelle métropolitaine.

	Manche (2018)	Manche (2017)	Manche (2016)	Manche (2015)	France métropolitaine (2014)
Source : CAF50, 2017 ; Cnaf, Atlas de la médiation familiale, 2014					
% des médiations familiales ayant une durée inférieure à 3 mois	42%	15,8%	12,6%	35%	63%
% des médiations se terminant par un accord écrit ou oral	53%	48,8%	13%	11%	59%

Ce qu'il faut retenir

- Une forte hausse de l'activité des services de médiation au nord du département en raison de l'expérimentation Tmfpo à Cherbourg-en-Cotentin (passage de 2 Etp à 4) mais une méconnaissance des besoins sur les autres territoires.
- Des mesures conventionnelles en augmentation en 2018 et en baisse en 2019.
- Une incertitude sur la poursuite de la Tmfpo.
- Une collaboration entre les 2 associations qui s'est renforcée mais peut encore se développer pour faire face aux fluctuations d'activité.
- Un impact de la médiation familiale qui reste à évaluer.

Les risques identifiés

- La fin de l'expérimentation Tmfpo ou sa reconduction, voire sa généralisation sera annoncée fin 2020, induisant des incertitudes quant à l'organisation future du dispositif.
- Le développement de l'activité médiation a confronté les opérateurs à la difficulté de recruter des professionnels diplômés. Peu de candidats ont répondu aux offres de poste. De prochains départs à la retraite pourraient conduire les services à fonctionner en sous-effectif et à ne pas pouvoir répondre à la demande en médiation familiale.

6. LES ESPACES RENCONTRE

Définition

Selon le référentiel national (Annexe 1 de l'Instruction technique relative au financement national des espaces rencontre à compter de 2015) :

" Ces lieux visent à maintenir ou renouer un lien entre un enfant et ses proches parents, notamment lorsque la résidence de l'enfant est fixée au domicile de l'un des parents, dans le cas d'une mesure d'assistance éducative ou encore lorsque l'un des parents n'exerce pas l'autorité parentale. "

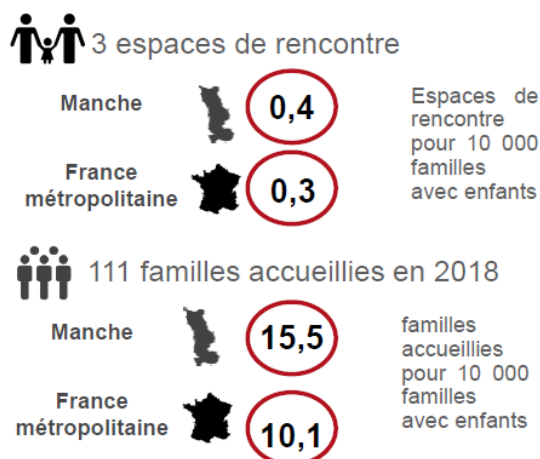
Ce sont des lieux neutres permettant l'exercice du droit de visite d'un parent à son enfant, dans un contexte de séparation conflictuelle du couple parental.

Des attendus nationaux

- Une professionnalisation des accueillants (formation, harmonisation et analyse de pratiques).

La situation départementale

- Le département compte deux gestionnaires et trois lieux d'exercice du droit de visite :
 - ✓ Adseam sur les zones nord et sud du département, Communes de Cherbourg-en-Cotentin et Avranches.
 - ✓ Chrs Villa Myriam (Ccas de Saint-Lô) sur la zone centre, commune de Saint-Lô.
- Le nombre de familles accueillies augmente progressivement, passant de 92 en 2016 à 105 en 2017 et 111 en 2018.



Actuellement, malgré une fermeture de structure en 2016, on dénombre légèrement plus d'espaces de rencontre rapportés au nombre de familles avec enfants sur le territoire qu'à l'échelle nationale, alors même que dans le département, les espaces rencontre ne fonctionnent que sur prescription du Juge aux affaires familiales.

La répartition des espaces rencontre suppose toutefois une certaine mobilité des familles utilisant le dispositif.

Les acteurs témoignent d'une liste d'attente importante pour accéder aux espaces rencontre dans le nord du département, ce qui nécessiterait une meilleure adaptation de l'offre au regard des besoins.

La coordination départementale a permis l'animation d'un groupe de travail entre les services :

- ✓ Elaboration d'un cahier des charges de formation et d'analyse de pratiques.
- ✓ Plan de formation (formation des accueillants organisée en 2018).
- ✓ Création d'un comité de pilotage de la " parentalité séparée ", au niveau départemental avec la médiation familiale. Cette instance permet d'élaborer des axes d'amélioration en concertation entre opérateurs, prescripteurs et financeurs.

Ce qu'il faut retenir

- Un nombre d'espaces rencontre, rapporté au nombre de familles présentes sur le territoire, légèrement supérieur au ratio de l'échelle nationale.
- Une hausse du nombre de familles accueillies, d'année en année.
- Des temps d'attente importants sur Cherbourg-en-Cotentin, préjudiciables au maintien du lien parents-enfants.
- Un équilibre financier fragile interrogeant la pérennité des services et freinant le développement de l'offre.
- Des échanges et mutualisations entre services peu développés.
- Une orientation essentiellement judiciaire : le dispositif ne prend pas en compte les demandes exprimées par les parents, ce qui permettrait d'encourager leur responsabilisation.

Les risques identifiés

- La pérennisation financière des structures reste un point d'attention. Cette situation induit des difficultés à développer l'offre sur Cherbourg malgré une liste d'attente qui se confirme d'année en année induisant un temps d'attente parfois long pour les familles, préjudiciable pour le maintien ou le rétablissement du lien parent-enfant.
- La mutualisation des formations et de l'analyse de pratiques entre opérateurs est freinée par un certain nombre de contraintes organisationnelles et financières au détriment des équipes d'accueillants qui ne bénéficient pas encore tous du nombre d'heures d'analyse de pratiques requis.

Annexe 3

Etat des lieux départemental

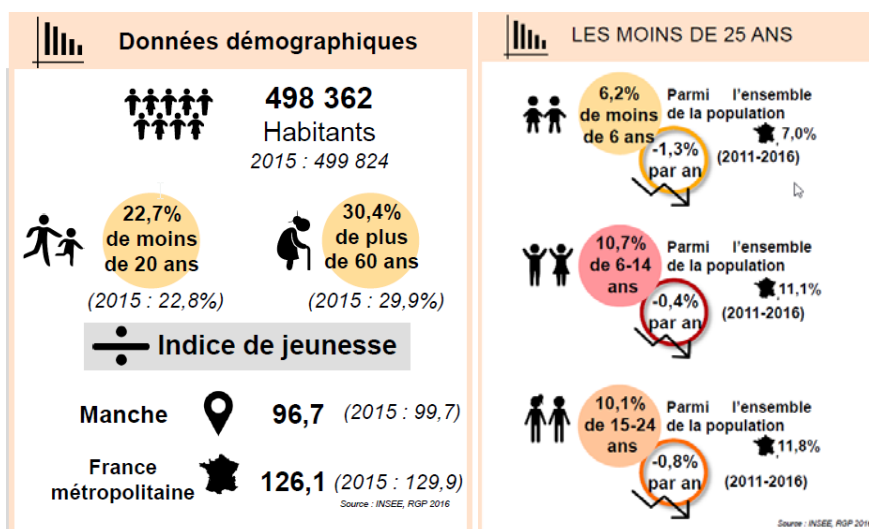
JEUNESSE

Etat des lieux départemental jeunesse

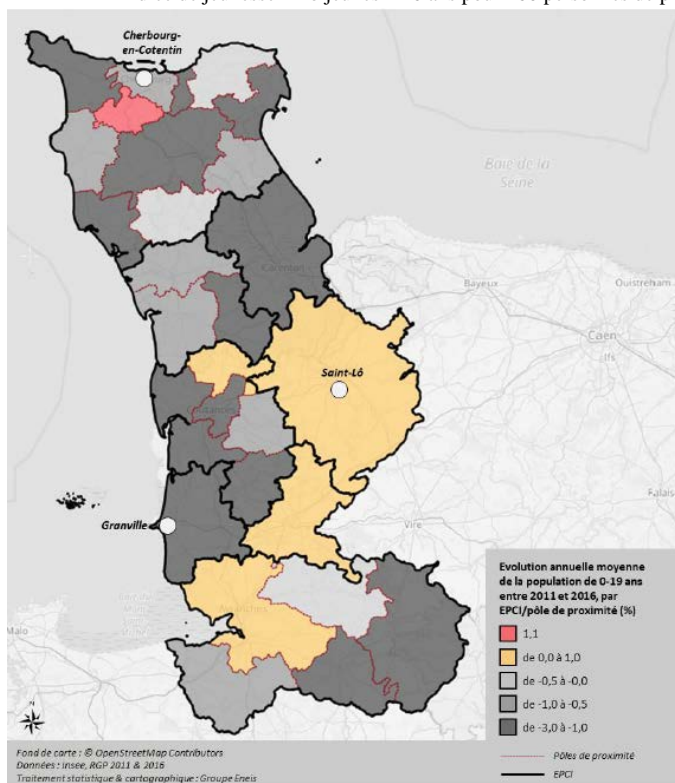
A. DONNEES GENERALES

Contexte¹

D'une façon générale, on constate une sous-représentation des moins de 20 ans dans la population manchoise (22,2 % de la population dans le département contre 24,6 % au niveau national) et un indice de jeunesse beaucoup plus faible qu'au niveau national (96,7 contre 126,1 au niveau national).

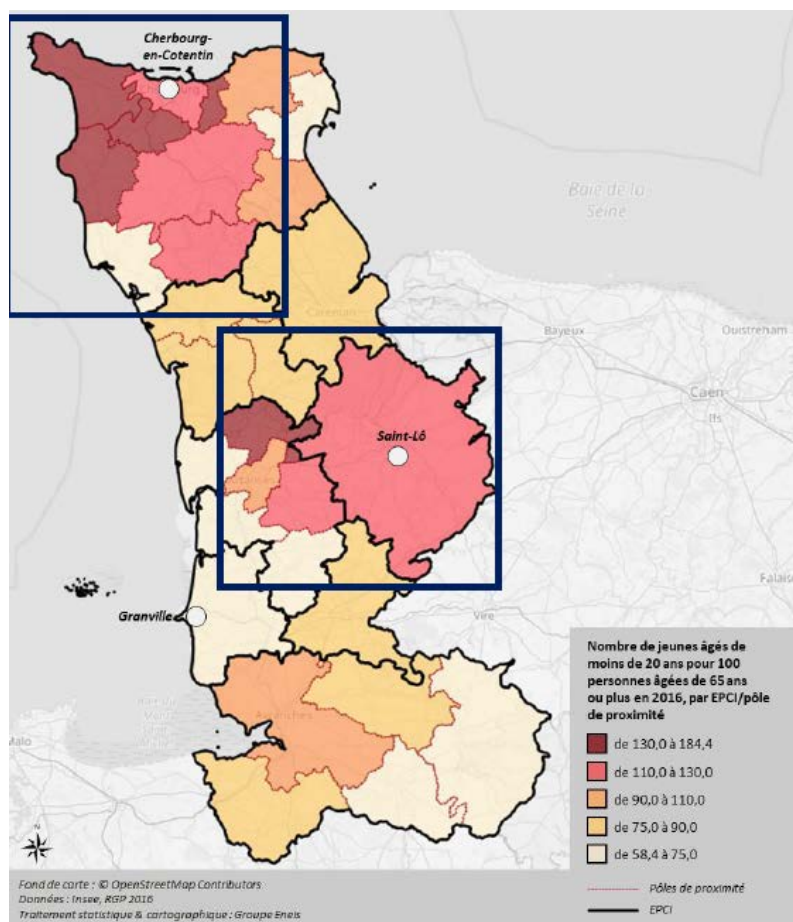


Indice de jeunesse = nb jeunes – 20 ans pour 100 personnes de plus de 65 ans.



On assiste également à une baisse importante de nombre jeunes sur le territoire départemental.

¹ Données issues de l'observatoire départemental petite enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale - Groupe Eneis



La jeunesse se concentre sur l'Epci de Saint-Lô Agglo et la Communauté d'agglomération du Cotentin, avec une concentration particulière sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Les données démographiques, en bref

- Une faible proportion de la population jeune.
- Une évolution défavorable de la proportion des moins de 20 ans.

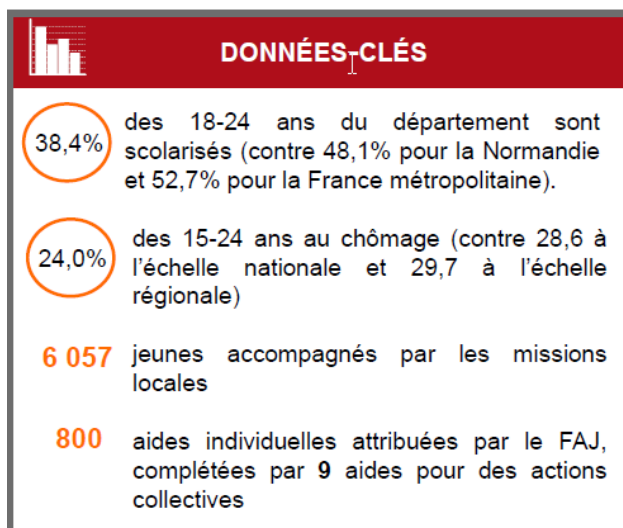
Le risque identifié

- Un phénomène de gérontocroissance : fort vieillissement de la population départementale.

B. SCOLARISATION, EMPLOI, INSERTION

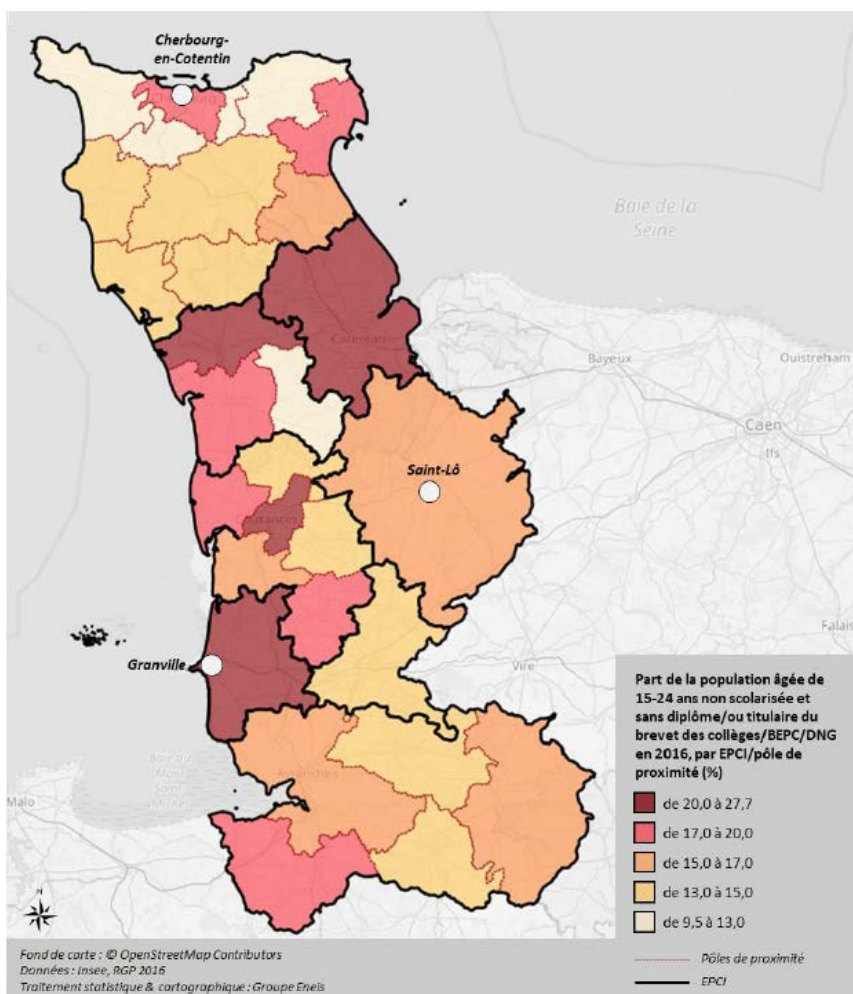
Contexte

Les jeunes manchois âgés de 3 à 17 ans sont davantage scolarisés qu'à l'échelle nationale et ils sont majoritairement diplômés. Toutefois, le taux de formation des jeunes adultes (18-24 ans) est plus faible qu'à l'échelle nationale.



Le taux de chômage des 15-24 ans est inférieur à celui constaté à l'échelle nationale et régionale.

Le Fonds d'aide aux jeunes est utilisé de façon importante et son montant a tendance à augmenter (entre 2017 et 2018).

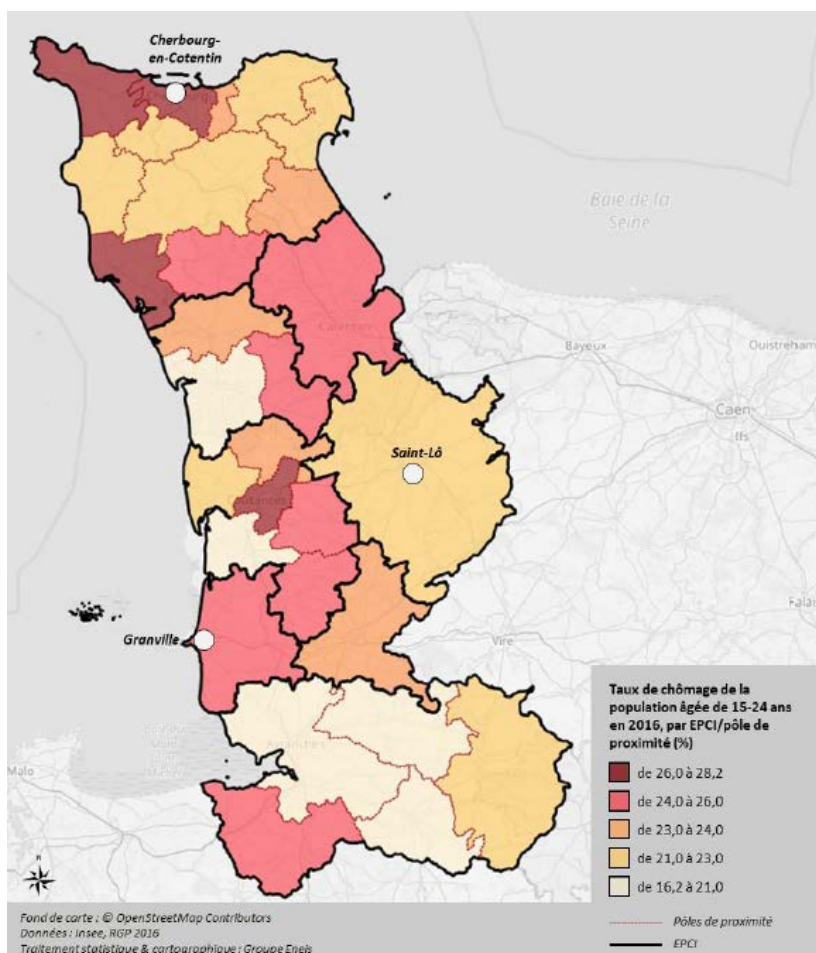


Les jeunes non diplômés sont davantage présents sur certains pôles de proximité : Coutances, La Haye, Epci Baie du Cotentin, Epci Granville Terre et Mer.

Parallèlement, le département affiche un taux d'activité des 15-24 ans (48,6 %) très favorable.

Cela étant, ces indicateurs d'activité favorables ne doivent pas occulter le fait que de nombreux jeunes effectuent leurs études supérieures hors du département, et sont donc potentiellement amenés à vivre leur période de recherche d'emploi dans un autre territoire.

Par ailleurs, la part de jeunes en emploi précaire au sein du département (57,2 %) est supérieure à celle du niveau national (53 %) et régional (55,8 %), ce qui amène à relativiser le dynamisme de l'emploi des jeunes sur le territoire



Les dispositifs

De nombreux dispositifs d'insertion sont mobilisés de façon importante :

- **Le Fonds d'aide aux jeunes**

En 2018, 155 610 € d'aides individuelles ont été attribués au titre du Faj aux jeunes manchois en situation de précarité. Ce montant a été relativement stable sur cinq ans. Le Faj a également pu financer 9 actions collectives en 2018 (5 en 2017).

- **Le Rsa jeunes**

Les jeunes de moins de 25 ans peuvent également bénéficier du Rsa dans des situations particulières : parent isolé ou jeune ayant travaillé pendant deux ans à temps plein. Depuis 2019, les Missions locales sont référentes en matière de Rsa jeunes.

En 2018, 530 jeunes étaient bénéficiaires du Rsa dans la Manche, soit 1,7 % des 18-25 ans.

- **La maison des saisonniers**

Financé par le Faj, le site internet « www.maison-saisoniers.fr » propose des emplois saisonniers tout au long de l'année. La particularité du dispositif est de géo-localiser les offres d'emploi ainsi que les différentes possibilités de logement, de mobilité et de loisirs.

- **Les missions locales**

La Manche compte 5 missions locales : Avranches, Cherbourg-en-Cotentin, Coutances, Granville et Saint-Lô.

Ces missions locales ont accompagné 6 057 jeunes en 2018, soit une légère diminution par rapport à l'année précédente (6 515 jeunes accompagnés en 2017). En 2018, 2 088 périodes de mise en situation en milieu professionnel (Pmsmp) et 1 291 prestations de Conseil en évolution professionnelle (Cep) ont pu être réalisées dans le département.

- **La garantie jeune**

Les jeunes de 18 à 25 ans peuvent bénéficier de la « garantie jeunes », dispositif national permettant le versement d'une allocation par l'Etat et d'un accompagnement en échange d'une assiduité du jeune dans son insertion socio-professionnelle.

En 2018, 684 jeunes ont bénéficié d'une Garantie jeunes, soit 2 % des 18-25 ans. Le nombre de jeunes touchés dans le département est en augmentation de + 15,5 % par rapport à 2017.

La scolarisation, l'emploi, l'insertion, en bref

- Un taux de scolarisation important pour les 6-17 ans, mais faible et en baisse pour les 18-24 ans.
- Un taux de formation des jeunes adultes (18-24 ans) plus faible qu'à l'échelle nationale.
- Un taux de chômage assez faible mais une forte proportion de contrats précaires et/ou à temps partiel (supérieure au niveau national).
- Une concentration des jeunes non diplômés sur certains pôles de proximité : Coutances, La Haye, Epci Baie du Cotentin, Epci Granville Terre et Mer.
- Un taux de chômage des 15-24 ans inférieur à celui constaté en France métropolitaine.
- Un taux d'activité des 15-24 ans très favorable.
- De nombreux jeunes qui effectuent leurs études supérieures hors du département.
- Un recours au Fonds d'aide aux jeunes en augmentation.

C. LOGEMENT

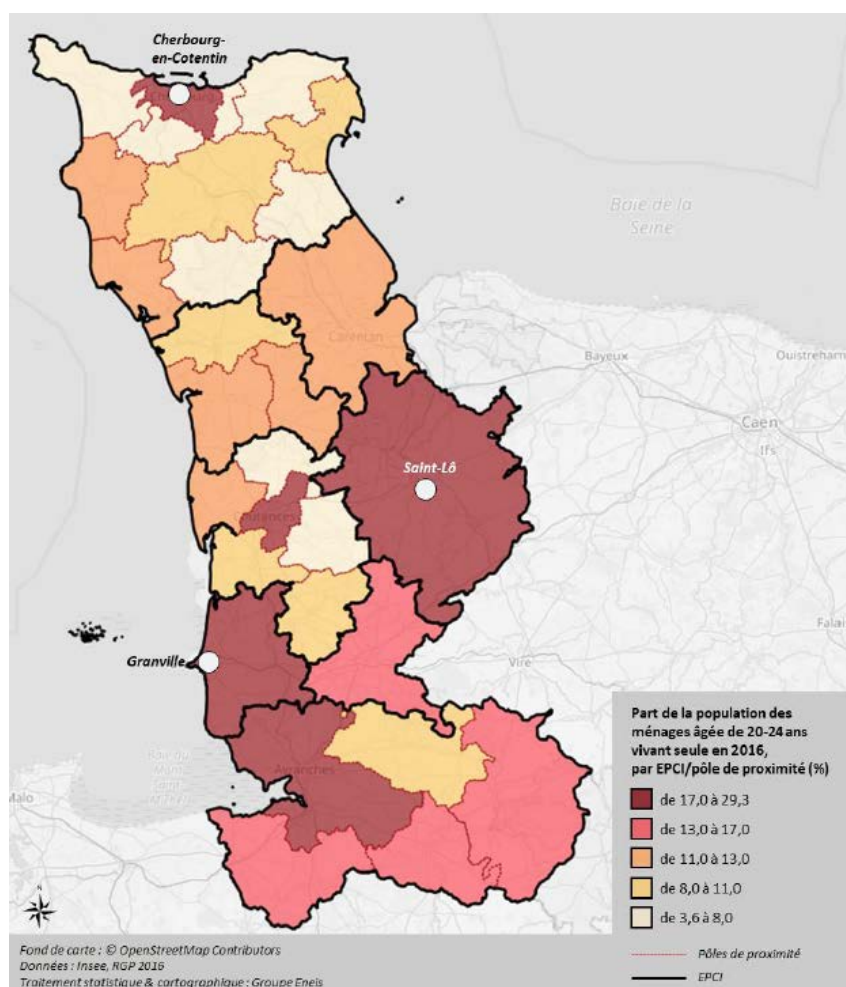
Contexte

1. Mode de logement

Dans la Manche, les jeunes adultes vivent en grande majorité au sein du domicile familial.

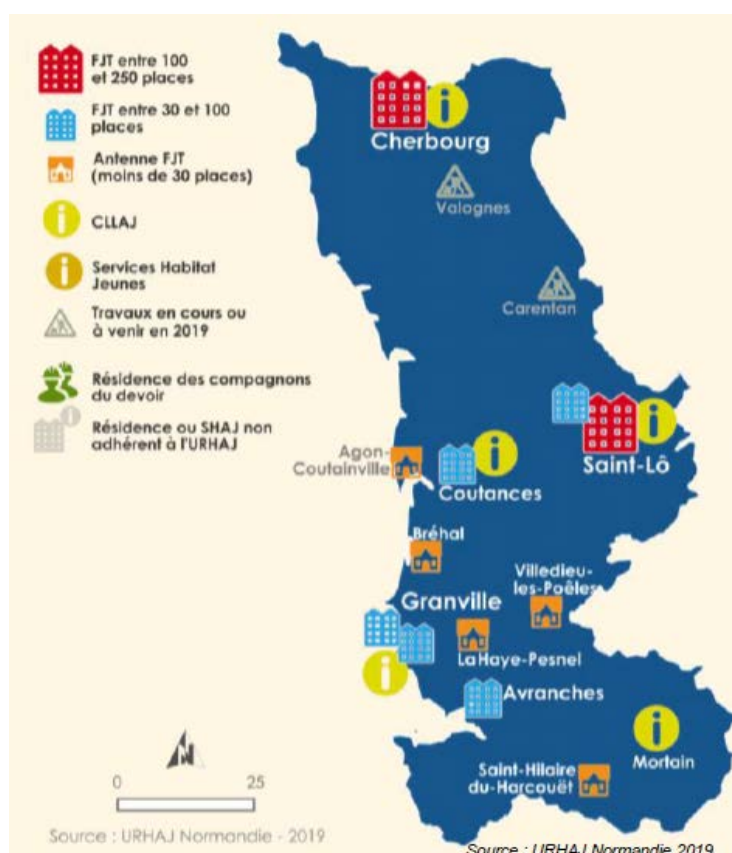
La proportion des 15 à 25 ans vivant seuls (10,3 %) reste plus faible qu'au niveau national (12,9 %).

Cette proportion est plus conséquente dans le sud du département ainsi que dans les centres urbains : Saint-Lô, Granville, Communauté d'agglomération du Cotentin.



2. Réseau Habitat jeunes

Le réseau Habitat jeunes de la Manche est particulièrement bien développé avec 845 lits en 2019. Il assure un large taux de couverture du département, plus dense dans le centre et sud Manche que dans le nord.



En 2017, 1 774 jeunes ont été accueillis dans les Foyers des jeunes travailleurs de la Manche, pour un taux d'occupation moyen de 86 %.

4/5 des jeunes accueillis avaient moins de 25 ans, la moitié avait un niveau Bac ou plus.

Ils sont restés un peu plus de 6 mois en moyenne et 74 % d'entre eux recherchaient un logement à proximité de leur lieu de formation/étude/stage.

Il existe également 5 Cliaj (Comité local pour le logement autonome des jeunes) à Cherbourg, Coutances, Granville, Saint-Lô, Mortain-Saint-Hilaire du Harcouët.

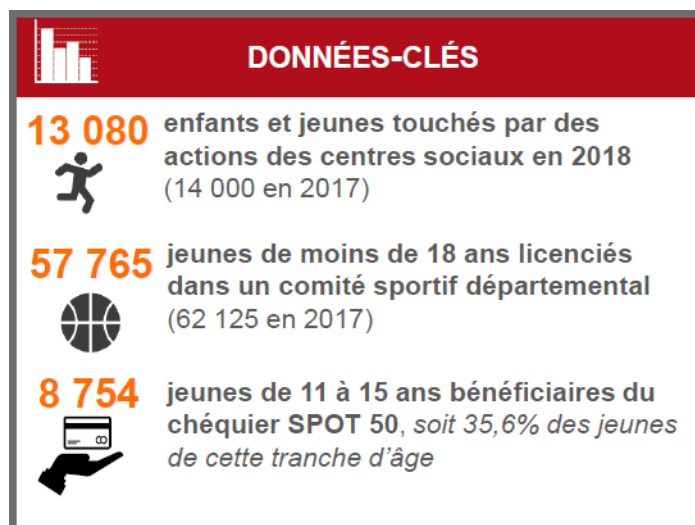
Ils ont accueilli environ 1 700 jeunes en 2018 pour répondre à leur besoin de logement.

Le logement, en bref

- Des jeunes vivant en majorité au sein du domicile familial.
- Une faible proportion de jeunes de 15 à 24 ans vivant seuls mais concentrés dans le sud Manche et les centres urbains.
- Un réseau Habitat jeunes bien développé qui répond globalement aux besoins.

D. OFFRE DE SERVICE

1. Pratiques de loisirs et sportives



Les accueils collectifs de mineurs

Que ce soit pour l'enfance ou la jeunesse, on constate des disparités importantes en matière d'accueil de mineurs entre Epci mais également entre pôles de proximité.

Les capacités d'accueil pour les 6-13 ans sont moins importantes que pour les enfants de moins de 6 ans, mais plus importantes que pour les jeunes de 14 à 17 ans.

La capacité d'accueil des 14 à 17 ans est faible au niveau départemental. Par exemple, elle n'atteint que 3,9 places pour 100 jeunes pendant le mois de juillet.

La thématique jeunesse dans les structures d'animation de la vie sociale

En 2018, le département de la Manche comptait 16 centres sociaux et 13 espaces de vie sociale qui ont accueilli un nombre conséquent d'enfants et de jeunes.

13 080 enfants et jeunes ont été touchés par des actions portées par des centres sociaux en 2018.

7 000 pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes par des actions portées par des espaces de vie sociale.

Parmi les 16 centres sociaux :

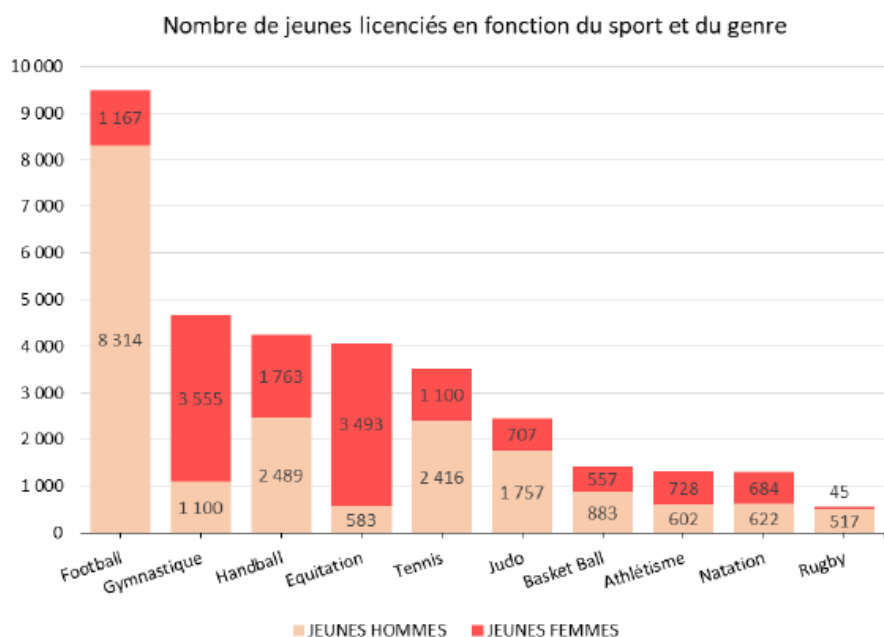
- ✓ Tous proposent des services en direction des 11-14 ans (accompagnement de projets et de départs en vacances, animations de rue, activités culturelles et sportives, etc.).
- ✓ 15 proposent des services en direction des 15-17 ans (activités culturelles, accompagnement de projets et au numérique, animation de rue, prévention santé, etc.)
- ✓ 15 proposent des services en direction des 18-25 ans (accès aux droits, accès à l'emploi, accompagnement au numérique, parentalité, citoyenneté, prévention santé, etc.).
- ✓ 13 portent un projet Animation collective jeunesse et disposent d'un référent jeunesse.
- ✓ 10 ont mis en place une instance participative associant les jeunes (forum participatif, association d'usagers...) et/ou un collectif de jeunes associés autour d'un projet.

Les pratiques sportives

En 2018, le département de la Manche comptait 57 765 jeunes de moins de 18 ans licenciés dans un comité sportif départemental. Si ce chiffre traduit une forte appétence pour l'activité physique chez les jeunes Manchois (56 % des moins de 18 ans sont inscrits dans un club sportif), celle-ci a tout de même diminué depuis 2017 (la part des jeunes Manchois licenciés était alors de 60 %).

On constate également une diminution du nombre de chèques de pratiques sportives utilisés au cours de la période scolaire 2018-2019, avec 5 626 chèques utilisés.

Le département dispose d'une offre sportive diversifiée avec pas moins de 35 comités départementaux différents.



Source : CD50

2. Information et accompagnement des initiatives

L'information jeunesse

Les Bureaux et Points « Information jeunesse » (Bij/Pij) sont des structures d'accueil gratuites, anonymes et sans rendez-vous. Développées par les collectivités locales ou des associations, elles bénéficient du label information jeunesse délivré par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Elles informent dans tous les domaines pouvant intéresser les jeunes (métiers, formations, sports, loisirs, santé, vacances), organisent des manifestations sur la recherche d'un job d'été, le logement, les vacances, et proposent des services (accès à Internet, baby-sitting, aide aux projets).

9 Bij/Pij répartis sur l'ensemble du département ont pu accueillir 17 237 jeunes en 2018 (sans possibilités de savoir s'il s'agit de jeunes différents ou non).

L'Epci de Villedieu Intercom est le seul à ne pas avoir de Bij/Pij.



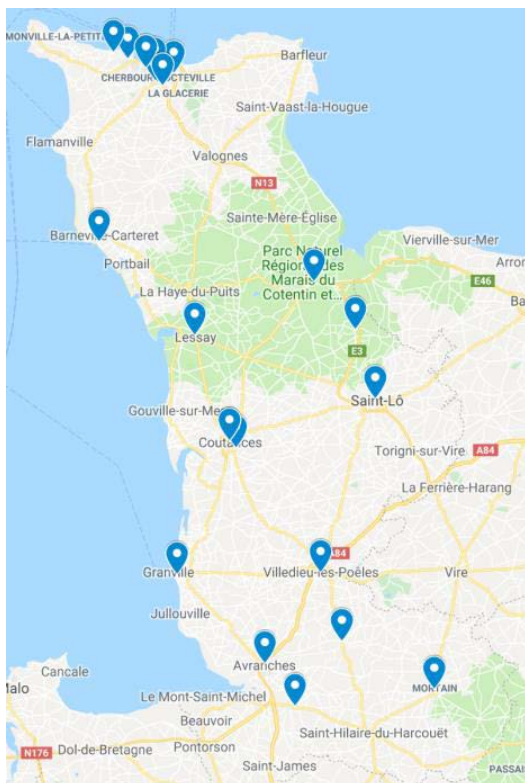
Le soutien aux initiatives

Le dispositif Actions jeunes initiatives responsabilités (Ajr) a pour but d’impulser, d’encourager et de valoriser la capacité d’initiative des jeunes âgés entre 11 et 25 ans.

Le dispositif prend la forme d’une bourse. Pour être éligibles, les projets doivent être conçus et conduits par les jeunes eux-mêmes, et être d’utilité sociale et collective (ils peuvent ainsi porter sur la culture, la solidarité, le sport, l’environnement, le handicap, etc.).

La bourse Ajir a permis de financer 8 projets en 2018 concernant 47 jeunes pour un montant total de 7 625 €. Elle est principalement mobilisée par des majeurs (à plus de 60 %) et est moins sollicitée par les jeunes « ayant moins d’opportunités » et/ou les jeunes les moins autonomes.

En 2018 on dénombrait 21 Points d’appui pour agir qui composent le réseau des accompagnateurs de projets de jeunes.



Réseau des accompagnateurs de projets des jeunes

Les financements Msa

La Msa, à travers un dispositif national, soutient également les initiatives portées par les jeunes en milieu rural. Les 13-22 ans souhaitant mettre en place des projets collectifs en lien avec la culture, la santé et le vivre-ensemble en milieu rural peuvent ainsi répondre à un appel à projet.

Il existe également un partenariat avec les Maisons familiales rurales dans le cadre duquel la Msa apporte un soutien financier auprès de jeunes.

Les bourses locales ou privées

Des bourses locales à destination des jeunes sont également proposées par certaines collectivités (Saint-Lô, Avranches, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage, Cherbourg-en-Cotentin).

Des partenaires privés peuvent également proposer des bourses de projet de jeune, comme par exemple le Crédit mutuel (Creavenir).

Le conseil départemental des jeunes

Sur le modèle des conseils municipaux des jeunes, le département a mis en place fin 2018 un Conseil départemental des jeunes de 12 à 14 ans qui peuvent candidater librement pour un mandat de deux années scolaires. L'objectif est de favoriser l'implication des jeunes dans des projets locaux et départementaux, et la construction de la vie citoyenne (par exemple des forums de mini-entreprise ou de junior associations, des activités de création de liens entre les jeunes et les personnes âgées en maison de retraite...). Les conseillers jeunes se réunissent une à deux après-midis par an en assemblée plénière et en commission cinq fois par an.

54 jeunes sont titulaires et 7 sont remplaçants au sein du Conseil départemental des jeunes.

Le profil des jeunes est relativement divers (issus de collèges publics, privés, de maisons familiales rurales, d'établissements médico-éducatifs).

Les jeunes proviennent de l'ensemble du département, même si on observe aucun jeune provenant de la Communauté de communes Côte ouest centre Manche.

Nombre de jeunes du CDJ par EPCI	
Communauté d'agglomération du Cotentin	15
Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie	11
Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo	6
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage	5
Communauté de communes de la Baie du Cotentin	4
Communauté de communes Granville Terre et Mer	2
Communauté de communes Villedieu Intercom	11
Total MANCHE	54

Les mini-entreprises

L'association Entreprendre pour apprendre (Epa) déploie des simulations de mini-entreprises sur le temps scolaire pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}. A partir d'une question posée par un partenaire, les jeunes tentent de développer un produit ou un service pour y répondre collectivement. Sur l'année scolaire 2018-2019, 15 mini-entreprises ont pu être mises en place, rassemblant 240 jeunes.

Les coopératives jeunesse de services

Les Cjs (Coopératives jeunesse de services) sont des projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif qui accueillent des 16-18 ans pendant l'été, certains étant déscolarisés. Accompagnés de deux animateurs, les groupes de jeunes mettent en œuvre des services aux habitants afin de gagner un petit revenu pendant

l'été (repassage, gardiennage, travaux d'entretien de peinture...) Les Cjs existent au niveau national et sont pilotées dans la Manche par Crescendo et Interaction et en lien avec les partenaires du territoire à travers un système de parrainage et un comité local.

Deux groupes se sont constitués en 2018 : 7 jeunes à Avranches et 15 jeunes à Saint-Lô.

Les Juniors associations

La Junior association est un dispositif créé en 1998 qui permet à tout groupe de jeunes de 11 à 18 ans souhaitant créer une ou plusieurs activités communes de se constituer en Junior association, de bénéficier de droits similaires à une association loi 1901 et de demander l'habilitation au Réseau national (Rnja).

Ce dispositif permet de simplifier les démarches administratives de constitution d'association, de bénéficier d'une carte bancaire, etc.

La ligue de l'enseignement, qui appartient au Réseau national, est Relais départemental des Juniors associations de Normandie. A ce titre, elle encourage la mise en réseau des groupes de jeunes de la Manche à travers l'organisation de manifestations. Elle a aussi un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des jeunes dans la conception et le pilotage de leurs projets.

En 2017-2018, 12 Juniors associations sont recensées, regroupant au total 119 membres.

Le service civique

Créé en 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme. Il permet, sur une durée de 6 à 12 mois au sein d'une collectivité (en France ou à l'étranger), de s'impliquer sur un projet collectif au service de la population.

Fin décembre 2018, 467 jeunes résidents dans la Manche sont en service civique, soit 4 % de plus sur un an.

3. Pratiques numériques et présence éducative sur Internet

Données-clés

- 83 % des jeunes Manchois utilisent Internet plusieurs fois par jour.
- 312 collégiens en classe de 5^{ème} bénéficiaires du dispositifs « Internet on en parle » pour 6 078 jeunes de 12 ans - soit 51 bénéficiaires pour 1 000 jeunes de cet âge (495 bénéficiaires au total en 2017).
- 69 Promeneurs du Net au sein du département de la Manche pour 50 125 jeunes de 15 à 25 ans - soit 1 PdN pour 726 jeunes (74 PdN en 2017).

DES JEUNES MANCHOIS TRÈS CONNECTÉS, MAIS LÉGÈREMENT MOINS QU'À L'ÉCHELLE RÉGIONALE



90% sont équipés de smartphones



83% utilisent Internet plusieurs fois par jour
Normandie : 86%

Seuls 1,35% des jeunes indiquent ne pas avoir internet chez eux



Les activités principales des jeunes sur Internet :

- télécharger ou écouter de la musique,
- consulter des profils sur les réseaux sociaux,
- télécharger ou regarder des séries ou des films,
- utiliser une messagerie instantanées



Des modalités d'information essentiellement basées sur la télévision et les réseaux sociaux, la télévision étant considérée comme la source d'information la plus fiable pour 37% des jeunes (la presse écrite pour 19% des jeunes seulement)



Les sites les plus utilisés :

- Google (91%),
- Sites commerciaux (51%),
- Wikipédia (46%)



Les réseaux sociaux les plus utilisés :

- Snapchat (80%),
- Instagram (74%),
- Facebook (60%),
- Twitter (27%),
- Tik Tok (19%)



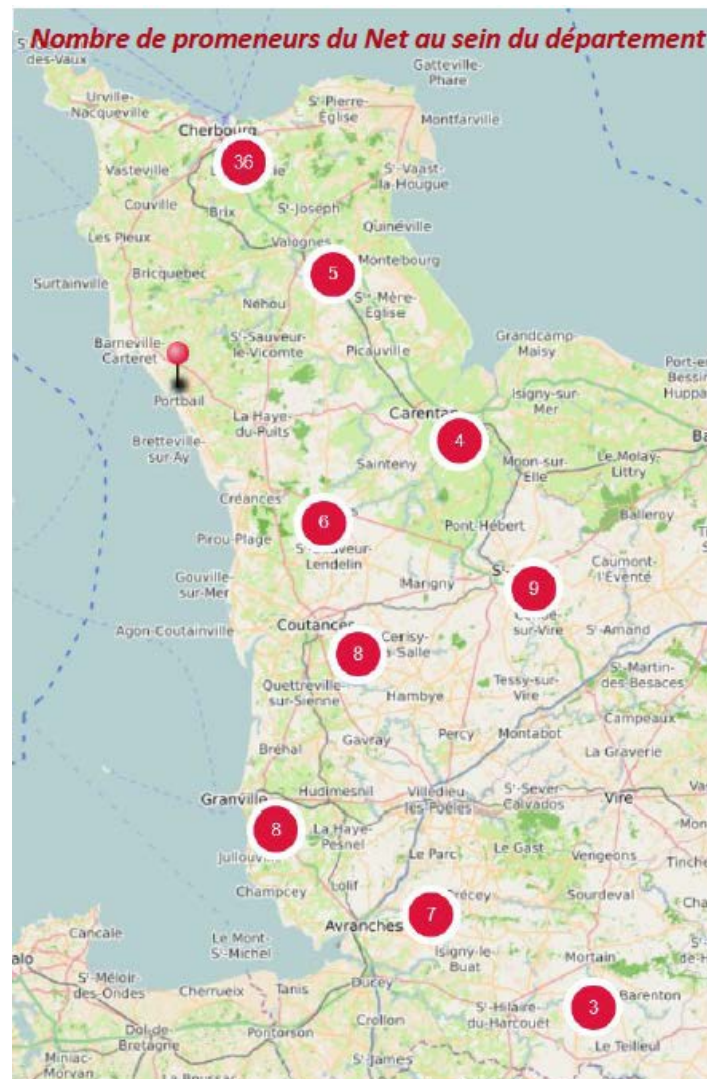
10% des jeunes indiquent avoir créé une chaîne de diffusion vidéo cette année ou l'année dernière



Un tiers des jeunes indiquent jouer régulièrement à des jeux en réseau (souvent 22% ou tous les jours 14%).

Normandie : 25% souvent ; tous les jours 19%

Données issues de l'enquête sur les usages numériques des jeunes (1 500 jeunes de 14 à 20 ans interrogés par les Ceméa dans le cadre du dispositif régional Education aux écrans).



Source : Caf, Promeneurs du Net

Il s'agit d'une extension du métier des professionnels de la jeunesse sur les réseaux sociaux. Ceux-ci assurent ainsi une présence éducative sur Internet.

La grande majorité des Promeneurs du Net sont des animateurs socioculturels (67 %), mais on trouve également des médiateurs numériques, des animateurs de Fjt, des éducateurs spécialisés...

Quasiment l'ensemble des Promeneurs du Net (68) ont suivi la formation concernant les réseaux sociaux. D'autres formations sont proposées : Education aux médias et à l'information (Vrai du Faux) suivie par 38 % des Promeneurs du Net.

Tous les Promeneurs du Net ont un compte dédié sur Facebook. Ils constatent néanmoins avoir de moins en moins d'interactions sur ce réseau social (ou restreintes aux jeunes adultes).

Messenger et Instagram sont davantage utilisés pour toucher les jeunes. Les Promeneurs du Net indiquent également utiliser Youtube.

Les Promeneurs du Net sont en contact avec approximativement 19 000 jeunes (dont plus de 16 000 sont des « amis » Facebook), soit une augmentation du nombre de jeunes par rapport aux années précédentes. Au niveau territorial, la zone Mont-Saint-Michel - Normandie est moins couverte, les Promeneurs du Net y étant moins nombreux.

Les relations pouvant durer plusieurs années, certains jeunes touchés dès le lancement du dispositif en 2012 sont toujours « amis » avec les Promeneurs du Net, ce qui implique un vieillissement tendanciel du public touché. En octobre 2018, une expérimentation autour des Promeneurs du Net parentalité a pu être lancée, animée par des professionnels du soutien à la parentalité.

4. Accueil et écoute

La Maison des adolescents de la Manche

C'est un lieu d'accueil anonyme et gratuit pour les adolescents et pour leur entourage.

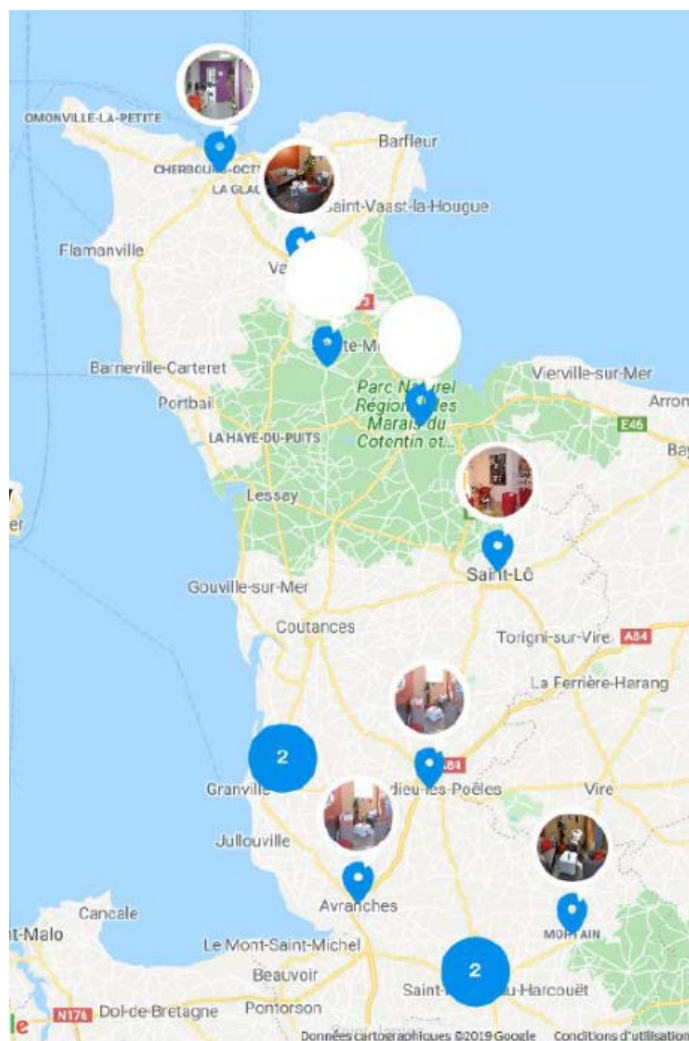
Acteur essentiel de la prévention, la Maison des adolescents propose un espace libre d'accès, d'écoute d'information et d'orientation.

La Maison des adolescents est présente sur 12 lieux à travers des antennes et des permanences mais la couverture reste inégale au niveau départemental (pas de lieu d'accueil à Coutances).

Entre 2017 et 2018, on observe une augmentation d'activité, sensible à la fois au travers du nombre d'entretiens conduits et du nombre de nouvelles personnes accueillies.

Cette augmentation peut notamment s'expliquer par l'ouverture de nouvelles permanences (à Carentan / Picauville et à Cérences).

La Maison des adolescents assure environ 1 800 entretiens par an.



Répartition des Maisons des adolescents sur le département

L'offre de services en bref

- Une faible offre d'accueil de loisirs pour les 13-17 ans à l'échelle départementale avec d'importantes disparités entre Epci.
- Des jeunes fortement impliqués dans les activités proposées par les structures d'animation de la vie sociale de proximité.
- Une offre sportive importante et diversifiée qui touche 56 % des moins de 18 ans inscrits, mais avec une tendance à la baisse.
- De très nombreux dispositifs favorisant l'engagement et l'implication des jeunes mais une difficulté à toucher les plus jeunes et les moins autonomes.
- De jeunes manchois fortement équipés en smartphone et très utilisateurs des réseaux sociaux.
- De nombreux Promeneurs du Net en contact avec un nombre de jeunes en augmentation.
- Une maison des adolescents qui couvre presque tout le département.

Ce qu'il faut retenir

Au titre du diagnostic

- Un département vieillissant et avec une faible proportion de jeunes.
- Une concentration des populations sur les bassins Saint-Lois et Cherbourgeois.
- Un faible taux de chômage des jeunes mais une précarité importante.
- Une concentration de jeunes non-diplômés sur certains secteurs (Coutances, La Haye, Baie du Cotentin, Granville Terre et Mer).
- Des jeunes qui quittent le département pour faire leurs études.
- Une grande majorité des 15-24 ans qui vivent au domicile familial.
- Une offre de logement conséquente et bien répartie.
- Une offre d'accueil de loisirs assez faible pour les 13-17 ans avec d'importantes disparités entre Epci.
- Une offre d'activités et projets jeunesse conséquente dans les structures d'animation de la vie sociale.
- Une offre sportive importante et diversifiée.
- De très nombreux dispositifs favorisant l'engagement et l'implication des jeunes mais une difficulté à toucher les plus jeunes et les moins autonomes.
- Une offre d'accompagnement des projets de jeunes existante mais inégalement répartie et à soutenir.
- Un fort taux d'équipement en smartphone (80 %) et d'utilisation des réseaux sociaux.
- Une offre conséquente en termes de Présence éducative sur Internet.

Au titre de l'évaluation du Sdsf précédent

- Un meilleur partage inter-institutionnel des orientations en termes de politique jeunesse au niveau départemental.
- Une structuration très progressive des politiques jeunesse au niveau local.
- Peu de coordinations jeunesse locales mises en place.
- Un réseau jeunesse très mobilisé sur les événements départementaux proposés et en demande d'accompagnement et d'échanges de pratiques.
- Un manque de disponibilité des professionnels de la jeunesse investis dans plusieurs réseaux malgré l'expression d'attentes et de besoins.
- Un développement conséquent du réseau des Promeneurs du Net qui nécessite de renforcer la fonction de coordination aussi bien au niveau départemental que local.
- Une nécessité d'améliorer le travail partenarial autour de la thématique de la présence éducative sur Internet et du numérique.

Annexe 4

Charte des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

CHARTRE DES RESEAUX, D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Rappel de l'objectif poursuivi

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette chartre s'engagent à :

Principes d'action et d'animation

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.